

SOMMAIRE

Pages

AVIS adopté par le Conseil économique et social au cours de sa séance du mercredi 9 juillet 2003.....	1
Première partie Texte adopté le 9 juillet 2003	3
INTRODUCTION.....	5
I - PLACE ET RÔLE DES AGRICULTEURS ET ATTENTES DE LA SOCIÉTÉ.....	7
A - L'HISTOIRE, L'URBANISATION DES VILLES ET DES CAMPAGNES	7
B - LA RÉVOLUTION TECHNIQUE : LA FIN DE LA FAIM.....	8
C - LA RÉGULATION DU MARCHÉ, LA LOI, LA PAC	9
D - L'AVENTURE DE LA QUALITÉ ET LA PLURIACTIVITÉ DES AGRICULTEURS : À LA RENCONTRE DES AUTRES POUR UN REVENU ADDITIONNEL	10
E - LA TROISIÈME DIMENSION DANS L'ACTIVITÉ DES AGRICULTEURS : ARTISANS DE L'IMMATÉRIEL	10
F - LA DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ : BEAUTÉ, NATURE, SPORT, AIR, PLAISIR.....	11
G - PERSPECTIVES	12
II - PROPOSITIONS.....	13
A - DE L'ACTIVITÉ PRODUCTIVE DES TERRITOIRES : CAMPAGNE SILENCIEUSE OU VIVANTE ?	13
B - VALORISATION DES PRODUITS, SERVICES MARCHANDS ... PLURIACTIVITÉ	15
1. Des produits sûrs et de qualité.....	16
2. Des services marchands.....	16
3. Pluriactivité	17
C - L'AGRICULTURE DANS LA TROISIÈME DIMENSION	17
D - LES CONDITIONS DE LA PÉRENNISATION DE CE MODÈLE D'AGRICULTURE	19
1. Favoriser l'installation.....	19

2. Améliorer les conditions de vie	20
3. Développer l'emploi salarié.....	20
4. Assurer la rémunération des acteurs	21
E - DE L'ATTRACTIVITÉ GLOBALE DES TERRITOIRES.....	22
CONCLUSION.....	27
Deuxième partie Déclarations des groupes	29
ANNEXE A L'AVIS.....	53
SCRUTIN.....	53
RAPPORT présenté au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation par M. Hubert Bouchet, rapporteur	1
INTRODUCTION.....	5
CHAPITRE I : DE LA RÉVOLUTION TECHNIQUE AU PACTE ÉBRANLÉ : LE GRAND CHAMBARDEMENT	7
I - GENÈSE ET ACCÉLÉRATION DU CHANGEMENT	
TECHNIQUE.....	7
1. De la misère : la disette, l'inviabilité	7
2. Le changement et le paysan.....	8
3. Du déversement au 19 ^e siècle	8
4. Dépopulation agricole et urbanisation des campagnes	9
5. Avant la seconde guerre mondiale : du progrès à petits pas	9
6. Territoire ... diversité	10
II - INDUSTRIALISATION DE L'ALIMENTATION ET RÉVOLUTION URBAINE ET COMMERCIALE.....	11
1. Ville, appareil commercial, industrie alimentaire.....	11
2. Produit agricole : un composant alimentaire parmi d'autres ?.....	11
III - L'IMPACT DES POLITIQUES AGRICOLES ET DE LA RÉVOLUTION TECHNIQUE	12
1. Après guerre, la Technique en majuscule	12
2. La révolution agricole à bas bruit	13
3. L'embrassement technique.....	13
4. Le paysan en travailleur de l'immatériel	14
5. L'Etat architecte	14
6. Le foncier au cœur	15
7. La PAC en perspective	15
IV - AVANTAGES ET DOMMAGES DIRECTS ET COLLATÉRAUX.....	16
1. Le « productivisme » en question.....	16

2. Satiété... peurs... désamour	18
3. Agriculteur, consommateur : le bris du côté à côté	18
4. Complexité - opacité.....	19
5. Paysan - paysage : même combat	19
6. Faim de terroir et de territoire.....	20
V - APRÈS LE CHAMBARDEMENT	21
CHAPITRE II : À LA CROISÉE DES CHEMINS	25
I - AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES D'AUJOURD'HUI.....	27
1. L'emploi agricole ne cesse de décliner, et sa structure de se transformer.....	27
2. Des exploitants plus jeunes et mieux formés.....	28
3. Des exploitations toujours moins nombreuses, mais plus grandes.....	29
4. Rendements, volumes et revenus.....	30
II - MODÈLES EN QUESTION	31
1. Une critique peut en cacher une autre.....	32
2. Des attentes diversifiées et, pour partie, nouvelles.....	33
III - UN RAPPORT INÉDIT À L'ALIMENTATION : LA REVENDEICATION « QUALITATIVE »	34
IV - PRÉSERVER DEMAIN : RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT.....	37
V - L'AGRICULTURE, LE RURAL ET LE TERRITOIRE.....	38
1. Le rural français : une spécificité en Europe, aux racines historiques.....	38
2. La moitié du territoire français est toujours agricole.....	39
3. Près d'une exploitation agricole sur deux se situe dans le périurbain ou l'urbain	39
4. Pour en finir avec le mythe de la désertification de toutes les campagnes.....	40
5. Non pas un mais des milieux ruraux.....	40
6. Faim d'espaces, de paysages et de nature. Les représentations des Français vis-à-vis de l'espace rural.....	41
VI - LES AGRICULTEURS VUS PAR LES FRANÇAIS : UNE PERCEPTION STÉRÉOTYPÉE ET AMBIVALENTE	42
VII - LE « MAL-ÊTRE » PAYSAN OU L'EXPRESSION D'UNE PROFONDE CRISE D'IDENTITÉ.....	45
1. Parmi les agriculteurs qui quittent l'agriculture, 4 sur 10 le font avant 55 ans	45
2. Du mal-être au suicide.....	46
CHAPITRE III : HORIZONS	49

I - PERSPECTIVES DE LA TECHNIQUE : ON N'ARRÊTE PAS LE PROGRÈS ?	49
II - PROSPECTIVES DES DEMANDES SOCIALES ET TERRITORIALES.....	50
III - RÉMUNÉRATION DES ACTEURS.....	52
A - DES AIDES DIRECTES EN FORTE CROISSANCE.....	53
B - LE RÉSULTAT AGRICOLE NET PAR ACTIF : DE FORTES DISPARITÉS SELON LES PRODUCTIONS.....	54
IV - LES DÉTERMINANTS DE L'AVENIR : L'INVESTISSEMENT INTELLECTUEL	54
CONCLUSION.....	59
ANNEXES.....	61
Annexe 1 : Journée d'étude à Nantes	63
Annexe 2 : Réunion de travail à Châteaumeillant (Cher).....	64
Annexe 3 : Réunion de travail à Plougastel-Daoulas (Finistère).....	64
Annexe 4 : Visite de coopératives (région de Nîmes).....	65
Annexe 5 : Autres personnalités rencontrées par le rapporteur	65
TABLE DES SIGLES	66

AVIS

**adopté par le Conseil économique et social
au cours de sa séance du mercredi 9 juillet 2003**

Première partie
Texte adopté le 9 juillet 2003

Par lettre en date du 10 avril 2003, le Premier ministre a saisi le Conseil économique et social sur le thème « *Place et rôle des agriculteurs et attentes de la société* »¹.

La préparation du rapport et du projet d'avis a été confiée à la section de l'agriculture et de l'alimentation qui a désigné M. Hubert Bouchet comme rapporteur.

INTRODUCTION

A l'endroit des agriculteurs, la demande de la société n'est plus ce qu'elle était. Cela est communément admis comme l'est la difficulté à savoir ce qu'elle est. La difficulté est amplifiée par l'impossible inscription du devenir dans les traces directes du passé. Il en est notamment ainsi, parce que les générations actuelles, et davantage assurément celles qui viendront, inventeront des pratiques nées de la relation qu'elles auront avec le monde rural, en général, et avec les agriculteurs, en particulier.

Entre autre différence avec leurs prédécesseurs, les générations futures considèreront comme allant de soi la production alimentaire, sans se soucier de l'économie interne de celle-ci, puisqu'elles ne ressentiront pas la peur de manquer comme un risque, bien que celui-ci ne puisse être totalement évacué. De même, s'estompera, jusqu'à disparaître, pour elles, le souvenir mitigé de la vie dans un monde rural longtemps plus inconfortable que ce qui faisait l'ordinaire moyen des contemporains. Par ailleurs, il est plausible qu'advienne un désir de rural dont l'avenir dira l'ampleur. Il concernera notamment ceux que la ville rejette et ceux qui rejettent la ville pour les raisons les plus diverses.

Sans verser dans l'irréel et pour l'éclairage, on peut raisonner à partir de l'entrée dans le rural par les antipodes d'hier. Là, c'est une demande d'air, d'espace, de sport, de chasse... qui s'invite. Cette demande, qui se traduit de façon immatérielle, repose sur des substrats matériels pour sa satisfaction. Les substrats matériels concernent un entretien du paysage que le bénéficiaire d'immatériel ne saurait rémunérer en direct. Il y faut d'autres moyens à inventer dès lors que l'agriculteur ne peut plus, comme hier, implicitement, l'incorporer totalement au prix de ses produits.

¹ L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public, par 158 voix pour et 9 abstentions (voir le résultat du scrutin en annexe).

Une fois entrés par la porte du plaisir, se proposeront des produits et services relevant de l'ordre marchand. Il y aura naturellement toute la panoplie de produits identifiés par leurs origines, marques, labels... Il y aura aussi, vraisemblablement, un développement de gîtes ruraux et autres services périphériques à la production agricole, ces produits et services seront l'objet de transactions courantes.

Ainsi se dessine la perspective de l'avis qui éclaire les « Place et rôle des agriculteurs et attentes de la société ».

I - PLACE ET RÔLE DES AGRICULTEURS ET ATTENTES DE LA SOCIÉTÉ

A - L'HISTOIRE, L'URBANISATION DES VILLES ET DES CAMPAGNES

Le pacte du paysan et de la société remonte à la nuit des temps. Il était d'autant plus solidement noué que la famine ne cessait de guetter et que l'état de paysan était celui de l'immense majorité des gens au travail. Nul besoin d'écrire pareil pacte : il allait naturellement de soi face à la réalité et à la nécessité.

Jusqu'à la révolution industrielle, à l'aune d'une ou plusieurs générations, la stabilité semblait de règle, même s'il ne faut pas oublier que plusieurs étapes ont été franchies avec l'esclavage, le servage... Par rapport à ces étapes, est intervenu, comme jamais avant, le changement technique. C'est la croissance de l'industrie qui, la première, a produit des effets sur la répartition de la population active par l'aiguillage de travailleurs de la terre vers l'usine. A bas bruit d'abord, sans discontinuer, le phénomène a pris de la vitesse jusqu'à nous. Cette vitesse est devenue telle que des étapes se franchissent sans que les contemporains en aient pleine conscience.

Pour le paysan, avant même la révolution des techniques agricoles, l'évolution causée par l'industrialisation a engendré la croissance des villes et l'urbanisation des campagnes. Ainsi, dès la fin du XIX^e siècle, les producteurs se sont regroupés sous forme de coopératives pour maîtriser la collecte, la transformation et la vente de leurs produits.

Une première étape a été le développement des industries agroalimentaires et des processus industriels de transformation de plus en plus complexes. Le développement de la grande distribution, à partir des années soixante, a constitué une seconde étape en imposant de façon de plus en plus marquée des exigences, notamment de quantité, d'homogénéité et de régularité.

L'interposition des écrans a perturbé le côté à côté ancestral entre le paysan et celui qu'il nourrissait avec des effets amplifiés par la dynamique démographique en vertu de laquelle les racinés dans la ville accroissaient leur nombre. Ceux-ci n'auraient du paysan que des idées apprises.

En décalé l'urbanisation des campagnes s'est développée soit par un effet retour périodique de natifs, rétifs à la vie urbaine, soit par le choix d'urbains encore appelés néo ruraux, avides d'espace, soit encore par effet de l'implantation d'activités non agricoles dans les campagnes. Différemment les uns et les autres ont aussi apporté des questions nouvelles. Le nombre croissant de nouveaux venus les a naturellement invités à revendiquer une place perturbant les équilibres. Pouvant faire illusion, la proximité géographique du paysan et de ses hôtes n'a pas empêché que la distance s'installe entre lui et ses nouveaux voisins.

B - LA RÉVOLUTION TECHNIQUE : LA FIN DE LA FAIM

Intervient ici la technique dont la dynamique propre a occasionné des effets directs et collatéraux en temps réel ou à retard. Non suffisante, la technique est une condition nécessaire qui prospère si, alentour, s'organisent notamment la finance, les structures, l'investissement immatériel, tout cela accompagné par des choix politiques fondamentaux. Une incursion dans les effets directs fait notamment rencontrer la nouveauté, la productivité, la technicité... tirant le métier du paysan vers une complexité qui en éloigne aussi la compréhension directe du commun des mortels.

On peut d'ailleurs noter, ici, que le risque de manquer fut écarté avant que la conscience s'en établisse. Alors que l'accroissement ininterrompu des rendements s'enclenchait, en métropole on se rassurait en comptant sur « les colonies ». Apparut progressivement le fait que, technique aidant, la métropole s'autosuffirait avant de surproduire dans certains secteurs.

Montée des villes, urbanisation des campagnes et essor de la technique ont posé de nouvelles bases à l'alliance du paysan à son entour. Pour une large part, nées de la force des choses, ces bases nouvelles se sont installées sans que les effets et conséquences qu'emporterait leur édification n'aient été appréciés à leur juste valeur. Parmi ces effets et conséquences figure en bonne place un changement du regard de son entour sur le paysan sans oublier les bouleversements intervenus avec tout ce qui ressemble à une réaction en chaîne... Alors qu'en 1988, la France métropolitaine comptait encore plus d'un million d'exploitations agricoles, celles-ci n'étaient plus que 664 000 en 2000, dont 400 000 exploitations professionnelles représentant la quasi-totalité de la production.

Au cours de cette même période, selon l'INSEE, le nombre de salariés permanents a légèrement augmenté ; il est passé de 161 000 à 164 000 personnes. Les salariés saisonniers sont passés de 81 000 à 94 000 unités de travail agricole (en équivalent temps plein).

En moins de cinquante ans, le passage des risques de pénurie alimentaire à l'autosuffisance et au développement des exportations a contribué à désacraliser le métier de paysan que les générations nouvelles ne connaissent pas d'aussi près que les anciennes. Au plan des mots eux-mêmes, le terme paysan s'est progressivement estompé au bénéfice de cultivateur, d'agriculteur...

Fort de sa culture ancestrale, le paysan a poursuivi son chemin au rythme de transformations techniques sans cesse plus amples et conséquentes. La surproduction structurelle, pour certains produits, est intervenue plus rapidement qu'attendu.

C - LA RÉGULATION DU MARCHÉ, LA LOI, LA PAC ...

Dans pareille situation, laissées à elles-mêmes, les lois du marché eussent engendré des effets désastreux sur le revenu des agriculteurs et menacé la souveraineté alimentaire de l'Europe. Pour faire face, ces derniers se sont organisés avec le concours de l'Etat, architecte de lois fondatrices au cours des années 60. Naturellement, l'Etat n'a pas attendu les années 60 pour s'intéresser à l'agriculture et aux paysans. N'oublions pas Jules Méline et son protectionnisme.

Postérieurement à la crise de 1929, les pouvoirs publics ont créé les premières instances de régulation, comme par exemple l'ONIC (Office national interprofessionnel des céréales), en 1936, ce qui marque déjà une nouvelle étape dans l'organisation du soutien de l'Etat à son agriculture.

Les lois organisaient des réformes de structures destinées à permettre la parité du revenu entre l'agriculteur et ses contemporains. Il était considéré que la réforme des structures engendrerait la construction d'exploitations viables dans le marché.

Il n'en a pas été ainsi et la correction des lois du marché s'est imposée sous le double visage, d'abord du soutien au prix des produits et ensuite de l'organisation économique de certaines productions.

Dans le même temps, l'Europe en construction a décidé de placer l'agriculture au cœur de ses préoccupations. Par la politique agricole commune, la Communauté économique européenne (CEE) affirmait la volonté d'indépendance alimentaire des six pays pionniers de l'Europe.

Toutefois, dans le cadre des négociations commerciales multilatérales au sein du GATT, l'Europe naissante, afin de désarmer les attaques des Etats-Unis contre la création de la PAC, a dû consentir à importer à droit nul les protéines (principalement tourteaux de soja) nécessaires à l'alimentation des animaux, rendant ainsi son secteur élevage très dépendant des approvisionnements extérieurs.

Si la Communauté européenne avait conservé la possibilité de produire elle-même ces protéines, elle n'aurait pas été contrainte d'exporter, avec subventions, des excédents croissants de céréales, ce qui a largement contribué à renforcer les attaques dont la PAC a été l'objet de manière récurrente.

Peut-être n'est-il pas inutile de rappeler ici qu'aux niveaux français et communautaire les créateurs des mécanismes de la PAC n'avaient pas la claire conscience du prochain débordement qu'engendreraient, dans certains secteurs, des surproductions structurelles, filles de révolutions techniques simultanées et tous azimuts.

Depuis lors, la technique n'a cessé de progresser permettant d'offrir une alimentation saine et à moindre coût.

D - L'AVENTURE DE LA QUALITÉ ET LA PLURIACTIVITÉ DES AGRICULTEURS : À LA RENCONTRE DES AUTRES POUR UN REVENU ADDITIONNEL

Simultanément au déploiement de la dynamique productive proprement dite, des agriculteurs en nombre croissant ont travaillé la qualité au sein de leur activité.

Une part de cela a pris les formes les plus diverses autour de la spécificité des produits. Bon nombre de produits de la ferme ont pu faire l'objet de soins particuliers justifiant AOC, labels et autre appellation de terroir. De son côté, l'agriculture biologique procède aussi d'un mouvement comparable.

Les coopératives et les groupements de producteurs, ainsi que les entreprises privées de transformation, ont été des outils dans le développement de démarches collectives sur la qualité des produits et leur identification, notamment grâce à des procédures de contractualisation, permettant ainsi d'améliorer le revenu des agriculteurs et de diversifier l'offre de produits alimentaires.

Différemment et nonobstant les intentions, toutes les actions concernées ici visaient à justifier qu'une plus grande part de la valeur ajoutée du produit aille au producteur.

La pluriactivité se distingue de la diversification par le lien moins direct qu'elle entretient avec l'activité de production agricole stricto sensu. Gîtes ruraux, tables d'hôte ou tout autre usage rémunéré de biens fournis par des agriculteurs procède de la diversification. Celle-ci se conçoit dans une perspective contractuelle formalisée ou pas. En d'autres termes, le bénéficiaire d'un service ou d'un bien réalisé par un agriculteur au titre de la pluriactivité en acquitte le montant. Par ailleurs, s'inscrit aussi dans la pluriactivité le fait de ne pas exercer le métier d'agriculteur à temps plein.

E - LA TROISIÈME DIMENSION DANS L'ACTIVITÉ DES AGRICULTEURS : ARTISANS DE L'IMMATÉRIEL

Unanimement célébré pour des qualités impossibles à énumérer de façon exhaustive, le paysage rural ne procède pas de la génération spontanée. Il résulte de l'activité séculaire de paysans qui en prenaient soin par plaisir et nécessité. Le plaisir met en jeu l'esthétique qui procède du travail bien fait sans souci d'une utilité directe sous forme sonnante et trébuchante. La nécessité fut très longtemps liée à l'utilité à cultiver tout le territoire. On entretenait chemins et haies pour accéder aux champs.

Dès lors que toute la terre serait nécessaire à la production agricole l'entretien des chemins, haies, talus et fossés procédait du travail du paysan.

De ce travail ont résulté tous les paysages de la France si soigneusement travaillés qu'on les croirait parfois composés par un jardinier de génie. Le damier régulier de grandes parcelles cultivées côtoie des collines verdoyantes, parsemées d'animaux, faisant le lien avec des territoires montagneux attractifs

autrement. Peut-être la présence de situations si diverses dans un pays dont la taille n'est pas gigantesque donnent-ils une signature particulière à la géographie française.

Très longtemps l'esthétique des paysages n'émut que les artistes et les poètes qui magnifièrent la beauté des campagnes. Pour les autres, ces caractères n'apparaissaient pas car la campagne leur était souffrance ou tout simplement pareil à M. Jourdain faisant de la prose sans le savoir, ils habitaient la beauté sans la considérer...

Ce soin particulier à l'entretien des paysages et de la nature a, en France, toujours été considéré comme partie intégrante du travail paysan. Il n'en va pas pareillement dans d'autres pays ou cela constitue un en-soi ; timidement, les CTE (contrats territoriaux d'exploitation) ouvraient la voie à l'identification et à la rémunération de cette troisième dimension, en France.

F - LA DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ : BEAUTÉ, NATURE, SPORT, AIR, PLAISIR...

Le plus longtemps la paysannerie faisait société. Allaient de soi les contraintes liées aux saisons avec le clocher en métronome des jours. En ce temps-là, l'immense majorité du travail s'organisait autour de la production de nourriture. Le paysan était au cœur d'un système fragile toujours susceptible de s'enrayer jusqu'à la famine. Artisans, commerçants et autres professionnels des bourgs assuraient la maintenance de la ferme à laquelle tout un chacun accédait pour s'approvisionner en nourriture. Manquer de cette dernière faisait partie d'éventualités plausibles et vécues une fois ou plusieurs par chaque génération.

Cette période historiquement longue a pris fin de manière progressive. Il y a eu d'abord l'industrialisation génératrice de l'urbanisation qui a donné le signal d'un mouvement toujours actuel de découplage entre la société et la paysannerie. Celle-ci ferait de moins en moins société dans les formes ancestrales.

Après cette première phase est venue la révolution qui a boosté la production agricole dans des dimensions que personne n'eut prédites au début du processus. S'en est suivie une accélération du découplage à la faveur de l'appel de bras par une industrie et des services gourmands, tout au long des trente glorieuses et depuis lors.

Nous en sommes là avec les premières générations aux racines rurales très indirectes. La majorité de la population vit en ville. Les femmes et les hommes de notre temps sont de moins en moins nombreux à être directement enracinés dans le rural.

Cela se traduit dans leur demande à l'endroit de ce dernier. Étrangers au risque de manquer, encore dans la mémoire des anciens, ils se préoccupent de sécurité des produits, de régularité et de qualité.

Nombreux à souffrir des inconvénients de la ville, ils voient le rural par le prisme du bucolique et du plaisir. En cela, ils se distinguent des générations précédentes qui, racinées dans le rural, gardaient le souvenir mitigé du temps ou

rural, rustique et inconfort allaient de pair. De là, un sentiment mêlé d'envie de retour et de retenue face aux conditions non équivalentes à celles de la ville. Il est naturel que ceux qui ne connurent pas ces temps parfois durs portent un regard franchement positif sur un rural dépouillé du souvenir qui entravait sa réputation pour les plus anciens.

G - PERSPECTIVES

La première vocation du territoire restera sa vocation productive de biens agricoles et alimentaires. Cela, communément admis fait partie de l'héritage culturel et procède de l'appréhension de l'avenir sous le signe de l'indépendance et de la sécurité alimentaire du pays et de la vitalité économique et sociale des territoires.

Sur ce plan, la France se retrouve dans la déclaration du Président des Etats-Unis d'Amérique, il y a un an, à la chambre des représentants pour justifier l'adoption de la nouvelle loi agricole. Citons Georges W. Bush : « *Une nation qui peut nourrir sa population est une nation davantage en sécurité. L'imprévu peut arriver. Les Etats-Unis devront toujours être prêts, avec de la nourriture saine en grande quantité et avec des agriculteurs qui sauront la produire...* ».

Le point de vue opposé à celui-ci a été formulé par Jim Sutton, ministre néo-zélandais de l'agriculture : « *Il est temps que l'on en finisse avec la différence de traitement sur la place du commerce international entre les produits agricoles et les produits industriels ... je soutiens très fort tous les pays qui veulent tirer partie de leurs avantages comparatifs. Se spécialiser dans ce qu'on fait de mieux, c'est la meilleure façon de nourrir le monde... Notre façon de vivre dépend de la consommation de biens et de services... Les agriculteurs doivent se tourner vers d'autres professions...* ».

Se placer aux antipodes du point de vue néo-zélandais emporte la nécessité d'une politique agricole car les lois du marché ne sauraient suffire.

De tout temps surdéterminante, la vocation première de l'agriculteur a longtemps estompé le reste. Il n'en va plus ainsi et, à certaines conditions peut venir le temps où le territoire sera fréquenté pour des vertus qu'inventeront et chériront ses nouveaux occupants.

Dans cette perspective, équipé comme la ville, il attirera ceux dont cette dernière ne veut pas comme ceux qui ne veulent pas ou plus d'elle. A l'appui de cette hypothèse s'invitent la tendance durable à la réduction du temps de travail, qui engendre la transhumance de fin de semaine, et l'invention de modalités de travail qui vont avec l'outillage de la société de la connaissance. Cette invention sera l'œuvre des générations nées avec cet outillage nul ne saurait en prédire la forme.

II - PROPOSITIONS

C'est avec la plus grande solennité que Jacques Chirac, Président de la République Française a récemment réaffirmé la vocation agricole de la France. Au congrès mondial des Jeunes Agriculteurs, tenu à Paris, il a notamment déclaré :

« Dans toutes nos sociétés, le métier d'agriculteur tient une place essentielle. Il bénéficie d'une estime particulière qui est justifiée et qui doit être entretenue. Au-delà de sa fonction productive, l'agriculture contribue, dans les pays développés, à la mise en valeur de l'espace.

L'agriculture n'est pas une activité économique banale ... L'incertitude permanente sur les volumes de production et sur leur qualité crée l'insécurité alimentaire ... Les débats sur l'agriculture, à l'échelle mondiale, sont bien, fondamentalement, des débats sur la souveraineté alimentaire ... La PAC est une bonne politique. Elle a permis à l'Europe d'atteindre l'autosuffisance alimentaire et de construire une agriculture moderne ».

A - DE L'ACTIVITÉ PRODUCTIVE DES TERRITOIRES : CAMPAGNE SILENCIEUSE OU VIVANTE ?

On sait que la fonction productive de l'agriculture française peut être assurée de façon tout à fait satisfaisante par seulement 100 000 exploitations. Au nom des avantages comparatifs, celles-ci seraient localisées sur les terres les plus productives et les régions les mieux situées, gérées par des chefs d'entreprise dotés d'un niveau élevé de formation et mobilisant les dernières avancées techniques et les équipements les plus performants. Rien ne permet cependant d'affirmer que ce type d'exploitation trouverait son équilibre financier, en raison du coût du capital foncier et d'exploitation qui devrait être mobilisé, si les cours mondiaux des produits de base (céréales, oléoprotéagineux) continuaient à se dégrader. Naturellement, cette logique strictement économique s'accompagnerait de graves inconvénients sociaux et environnementaux : d'un côté, de très nombreuses terres agricoles seraient abandonnées à la friche ou à la forêt, des pans entiers du territoire seraient désertés par les agriculteurs, le taux de chômage continuerait à augmenter... ; de l'autre, l'excessive concentration de la production agricole sur une fraction réduite du territoire se traduirait par des atteintes rédhibitoires à l'environnement.

La poursuite de la logique actuelle de libéralisation accélérée des échanges internationaux conduirait rapidement à cette situation. En France, comme ailleurs (et avec des effets encore plus dramatiques dans les pays du Sud), la suppression totale des protections douanières et des politiques de soutien des prix conduirait à l'élimination brutale d'un très grand nombre d'agriculteurs, de plus en plus fragilisés par les crises successives provoquées par l'absence de régulation des marchés, comme on a pu l'observer, dans le secteur porcin. Parallèlement, l'inquiétude des consommateurs ne ferait que croître si l'effacement des barrières

tarifaires devait être accompagné d'un abaissement des normes sanitaires ou qualitatives, ou de l'insuffisance des règles de traçabilité auxquelles devraient satisfaire les produits importés.

En production agricole, le libéralisme exerce des effets erratiques, d'ampleur incontrôlable, affectant successivement ou simultanément le revenu des producteurs et le rationnement des consommateurs. On sait qu'un excédent de production limité peut engendrer une baisse des prix infiniment plus que proportionnelle.

Pour le Conseil économique et social s'impose un autre choix qui, sans nier la réalité de la mondialisation, cherchera néanmoins à la réguler. Au niveau de la planète, cette maîtrise passe par la reconnaissance de la spécificité de l'activité agricole qui implique, dans le cadre des négociations en cours au sein de l'OMC, le maintien d'une protection aux frontières et la régulation de l'offre alimentaire mondiale (afin d'enrayer la chute constante du prix des produits agricoles, puis de stabiliser celui-ci à un niveau conciliant rémunération décente des producteurs et accessibilité pour les consommateurs).

Pour le Conseil économique et social, ce choix alternatif, s'agissant de l'Union européenne et de la France, est celui du maintien d'une politique agricole commune garantissant la souveraineté alimentaire à laquelle chaque pays, où groupe de pays, a droit, lui permettant de prendre librement les mesures nécessaires . La France et l'Union européenne pourraient ainsi préserver un modèle agricole et alimentaire visant à satisfaire en priorité les attentes des consommateurs et des citoyens européens. Ce modèle fondé sur le soutien à une activité agricole économiquement viable, postule un nombre élevé d'actifs répartis sur tout le territoire, produisant des denrées alimentaires sûres et de qualité, dans le respect des ressources naturelles et des paysages. Pour le Conseil économique et social, cet impératif requiert le nécessaire maintien d'une politique et d'un budget agricoles spécifiques.

Par ailleurs, le Conseil économique et social se prononce pour le maintien du système de régulation et son adaptation sans le déformer. Le statut du fermage, pour la durabilité nécessaire à l'exploitation, les SAFER, pour la maîtrise du foncier, ainsi que les zonages appropriés restent pertinents dans cette perspective.

Par ailleurs, la compétitivité reste naturellement essentielle. Elle doit être assise sur une recherche de productivité installée dans la sagesse du principe que le productivisme a parfois pu écorner et qui invite à « se comporter en bon père de famille ».

Enfin, quelle que soit l'évolution de la PAC et de ce qui s'imposera dans cet ordre, les principes « aide-toi, le ciel t'aidera » et « l'union fait la force » ne sauraient souffrir d'altération. Cela appelle l'attention à la fois sur ce qui est afférent à la coopération et au mutualisme dans les différentes formes qu'ils connaissent en agriculture. Face au déséquilibre structurel entre quelque 4200 entreprises de l'agroalimentaire et six centrales d'achat, ces organisations, avec

d'autres et notamment avec les interprofessions, sont indispensables à l'établissement d'un pouvoir de négociation équilibré avec le partenaire considérable que constitue la grande distribution. On sait que la faible dimension économique de l'agriculteur isolé le conduit à l'impuissance.

En tout état de cause, le Conseil économique et social estime que la question du partage de la valeur ajoutée reste ouverte. Structurellement, la grande distribution peut exercer une domination – et, par effet induit, les industries agroalimentaires elles-mêmes exercer des pressions - à corriger par des règles débattues entre les différents partenaires de la filière.

Rappelant que la vocation agricole du territoire conditionne sa vitalité et l'optimum de tous ses usages, le Conseil économique et social considère que la diversité du modèle agricole et alimentaire français demeure d'actualité et d'avenir. Cet avenir repose sur un engagement de la collectivité en faveur d'une agriculture productive, mais non productiviste, occupant tout l'espace cultivable, avec des liens équilibrés et harmonieux avec une industrie agroalimentaire dynamique. L'incapacité des règles du marché libéral à assurer la parité du revenu de l'agriculteur avec celui de ses contemporains, placés en situation comparable, nécessite l'intervention de la puissance publique dans la régulation de l'activité pour en assurer la visibilité et en permettre l'exercice dans la durée. Plus que d'autres, l'activité agricole ne s'entend qu'à long terme.

Pour ce qui les concerne directement, les agriculteurs ont à poursuivre l'effort à titre individuel et collectif. A titre individuel, chacun doit conduire son exploitation en bon père de famille tout en l'inscrivant dans l'organisation collective nécessitée par le marché.

Par ailleurs, pour le Conseil économique et social, le devenir de l'activité, de plus en plus complexe, est plus que jamais conditionné par la vigueur de l'investissement intellectuel développé sous toutes ses formes : recherche fondamentale et appliquée, développement, formation initiale et continue. A cet égard, le rôle de la puissance publique demeure essentiel .

B - VALORISATION DES PRODUITS, SERVICES MARCHANDS ... PLURIACTIVITÉ

Les Français continuent de placer la fonction de nourrir les hommes au tout premier rang de leurs attentes envers l'agriculture. Toutefois, les demandes adressées à l'agriculture nourricière ont très fortement évolué au cours des cinquante dernières années : les mutations de la société française, l'évolution générale des mentalités, ainsi que les transformations de la filière de production des aliments ont radicalement changé la relation de nos concitoyens vis-à-vis de leur alimentation. Dans ce domaine, leurs exigences et attentes sont devenues multiples, diversifiées et, parfois, difficiles à concilier : sécurité sanitaire et traçabilité des produits, valeur santé des aliments, saveur, praticité, prix accessibles, variété de l'offre, produits de « terroir » et de « tradition »...

Pour autant, les Français ne réduisent pas l'agriculture à cette seule mission nourricière. Ils en attendent également la fourniture de services marchands (notamment d'accueil). D'autres attentes, plus larges et plus profondes, sont également apparues au cours des dernières années comme, par exemple, la revendication d'un « droit de regard » sur les évolutions scientifiques et techniques concernant le monde agricole.

1. Des produits sûrs et de qualité

Si, sécurité, qualité, régularité constituent le socle fondateur en matière de production alimentaire, tout produit, même le plus banal, doit répondre aux exigences de ce triptyque. Pour répondre à ces impératifs, des démarches d'assurance qualité et de traçabilité se développent.

Au-delà de ces exigences de base, une fraction importante des produits français peut prétendre à une qualité dite spécifique, c'est-à-dire susceptible de les distinguer des produits standards du même type. C'est notamment le cas des produits détenant une « garantie officielle de qualité ou d'origine » (label rouge, AOC, certification de conformité, agriculture biologique... et leurs équivalents communautaires). Cette qualité spécifique peut comporter de multiples dimensions (saveur, lien au terroir, valorisation des savoir-faire locaux, modes de production respectueux de l'environnement, valeur culturelle et symbolique...). Son intérêt réside dans le fait qu'elle répond aux attentes d'une fraction importante des consommateurs français et européens, dans un contexte de segmentation croissante des marchés. Elle participe à la valorisation des ressources spécifiques des territoires et des terroirs et, atout supplémentaire, elle mobilise des emplois relativement nombreux.

L'essor de ces produits de qualité spécifique appelle un renforcement des politiques aujourd'hui déployées en leur faveur. **Pour le Conseil économique et social, il conviendra de veiller tout particulièrement à ce que la qualité soit reconnue et payée à son juste prix pour que les agriculteurs bénéficient de la « juste part » de la valeur ajoutée générée par ce type de produits en contrepartie des efforts et des contraintes que leur élaboration implique.**

2. Des services marchands

De très nombreux espaces ruraux français présentent une forte valeur patrimoniale et une grande attractivité touristique. L'offre actuelle peut encore être renforcée et étendue à un nombre plus important de territoires, de façon à répondre aux nouvelles dynamiques à l'œuvre au sein de la société urbaine. Il existe en effet un potentiel important de ménages (Français mais aussi Européens) candidats à une installation permanente ou temporaire dans le milieu rural, de créateurs ou repreneurs d'entreprises prêts à investir la campagne, de clients pour des vacances ou des week-end « au vert », pour des pratiques de loisirs « nature », pour des produits « de terroir »...

Partout où cela est possible et souhaité, **le Conseil économique et social invite à encourager le développement d'activités de diversification (hébergement et restauration à la ferme, vente directe, activités récréatives ou pédagogiques, transformation à la ferme...), non pas en substitution mais en complément de la production agricole, à égalité de droits et de devoirs avec les autres intervenants.**

Gîtes, tables d'hôtes et formes diversifiées d'offres destinées à satisfaire un désir de campagne attestent la réalité d'une demande, complémentaire de l'offre traditionnelle, notamment d'hôtellerie. Des contrées entières sont d'ailleurs totalement dépourvues d'offre traditionnelle faute d'un marché suffisant pour la rentabilité de cette dernière, une rentabilité atteignable si l'activité est complémentaire et non principale. Cette dernière situation est celle d'exploitations agricoles qu'il convient d'inviter à développer cette activité périphérique de l'activité principale et destinée à ajouter de la vie aux campagnes. Par ailleurs, une diversification est possible, au-delà de ce qui est déjà offert. Cette diversification nécessite un effort d'imagination à encourager.

Pour consolider cette offre d'activités subsidiaires, mais productrices de revenus pour l'agriculteur, s'impose la poursuite de l'effort d'information de nos contemporains. A l'information doit s'ajouter une vigilance sur la qualité et la normalisation pour que le client sache toujours précisément ce qui lui sera offert en matière de prestation.

3. Pluriactivité

Il s'agit là de l'agriculteur qui partage son temps entre le travail agricole et une activité extérieure à l'agriculture. **Le Conseil économique et social recommande que des dispositions soient prises en vue d'une meilleure reconnaissance de la pluriactivité en agriculture, sous toutes ses formes et notamment par une simplification administrative en matière de protection sociale, dans le respect des règles de la concurrence.**

C - L'AGRICULTURE DANS LA TROISIÈME DIMENSION

L'agriculture ne fournit pas seulement des biens matériels et des services marchands. Elle est également (ou potentiellement) créatrice de richesses immatérielles : des paysages harmonieux, des ressources naturelles préservées (sols, eau, air, biodiversité...), des territoires vivants et dynamiques, des équilibres sociaux, de la « culture » et de « l'identité nationale », fruits de l'extrême variété des terroirs et des produits de notre sol.

Ces biens immatériels relèvent de la sphère publique : tous les Français en profitent, et ils formulent à leur égard des attentes et exigences de plus en plus grandes. Or, ces biens d'intérêt général sont, pour partie, le fruit de l'activité d'acteurs privés, les agriculteurs et leurs organisations. Jusqu'à nous, il allait de soi que cette activité d'entretien faisait partie intégrante du travail paysan que le prix des produits incorporait de fait davantage. L'exploitant avait à cœur de tenir

sa ferme au mieux, hors de tout intérêt direct. Une ferme mal tenue dénonçait l'exploitant alors inscrit dans une hiérarchie d'autant plus cruelle qu'elle n'était ni formelle ni écrite.

Il n'en va plus ainsi pour de multiples raisons. Parmi celles-ci, il y a l'écart entre le prix des produits au cours mondial (artificiel mais influent) et le prix assurant une parité de revenus entre l'agriculteur et ses contemporains.

Par ailleurs, le souci de rentabilité, de compétitivité ou encore d'efficacité peut conduire à ne plus réaliser le travail non directement productif, la beauté et l'harmonie des paysages dussent-elles en souffrir. Dès lors, il ne faut plus attendre ce service gratuit d'agriculteurs naturellement mobilisés sur les terres concourant exclusivement à la production.

L'intérêt sociétal grossit pour un territoire attrayant dont la garde ne peut plus faire partie de l'ordinaire du travail des agriculteurs qui jusque là l'effectuaient par surcroît.

Cela exige l'identification de ce que recouvre la notion de service dans son extrême diversité, l'édiction de règles de rémunération justes pour chaque type de service, l'instauration de modes d'intervention et de contrôle.

Pour l'agriculteur, cette entrée dans l'immatériel ajoute à ses objectifs exclusivement productifs. Il ne s'agit plus seulement de considérer ce qui n'est pas productif comme subsidiaire de ce dernier mais de l'envisager à son égal.

Dans cette perspective, l'agriculteur deviendra aussi « paysagriculteur » ou « paysagriculteur ». Cette réalité doit être confortée, ce qui signifie qu'elle doit être financée par la collectivité, le marché n'étant pas en mesure de rémunérer ce type de biens immatériels et non marchands. Ces derniers revêtent une importance considérable : ils représentent en effet une richesse aussi importante que celle générée par l'activité économique.

Pour autant, il ne s'agit pas d'entrer dans une logique qui aboutirait à opposer des espaces dont l'activité agricole, performante et compétitive, pourrait être exclusivement rémunérée par le marché, à d'autres zones dans lesquelles l'agriculture serait maintenue sous perfusion financière, les exploitants étant exclusivement rémunérés pour leur fonction d'occupation et d'entretien de l'espace rural. Il s'agit au contraire de reconnaître qu'en tous lieux du territoire national, la production des richesses immatérielles évoquées plus haut doit être développée et, pour cela, être rétribuée par la collectivité. Voyant ses attentes prises en considération, la société pourra alors plus facilement accepter les soutiens publics qu'elle accorde à son agriculture.

Cette perspective passe par une contractualisation, individuelle ou collective, avec les pouvoirs publics : dans ce schéma, l'agriculteur s'engage à fournir, dans le cadre même de son activité de production marchande, des biens immatériels dont tous ses concitoyens bénéficient ; ces biens ne pouvant être rémunérés par le marché, le producteur reçoit une juste rétribution, en

contrepartie du strict respect d'un cahier des charges basé sur des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

Il ne s'agit donc pas de nier, ni même de placer à un rang secondaire, la mission nourricière des agriculteurs mais au travers (et non à la place ou à côté) de cette fonction « première » et « vitale », d'étendre celle-ci à la production d'autres richesses.

La troisième dimension de l'activité de l'agriculteur n'est pas nouvelle mais s'autonomise sous le double effet d'une demande de plus en plus explicite de la société et de l'impossibilité à continuer de la rémunérer sous forme de coût caché dans le prix des produits. **Dès lors, pour le Conseil économique et social s'impose la rémunération de cette troisième dimension. Cette rémunération sera la contrepartie d'un travail producteur de biens et services immatériels insuffisamment identifiables pour fonder une rémunération directe de la part de leurs consommateurs.** Le caractère récent de l'autonomisation de cette troisième dimension doit conduire à l'appréhender dans une perspective expérimentale pour créer des mécanismes pertinents et simples.

L'inspiration de ce qui fut à l'origine des contrats territoriaux d'exploitation (CTE) est peut-être à revisiter ici. Conçus dans une optique de bureaucratie minimale et bâtis pour la rémunération d'un service explicitement rendu et comptabilisé, ils permettraient de payer un travail au coût jusque là masqué.

D - LES CONDITIONS DE LA PÉRENNISATION DE CE MODÈLE D'AGRICULTURE

1. Favoriser l'installation

Le maintien du plus grand nombre d'agriculteurs impose, pour le Conseil économique et social, une politique volontariste en faveur de l'installation. Cette politique devra également favoriser les installations hors cadre familial, nécessaires pour pallier le déficit actuel de successeurs familiaux. Pour que le renouvellement des agriculteurs soit effectif et ne demeure pas une incantation récurrente, les conditions devront être créées pour renforcer tout à la fois l'attractivité du métier, la faisabilité de l'installation (en favorisant l'accès au foncier) et sa « durabilité ». De nouvelles dispositions, plus incitatives, devraient ainsi être prises pour favoriser la transmission et la reprise des exploitations libérées par les départs en retraite.

L'attractivité du métier d'agriculteur résultera de la capacité à offrir aux candidats potentiels de réelles perspectives : un revenu à la hauteur de l'investissement financier et personnel consenti, un minimum de visibilité de l'avenir, une qualité de vie en rapport avec les aspirations contemporaines, une reconnaissance sociale...

2. Améliorer les conditions de vie

Le renforcement des actions de prévention des risques professionnels (pathologies et accidents du travail), le soutien financier et l'accompagnement social des agriculteurs en difficulté, mais aussi les aides aux gardes d'enfants, les aides à domicile pour les personnes âgées... constituent d'autres mesures concrètes susceptibles de restaurer ou d'améliorer les conditions de vie des agriculteurs et de leur famille.

Le Conseil économique et social considère que l'amélioration des conditions de travail représente un véritable défi, en particulier dans les productions qui, comme l'élevage laitier, sont particulièrement exigeantes : le développement des formes sociétaires, celui des services de remplacement et le recours à l'emploi salarié devront être encouragés. Le développement de la recherche liée aux conditions de travail et l'accroissement des qualifications des acteurs y contribueront aussi.

3. Développer l'emploi salarié

La présence, sur l'ensemble du territoire, d'agriculteurs nombreux permettra également le maintien et le développement de l'emploi agricole salarié. Au-delà, elle contribuera à préserver les nombreux emplois induits par l'activité agricole, en amont comme en aval (un agriculteur génère de trois à cinq emplois « dérivés » supplémentaires).

S'agissant des emplois de salariés agricoles (à temps complet, partiel ou « partagé »), des gisements existent, qu'il conviendrait de mieux valoriser. Au sein de nombreuses exploitations, l'augmentation des surfaces et des cheptels, le déclin de la main-d'œuvre familiale et, par ailleurs, le départ en retraite du chef de famille au sein des GAEC ou encore la mise en place d'activités de diversification se traduisent par une charge de travail accrue qui génère de nouveaux besoins de main-d'œuvre salariée. Dans le même temps, l'évolution des « mentalités » au sein du monde agricole crée de nouvelles opportunités pour le développement de l'emploi salarié sur les exploitations : de plus en plus d'agriculteurs, en particulier les jeunes, recherchent une amélioration de leurs conditions de travail et la disposition d'une plus grande part de temps libre, synonymes d'une meilleure qualité de vie. Mais ces besoins, exprimés ou potentiels, se heurtent trop souvent à l'argument du coût de l'emploi salarié. Outre le soutien à la constitution de groupements d'employeurs, une autre voie mériterait d'être explorée : la mise en œuvre d'activités complémentaires entre agriculteurs et communes rurales (la formule peut présenter l'avantage d'une complémentarité entre les périodes de l'année où se manifestent les besoins de main-d'œuvre des agriculteurs et ceux de ces collectivités locales). Le recours à des CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole) ou à des SCIC (sociétés coopératives d'intérêt collectif) offre des formules de partenariat à développer.

Pour que la demande d'emplois salariés puisse être satisfaite, il est impératif d'en assurer la promotion. Ces métiers pâtissent en effet d'un manque d'attractivité. D'où, pour le Conseil économique et social, la nécessité urgente d'en améliorer le statut (revenu, protection sociale complémentaire, conditions de travail, formation...), condition d'une revalorisation de leur image.

Jusque-là, les installations étaient massivement le fait d'enfants d'agriculteurs qui reprenaient la ferme des parents. La période récente enregistre une inflexion de tendance avec l'arrivée de candidats horsains, facilitée par la décline du nombre d'enfants d'agriculteurs candidats aux successions directes. Cela nécessite une réflexion nouvelle pour accueillir la nouvelle génération dans le double souci du professionnalisme des entrants et de la simplification maximale des exigences administratives.

De la même façon, s'impose une action sur les conditions de vie pour lesquelles il faut viser la parité tous azimuts.

Par ailleurs, l'attention doit être attirée sur l'emploi salarié, dont l'existence contribue à la viabilité du secteur. Outre la parité à réaliser, là aussi l'emploi salarié peut permettre l'établissement de conditions de travail rapprochant l'agriculteur du reste de la population active. Toutes les formes mutuelles sont ici à mettre à profit dans un monde agricole habitué de longue date au temps partagé.

4. Assurer la rémunération des acteurs

Comme toutes les catégories de la population active, les agriculteurs doivent pouvoir dégager un revenu en rapport avec les risques qu'ils prennent. **Le Conseil économique et social estime que leur contribution à la production de richesses doit être rémunérée à un niveau permettant de conférer à leur activité un caractère rentable et « durable »** (même si on a parfois tendance à l'oublier, la rentabilité économique constitue une des composantes du développement durable, aux côtés des dimensions sociale et environnementale).

Mais la rentabilité d'une entreprise agricole ne dépend pas seulement du marché : elle se construit dans le cadre de politiques agricoles européenne et nationales, qui déterminent les prix payés aux producteurs, le montant des aides « compensatoires », mais également les réglementations (sanitaires, environnementales...) qui peuvent contribuer à accroître les coûts de production.

Depuis plusieurs décennies, les prix à la production ne cessent de baisser : dans certains secteurs, ils dépassent à peine les coûts de production, voire leur sont inférieurs. Le souci de maintenir des prix bas à la consommation, la libéralisation des échanges et les réformes de la PAC, la concurrence croissante sur les marchés, la concentration de la grande distribution et la pression qu'elle exerce sur ses fournisseurs sont autant de facteurs qui contribuent à ce processus continu de baisse des prix. La suppression de toute régulation des marchés

conduirait à accélérer cette tendance, avec pour effet la disparition de nombreuses exploitations.

Plus généralement, le Conseil économique et social considère qu'il est crucial de réguler les marchés, car on sait qu'un léger excédent de produits entraîne des effets de baisse des prix qui détruirait toute rentabilité, le vivant qui est la matière première, ici, ne se régule pas comme l'industrie.

A l'instar de toute activité économique, l'agriculture doit être en mesure de dégager de la valeur ajoutée. Plusieurs options peuvent permettre cette création de valeur et, point essentiel, sa juste répartition entre tous les acteurs de la filière : le développement des produits de qualité « spécifique » (labels, AOC...), le ré-équilibrage des relations, parfois tendues, avec les industries alimentaires et, plus encore, avec la grande distribution, le renforcement de l'organisation économique des producteurs et des interprofessions...

Toutefois, dans de nombreux cas, la rentabilité des exploitations ne pourra pas, même dans un contexte de prix davantage rémunérateurs, être exclusivement assurée par le marché. Par ailleurs, celui-ci ne rémunère, par définition, que des biens et services marchands. Or, comme il a été dit (Cf. supra), l'agriculteur est de plus en plus sollicité pour créer des richesses immatérielles mais non marchandes : aménagement et entretien de l'espace rural et des paysages, préservation des ressources naturelles, contribution à la vie économique et sociale des territoires... Profitant à tous, ces richesses devraient, en toute logique, être rémunérées par la collectivité, en contrepartie du respect d'un cahier des charges.

E - DE L'ATTRACTIVITÉ GLOBALE DES TERRITOIRES

Accessible, équipé et vivant sont trois adjectifs principaux alentour desquels doit s'organiser le devenir des territoires. Ils constituent les conditions nécessaires à leur vie.

Vivant par :

- l'activité économique, pilier essentiel et point d'appui d'une vie collective équilibrée. Les exploitations agricoles ainsi que les entreprises agroalimentaires constituent, à cet égard, des pôles d'activité intégrés dans le territoire et créateurs d'emplois et de valeur ajoutée. **Dans cette perspective, le Conseil économique et social considère qu'il appartient à l'Etat d'inciter et d'accompagner toutes les initiatives et projets locaux visant au développement économique des zones rurales et au maintien d'une agriculture viable. Le soutien apporté par la puissance publique devra être particulièrement « appuyé » au sein des espaces ruraux et agricoles les moins bien dotés, les plus isolés ou les plus fragiles.** La recherche d'une meilleure synergie avec les politiques de développement économique des collectivités territoriales permettra d'accroître l'efficacité et l'efficience du dispositif de soutien ;

- l'offre éducative diversifiée pour que les moyens de la connaissance soient d'égal accès dans la triple perspective de l'instruction de base la meilleure pour chacun, de l'accès aux meilleures capacités professionnelles et de la formation continue nécessaire pour être partie prenante des évolutions ;
- l'équipement culturel et les outils d'animation contemporains.

Accessible par :

- l'infrastructure physique de communication destinée à mailler le territoire en vue de l'accès le plus facile possible à toutes les zones susceptibles d'attrait. La géographie de la France et sa dimension permettent de ne laisser aucune zone hors d'accès facile et rapide ;
- l'infrastructure électronique qui grâce aux réseaux modernes offerts par l'industrie des télécommunications permettra à la fois dans l'ordre personnel de satisfaire au besoin d'être relié et dans l'ordre professionnel d'effectuer tout travail qui n'exige pas la présence physique sur un lieu et en un temps donnés. **Le Conseil économique et social préconise le « branchement » de tous les territoires (et, prioritairement, les plus isolés) aux réseaux des TIC, ce qui permettra de réduire la fracture numérique actuellement constatée.** Elle devra mobiliser, et dans les meilleurs délais, des moyens d'une ampleur au moins égale à ceux autrefois consentis pour raccorder toutes les habitations aux réseaux d'électrification et d'adduction d'eau ;
- l'infrastructure « humaine » qui permet la mise en scène et la valorisation du territoire d'accueil par ses hôtes. L'engagement de tous les acteurs locaux (élus, entrepreneurs, porteurs de projets, habitants...) constitue en effet un des facteurs clés du dynamisme économique et social d'un territoire. **C'est pourquoi, le Conseil économique et social estime que l'Etat devra s'attacher à favoriser la mobilisation des énergies locales, en veillant à ce que celles-ci ne soient pas ensuite étouffées par la complexité et la lourdeur des procédures et outils d'accompagnement proposés.** L'établissement de partenariats entre les acteurs concernés, le montage de projets de territoire, la capitalisation et la diffusion des expériences innovantes devront être encouragés et, si nécessaire, accompagnés.

Equipé par :

- **des services publics de proximité essentiels. Ils sont, pour le Conseil économique et social, les poumons de la vie ordinaire et la condition nécessaire sans laquelle il ne saurait être de conditions suffisantes à la vigueur des territoires ;**
- des services nécessaires à la vie domestique, auxquels sont habitués nos contemporains et qui conditionnent la vie à la campagne. Cela est tout particulièrement vrai pour le commerce et l'artisanat de proximité ainsi que pour les services sanitaires et médicaux ;
- la présence de logements individuels et collectifs dont la disponibilité conditionne l'envie de s'installer puis de s'implanter si du travail existe. A ce propos, on rappellera que de nombreux logements vacants existent dans les communes rurales. Mais, pour être attractifs (ou simplement habitables), ils nécessitent souvent des travaux de rénovation. Des mesures financières incitatives pourraient favoriser la remise en état de ces logements, puis leur acquisition par les candidats à l'installation en milieu rural.

Le Conseil économique et social réaffirme avec force : l'attractivité des espaces ruraux dépendra de leur capacité à proposer une offre de proximité, à la fois diversifiée, de qualité et accessible à tous. Cette offre se décline dans tous les domaines de la vie économique et sociale : emplois, services publics et privés, réseaux de communication physiques et « immatériels », logements, activités associatives, culturelles et de loisirs, paysages et ressources naturelles préservés... D'ores et déjà, la question de l'accès aux services se pose de façon particulièrement aiguë dans les zones peu peuplées : des réponses innovantes sont à inventer, de façon à garantir « l'équité territoriale » des citoyens.

C'est à ces conditions que les campagnes pourront satisfaire les besoins de ceux qui y résident, ainsi que les aspirations de citadins en quête d'une meilleure qualité de vie, de nature et d'espaces et, au-delà, de « racines »...

S'agissant toujours de l'attractivité, quelques aspects méritent d'être rappelés et soulignés :

- Le milieu rural français se caractérise aujourd'hui par sa forte diversité : il n'existe pas un mais des espaces ruraux, aux situations et dynamiques de développement très contrastées. Il en résulte que les moyens d'intervention des pouvoirs publics devront être différenciés, de façon à prendre en compte la spécificité de chaque situation locale (ses fragilités et ses opportunités) ainsi que la multiplicité et la diversité des acteurs et intervenants concernés (régions, départements, communes, intercommunalités, « pays »...).

- La politique publique en faveur du milieu rural ne doit pas « oublier » l'activité agricole. Certes, l'occupation et la valorisation économique de l'espace rural ne sont plus aussi étroitement liées que par le passé à la présence des agriculteurs, et l'avenir des territoires ruraux ne pourra plus être uniquement déterminé par l'activité agricole. Cependant, pour le Conseil économique et social, si « l'agricole » ne fait plus à lui seul le « rural », il doit en demeurer le socle. En effet, c'est à cette condition que l'espace rural, dans son ensemble, pourra s'inscrire dans la problématique du développement durable. Cet objectif passe nécessairement par le maintien d'agriculteurs nombreux et répartis sur tout le territoire, par la pérennité d'une activité agricole créatrice de richesses et d'emplois, offrant des produits et des services de qualité, contribuant à la préservation des ressources naturelles, des paysages, du patrimoine bâti. A cet égard, peut être souligné l'engagement d'agriculteurs, de plus en plus nombreux, dans des démarches contractuelles agri-environnementales. Les pouvoirs publics devront veiller à une meilleure intégration de ces objectifs environnementaux dans la politique agricole.

- Dans de nombreuses zones rurales qui bénéficient de la proximité d'une ville, le nombre d'habitants progresse, des activités économiques s'implantent, des emplois se créent, une vie locale dynamique se développe... Dans ces espaces, l'agriculture est beaucoup plus présente qu'on ne le pense généralement : en 2000, 44 % des exploitations agricoles se situaient dans les zones péri-urbaines (35 %) ou urbaines (9 %). Mais leurs terres y sont soumises à la pression de la spéculation foncière et de l'expansion des zones d'habitation, commerciales, artisanales... **C'est pourquoi, le Conseil économique et social considère qu'il est donc crucial de protéger ces espaces agricoles, à la fois pour des raisons économiques et de cadre de vie. Cet impératif devrait se traduire par une meilleure application des règles et une utilisation optimale des outils existants, permettant une maîtrise raisonnée de l'expansion des villes et, au-delà, de l'ensemble de l'espace.**

- Enfin, se pose et ne cessera de se poser, avec sans cesse plus d'acuité, la question du financement des communes rurales qui veulent protéger leurs espaces agricoles.

CONCLUSION

Un agriculteur post-moderne, réconcilié avec la société

Depuis le début des années 1990, la fracture entre l'agriculture et le reste de la société ne fait que s'accroître. A la perception stéréotypée et ambivalente de nos concitoyens (qui ont du monde agricole une vision tour à tour idéalisée et accusatrice) répond, chez les agriculteurs, un profond sentiment d'incompréhension et d'injustice.

Les termes d'un « nouveau contrat » sont à inventer qui, alliant efficacité économique et réponse aux nouvelles aspirations des Français, devrait permettre de réconcilier ces derniers avec la modernité de leur agriculture.

Comme dans les décennies écoulées, cette modernité continuera d'être évaluée à l'aune de la capacité des producteurs à répondre à la demande du marché des produits agricoles. Mais elle sera également appréciée au vu de leur aptitude à satisfaire les autres demandes de la société. C'est autour du déploiement de ces deux talents, étroitement imbriqués, que se forgeront, et seront socialement reconnues, l'identité et la modernité de l'agriculteur du XXI^e siècle.

Et, de même que le paysan s'est, un jour, mué en agriculteur recentré sur son cœur de métier, les temps à venir verront-ils le paysan revenir à des fonctions explicitement reconnues de « paysagriculteur » et de « paysagriculteur » ?

Naturellement, le dernier mot ne saurait être dit à propos de l'avenir d'une activité dont l'histoire récente a démontré la capacité à la métamorphose. Cette dernière s'est réalisée avec des acteurs sachant articuler initiative personnelle et dimension collective dans l'action. De tout temps, l'Etat a fait de l'agriculture son affaire, en d'autres termes, une « affaire d'Etat ». Cela doit demeurer, sauf à laisser l'hyperlibéralisme détruire une forme d'agriculture à laquelle la société ne cesse de demander davantage chaque jour. S'agissant directement des affaires agricoles, l'Etat doit agir par la loi en laissant toute leur place aux négociations favorisant les pratiques contractuelles au sein des filières. On évitera ainsi le risque d'une agriculture administrée en ne concédant à la loi que ce qui lui revient.

Assurément, et plus qu'hier, c'est la nation entendue dans sa volonté « du vivre ensemble », qui est concernée par l'héritage sans pareil que constitue l'agriculture, qui a assuré la garde d'une campagne essentielle au devenir d'une société qui n'a pas besoin que de pain.

Deuxième partie
Déclarations des groupes

Groupe de l'agriculture

On observe depuis quelques années une certaine rupture entre l'agriculture et le reste de la société, qui se creuse chaque jour un peu plus. Une certaine incompréhension gagne les uns et les autres, source de ressentiment peut-être, génératrice de blocages assurément.

Il nous apparaît particulièrement opportun de s'y arrêter et de réfléchir aux voies et moyens de redonner à l'agriculture, activité ancestrale s'il en est, toute sa place au sein de notre société. Nos concitoyens ont une image passéiste voire nostalgique du monde agricole, qui ne correspond pas à la réalité d'une activité pourtant très moderne. Faut-il y voir la conséquence d'un abandon progressif par la majeure partie de la population de ses racines agricoles et rurales ? La société pointe un doigt accusateur à l'endroit de la Politique agricole commune alors qu'elle a permis d'assurer l'autosuffisance alimentaire de la France et de l'Europe (nous importions encore des céréales au début des années 60).

Le compromis qui vient d'être signé à Luxembourg par les ministres de l'agriculture n'est pas pour rassurer le monde agricole déjà en proie à un fort désarroi du fait des nombreuses crises conjoncturelles. Cet accord marque la fin de la PAC, même si sur le plan budgétaire il n'y a pas d'évolution par rapport à l'accord des chefs d'Etat et de gouvernement de l'automne dernier. En effet, à la disparition des outils de régulation des marchés, vient désormais s'ajouter la suppression progressive des outils d'orientation de la politique agricole avec le découplage des aides. On se dirige inévitablement vers une renationalisation de la politique agricole, ce qui est tout à fait regrettable pour l'avenir de l'agriculture et celui de l'Union européenne.

Ces bouleversements, qu'ils soient politiques ou sociaux, sont les signes forts d'une évolution en marche. Le monde agricole est aujourd'hui parvenu à un tournant. Comme il l'a toujours fait, il saura s'adapter et prendre en compte les nouvelles attentes de la population, à condition toutefois, qu'on lui donne les outils nécessaires pour cela. Les termes d'un nouveau contrat doivent être inventés, qui permettent de réconcilier l'agriculteur avec ses concitoyens et de redonner à l'agriculture toute sa place au sein de notre monde moderne.

Les attentes de la population sont plurielles. L'avis les analyses avec beaucoup d'exactitude. Sans y revenir, mettons l'accent sur deux d'entre elles.

Toutes les études le montrent, nos concitoyens sont particulièrement attachés à une alimentation qui soit diversifiée et réponde à des chartes de qualité rigoureuses garanties par de bonnes pratiques agricoles. Mais, ont-ils bien mesuré que la fourniture de tels produits exige le maintien d'une politique agricole adaptée car les lois du marché seront toujours insuffisantes à réguler un secteur par essence soumis à l'irrationalité. Cela pose notamment le problème de la défense du modèle agricole européen à l'OMC à Cancún et du droit à la souveraineté alimentaire de chaque Etat. La fourniture de produits diversifiés et de qualité ne pourra pas, non plus, exister sans une juste rémunération de l'activité agricole. Cela pose également la question du prix des produits et de la

répartition de la valeur ajoutée entre les acteurs de la filière et particulièrement la grande distribution.

Les attentes de la société se tournent également vers le monde rural. Le besoin de nature et l'envie d'espace donnent aujourd'hui toute sa valeur à l'activité ancestrale du paysan qui entretient le territoire, jour après jour, génération après génération, afin que la campagne demeure accessible à tous. Mais, avons-nous bien pris conscience que cette activité, dont tout un chacun profite, est aujourd'hui fragilisée par les bouleversements que connaît le monde agricole. Cela pose plusieurs problèmes : maintien de l'agriculteur au centre du monde rural - politique d'installation des jeunes et attractivité du métier - devenir de la politique des structures et de la politique foncière - rémunération par la collectivité d'une activité qualifiée dans l'avis de troisième dimension.

Les agriculteurs, comme par le passé, sauront évoluer et répondre aux attentes futures de la société. Mais, cette dernière est-elle vraiment prête à supporter le coût de ses nouvelles aspirations ?

Plus encore, l'Etat est-il lui-même prêt à assumer sa responsabilité à l'endroit de l'agriculture ?

Une réponse positive à ces deux questions est très importante pour assurer des perspectives durables aux agriculteurs.

Groupe de l'artisanat

En sollicitant le Conseil économique et social, le gouvernement lance un vrai débat de société sur ce que nous, citoyens français, attendons de notre agriculture. La question est pertinente mais difficile dans la mesure où un certain nombre de décisions qui concernent ce secteur économique spécifique sont soumises à des orientations qui nous échappent.

Entre une nature aux réactions de plus en plus brutales et imprévisibles et une multitude de conflits d'intérêts d'acteurs aussi divers, la marge de manœuvre est faible et fragile, la réforme de la politique agricole commune acceptée à Bruxelles apportant peu de réelle transparence.

Au-delà du regret de n'avoir pu participer en amont à l'élaboration des choix stratégiques européens, le groupe de l'artisanat tient à faire part de ses interrogations quant aux orientations qui se dessinent au niveau français à la veille d'un projet de loi sur la ruralité.

En tant qu'utilisateurs de produits d'origine agricole, les artisans sont attachés à voir privilégiée la vocation productive de l'agriculture. Celle-ci doit être pleinement facilitée, encouragée mais surtout elle doit préserver sa diversité et sa compétitivité indispensables à la variété des produits du terroir, gage de la renommée de la France.

Compte tenu de la tendance à la libéralisation des échanges et à la disparition de bon nombre d'exploitations pour des raisons économiques de viabilité, il faut que l'Etat se mobilise pour assurer la régulation de l'activité,

veiller à ce que la recherche et la formation soient mises au service de cette cause. Cela implique une politique volontariste en faveur de l'installation, en levant l'ensemble des barrières actuelles d'accès à la profession agricole, au foncier et en recentrant l'enseignement sur les métiers de base.

Pour répondre en permanence aux exigences accrues des consommateurs en matière de sécurité, de santé et de saveurs, l'Etat doit permettre également, à l'ensemble des filières, de poursuivre leurs efforts de traçabilité et s'assurer que la qualité soit reconnue et payée à son juste prix. Les remarques formulées par l'artisanat sur les signes de qualité sont sur ce point toujours d'actualité et devraient être prises en compte dans les débats actuels. Nous devons aux consommateurs la plus grande transparence sur le produit, il s'agit là du meilleur critère d'appréciation prix-produit.

Sur le second volet : le développement de la diversification des activités et de la pluriactivité, tel que défini dans l'avis et prévu par les récentes décisions prises à Bruxelles, ne manquent pas d'inquiéter les artisans. Soucieux de rendre attractif les territoires, ils insistent notamment sur le maintien de l'équilibre des activités déjà fortement déstabilisées par la loi d'orientation agricole de juillet 1999.

Les campagnes étant recherchées par la vie qu'elles offrent, leurs équipements et leur accessibilité, le groupe de l'artisanat tient à rappeler que le milieu rural c'est aussi 315 000 entreprises artisanales qui concourent à la dynamique de l'emploi et à la préservation de notre écosystème.

Alors, au détour d'une réforme, il ne faut pas prendre des orientations irréversibles et il faut veiller à ce que chacun puisse exercer son activité avec professionnalisme et compétence dans le respect des règles de concurrence.

Malgré la qualité du rapport prenant en compte certaines de ses remarques, le groupe de l'artisanat s'est abstenu du fait des imprécisions quant à la définition des champs d'activités.

L'espace rural de demain doit être une réussite naturelle pour tous les acteurs, dans le contexte de proximité de commerce équitable qu'il faut respecter et développer. Ne sont-ce pas là, les vraies attentes de la société.

Groupe des associations

La modification de votre titre, monsieur le rapporteur, est particulièrement bien venue car, il est vrai que les attentes de la société vis-à-vis de ses agriculteurs ont profondément changé et que l'agriculture doit être aussi analysée de ce point de vue. Ces attentes vont être de plus en plus un élément déterminant de la place et du rôle que vont être amenés à jouer les agriculteurs dans les années à venir.

Vous décrivez fort bien l'histoire de ces attentes et de l'agriculture dans ce pays. Je voudrais simplement conforter votre analyse par d'autres exemples qui

tendent à montrer la diversification croissante du rôle des agriculteurs dans le développement et la nouvelle structuration des territoires.

Le développement du milieu rural est de plus en plus lié à une fonction essentielle qui est celle de devenir un véritable espace d'accueil. Vous avez très bien décrit l'investissement de nombre d'agriculteurs dans le tourisme. Mais, de plus en plus, l'investissement pour certains d'entre eux prend d'autres formes. Des agriculteurs diversifient leur activité dans les domaines pédagogique, sanitaire et social. A l'accueil traditionnel d'enfants placés par la DDASS dans certains régions, se sont ajoutés des formules d'accueil de personnes âgées, d'enfants de familles en difficulté pour les vacances, de jeunes en recherche d'insertion, des malades mentaux en lien avec l'hôpital proche.

Les agriculteurs sont particulièrement équipés pour jouer un rôle dans ces domaines : ils disposent d'espace, d'un habitat souvent spacieux. Leur environnement naturel avec des animaux, un rythme de vie plus stable, davantage de présence à domicile constituent des conditions favorables à ce type d'accueil. Inutile de préciser que ce type d'investissement correspond à l'évidence à une demande sociale forte. Si ces exemples restent minoritaires, ils montrent que dans certains cas, des réponses aux attentes de la société s'inventent. Elles devraient être mieux connues pour que la vision des autres acteurs change, que la société prenne conscience de la diversité et de l'évolution du rôle de certains agriculteurs et de leur utilité sociale.

Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour joindre partout demande sociale et développement agricole. Le besoin d'espace va croissant. Les agriculteurs se sentent agressés dans certaines régions. Les loisirs, le tourisme sous toutes ses formes, l'urbanisation font disparaître des terres agricoles ou en renchérissent le prix. Certains régions en forte difficulté, ou soumises à un tourisme saisonnier ou permanent très lourd, cherchent à se protéger et les agriculteurs résistent se sentant niés dans le rôle qu'ils veulent jouer. Or, dans les régions le plus en difficulté, les espaces ont tendance à se fermer, les esprits craignent de jouer un rôle d'accueil. Dans ces régions, les agriculteurs sont souvent très présents et détiennent le foncier. C'est par eux que peut passer le développement par une certaine novation de leur rôle et de leur place.

Il est évident, qu'aujourd'hui, le rôle et la place des agriculteurs, face à l'attente de la société va se jouer essentiellement au niveau territorial. C'est dans les territoires qu'une réflexion collective de l'ensemble des acteurs peut se saisir de la répartition du foncier et de son affectation, du rapport urbain/rural, des orientations générales d'équipement des territoires etc. Jusqu'ici, les problèmes agricoles se pensaient davantage sectoriellement que territorialement. Les agriculteurs vont devoir s'investir aux côtés des autres acteurs dans les conseils de développement, les divers organes de concertation dans les pays, les agglomérations, moins pour y défendre la situation de leur secteur que pour apporter leurs voix aux orientations et décisions collectives qui vont être prises. C'est dans ce cadre que la connaissance réciproque des acteurs locaux se fait,

que les intérêts des uns et des autres s'expriment, que les attentes se précisent et que la véritable négociation entre acteurs peut se nouer. Elle demande évidemment de part et d'autre écoute, effort de compréhension, de dialogue, et finalement reconnaissance du rôle indispensable et profondément complémentaire des uns et des autres pour le développement des pays.

Groupe de la CFDT

Plus de 50 % du paysage français sont occupés par des terres agricoles, 48 % du budget de l'Union européenne sont utilisés pour la politique agricole commune et pourtant les actifs agricoles ne représentent plus que 3 % de la population active totale. Trois chiffres qui nécessitent la redéfinition d'un pacte sur la place et le rôle des agriculteurs face aux attentes de la société, objet de cette saisine. D'autant que ces attentes sont multiples et parfois contradictoires entre coût, sécurité sanitaire, environnement et plaisir.

La CFDT partage l'avis sur la nécessité de sauvegarder une politique agricole spécifique avec des outils budgétaires mais aussi de régulation pour assurer la diversité, la durabilité de l'activité agricole sur tout le territoire.

Durabilité environnementale, notamment, la CFDT soutient le renforcement du rôle des SAFER préconisé par l'avis afin de préserver les zones agricoles en milieu péri-urbain ainsi que la réflexion à mener sur le financement des communes rurales voulant maintenir leurs espaces agricoles.

La CFDT appuie la logique de financement de la multifonctionnalité du rôle de l'agriculture, présente dans l'avis, amorcée par la réforme de la PAC en 1999 et renforcée depuis par le compromis de Luxembourg du 26 juin 2003.

Durabilité économique, qui devra être assurée par le renforcement de la contractualisation avec l'industrie de transformation moyennant traçabilité et valorisation des produits agricoles et alimentaires ainsi que le maintien des investissements sur la recherche et l'enseignement agricole.

Par contre, la CFDT confirme ses positions sur l'OMC qui ont motivé son abstention sur l'avis Pasty.

Durabilité sociale, par le maintien d'une population active agricole sur l'ensemble du territoire en lien avec les autres professionnels, y compris les services publics, pour assurer un tissu économique vivant.

Sur ce dernier point, la CFDT réaffirme que le problème des difficultés d'installation d'agriculteurs n'est pas qu'économique. Outre l'acceptation de la fonction productive aux portes de l'habitat résidentiel, la revalorisation du métier passe par l'amélioration des conditions d'exercice. Si l'exploitation familiale traditionnelle est en régression, la mise en place de collectifs de travail reste une nécessité pour le maintien d'exploitations agricoles, cela passe par des GAEC, des formes sociétaires mais aussi par une meilleure place pour le salariat agricole via une amélioration de son statut notamment sur les conditions de travail, la

protection sociale complémentaire, l'épargne salariale ainsi que l'accès au logement.

L'avis prenant en compte l'essentiel de ses préoccupations, la CFDT a voté l'avis.

Groupe de la CFE-CGC

L'avis propose des solutions pertinentes et simples à mettre en œuvre pour améliorer la place et le rôle des agriculteurs et les attentes de la société.

Les problèmes des agriculteurs sont liés à une évolution rapide de leur rôle et de leur place dans la société : ils sont de moins en moins nombreux dans l'espace rural qui est investi par les néo-ruraux. Leur pouvoir économique s'effrite au sein des filières qui s'internationalisent de plus en plus. L'intensification de la concurrence sur les marchés, la concentration de la grande distribution, amplifient la logique de baisses de prix inscrites dans la PAC. Dans le même temps, la défiance des citoyens à la sécurité des aliments s'est accrue

Le maintien d'une politique agricole commune garantissant la souveraineté alimentaire, à laquelle chaque pays a droit, est primordial. Le groupe de la CFE-CGC pense, dans cette perspective, que l'Union européenne pourrait alors préserver un modèle agricole et alimentaire visant à satisfaire les attentes des consommateurs et des citoyens européens. Bien entendu, cela suppose qu'il y ait un nombre d'actifs suffisamment élevé, répartis sur tout le territoire, produisant des produits de qualité dans le respect des ressources naturelles et des paysages.

L'attractivité des espaces ruraux reposera sur leur capacité à proposer une offre de proximité à la fois diversifiée, de qualité, et accessible à tous. Et si l'on s'interroge sur le devenir des campagnes, il est indispensable de tenir compte de la diversité des régions rurales. Le problème de l'aménagement du territoire réside notamment dans la valorisation des atouts et attraits de chacun de ces espaces.

L'agriculture doit s'adapter à l'environnement économique. Elle a d'autres responsabilités à assumer dans notre société que celles purement marchandes. Elle doit assurer la conservation des sols, elle doit permettre l'éclosion d'une ruralité nouvelle en évitant la désertification des campagnes. L'activité de « paysagiculteur » doit être confortée en étant financée par la collectivité, en respectant un cahier des charges, car le marché ne peut être en mesure de rémunérer cette activité. Les propositions préconisées dans l'avis rencontrent notre assentiment.

Les productions à forte valeur ajoutée doivent pouvoir bénéficier d'un label qualité. La qualité des produits est aussi un label pour les paysages. Il faut encourager les cultures de qualité pour préserver nos paysages. C'est une manière de rapprocher les consommateurs de l'agriculture. Bien sûr, comme l'avis le suggère, la qualité doit être reconnue et payée à son juste prix pour que les agriculteurs bénéficient, comme vous le proposez, de la « juste part » de la

valeur ajoutée générée par ce type de produit en contrepartie des efforts que leur élaboration entraîne. Par ailleurs, tous les produits agricoles doivent répondre à des impératifs en matière de sécurité alimentaire, et à des normes minimales de qualité. Ces dernières années, les consommateurs ont montré, à diverses occasions, leur méfiance en ce qui concerne la composition des produits alimentaires qui répondent à des démarches marketing.

Si certaines actions relèvent du secteur privé, en revanche, pour d'autres, le recours au service public doit être privilégié. L'engagement de l'Etat sur la préservation d'une trame suffisante de services publics en milieu rural est indispensable.

Le maintien de la population active passe notamment par la création d'entreprises nouvelles dans des secteurs existants, mais aussi dans de nouvelles activités.

La pluriactivité est souvent mise en avant. L'agriculteur peut partager son temps entre travail agricole et activité extérieure à l'agriculture. Le groupe de la CFE-CGC partage le souci de l'avis d'une meilleure reconnaissance de cette pluriactivité en agriculture.

L'avenir de l'agriculture passe aussi par une politique dynamique favorisant l'installation. Cette politique implique que des moyens juridiques, économiques et fiscaux appuient cette démarche. Aider les installations, c'est aussi faciliter la transmission des exploitations lorsque c'est nécessaire et, en fin de compte, c'est surtout les maintenir en activité, avec une taille et des équipements adéquats.

L'agriculture doit attirer des jeunes. Bien entendu, des mesures concrètes doivent être prises pour améliorer les conditions de vie des agriculteurs et de leur famille.

Par ailleurs, les propositions sur la restructuration du foncier afin d'encourager les candidats à l'installation sont intéressantes, notamment le rôle des SAFER pour la maîtrise du foncier.

Enfin, les mesures visant à favoriser le développement de l'emploi salarié vont dans le bon sens.

Tous les agriculteurs doivent pouvoir dégager un revenu en rapport avec les risques qu'ils prennent. Leur contribution à la production doit être rémunérée à un niveau convenable permettant de conférer à leur activité un caractère rentable et durable. Le groupe de la CFE-CGC partage les préoccupations de l'avis sur cette question et approuve donc ses propositions.

Enfin, une urbanisation maîtrisée sera la clé de voûte d'un équilibre ville-campagne harmonieux.

Le groupe de la CFE-CGC a voté l'avis.

Groupe de la CFTC

Le paysage appartient à ceux qui le regardent et le territoire à ceux qui y vivent. L'urbanisme a éloigné les citoyens du monde agricole de ses préoccupations. Mais, nous avons toujours vis-à-vis des agriculteurs un sentiment très favorable.

La première vocation de l'agriculture reste une activité productive. Pour maîtriser la logique actuelle de libéralisation, le groupe de la CFTC appuie la préconisation d'une reconnaissance de la spécificité agricole dans le cadre des négociations au sein de l'OMC, d'un minimum de protection aux frontières et d'une régulation de l'offre alimentaire mondiale. Concernant l'Union européenne et la France, il est important de maintenir une politique agricole commune garantissant la souveraineté alimentaire et permettant de prendre les mesures nécessaires pour sa sécurité alimentaire. Le groupe de la CFTC plaide pour une activité agricole économiquement viable, avec un nombre d'actifs répartis sur tout le territoire, produisant des denrées alimentaires sûres et de qualité dans le respect des ressources naturelles et des paysages.

Le groupe de la CFTC préconise une pratique agricole respectueuse de l'environnement et donc d'un véritable développement durable reposant sur un engagement de la collectivité en faveur d'une agriculture productive mais non productiviste. Il faut passer d'une logique industrielle à une logique qualitative avec plus de communication pour répondre aux attentes des consommateurs.

Concernant la valorisation des produits, nous appuyons la proposition de la reconnaissance de la qualité, payée à son juste prix, ainsi qu'une politique volontariste vers un développement d'activités subsidiaires de diversification.

Enfin l'agriculture, créatrice de richesses immatérielles, tels paysages harmonieux, ressources naturelles préservées, doit pouvoir être rémunérée.

Notre groupe s'interroge sur la manière de pérenniser ce modèle d'agriculture, en ayant une politique volontariste de l'installation, mais cela ne pourra se faire que si le métier d'agriculteur est attractif, offrant un revenu à la hauteur de l'investissement personnel et financier consenti. Les jeunes s'installent s'ils ont une certaine visibilité de leur avenir, une qualité de vie en rapport avec les aspirations contemporaines, des conditions de travail correctes.

D'autre part, le groupe CFTC pense que la formation professionnelle de ces jeunes doit être axée sur une production de qualité.

Nous partageons l'orientation d'une agriculture gestionnaire du bien commun, allant à l'encontre d'une tendance forte qui pousse à industrialiser dans une logique financière. Il ne faut pas que l'agriculteur devienne un sous-traitant flexible, variable dominée par les intérêts industriels et financiers du monde.

Nous sommes en accord avec la préconisation d'une protection des espaces agricoles, à la fois pour des raisons économiques et de cadre de vie, afin que l'espace rural dans son ensemble puisse s'inscrire dans une démarche de développement durable.

Le groupe de la CFTC a voté l'avis.

Groupe de la CGT

La CGT partage l'économie générale des rapport et projet d'avis. Aussi, nous limiterons-nous à mettre en exergue les quelques points qui auraient demandé une analyse approfondie pour traiter l'ensemble de la saisine. Car la question des « *Rôle et place des agriculteurs et attentes de la société* » ne nous interpelle-t-elle pas, en tout premier lieu, sur les objectifs d'une politique agricole et alimentaire et les moyens de sa mise en œuvre, les enjeux que posent la dernière réforme de la Politique agricole commune et les négociations de l'OMC ? Peut-être objectera-t-on que cela ne relève pas de la saisine. Certes, mais c'est sans nul doute un souci majeur des agriculteurs pour l'avenir.

L'évolution de l'agriculture française a été déterminée par des choix politiques au sortir de la seconde guerre mondiale dans un environnement international profondément bouleversé. Des décisions importantes, telles les lois Pisani (1960-1962), la construction du marché commun agricole, le « *Pétrole vert* » initié par Valéry Giscard d'Estaing en 1977 dans le cadre du 7^e plan, ont durablement soumis l'agriculture aux exigences des marchés mondiaux, de l'industrie et de la distribution. Un bilan des politiques, française puis européenne, menées depuis les années 1950 et intégrant les réformes successives de la PAC, aurait donné l'éclairage nécessaire pour mesurer les enjeux futurs. Les aspects positifs des politiques passées doivent être maintenus, voire développés, notamment les mécanismes de maîtrise et d'orientation des productions, la préservation de la souveraineté alimentaire et la préférence communautaire. Parmi les aspects négatifs, nous retiendrons la diminution du nombre d'agriculteurs et de salariés agricoles, les mauvaises conditions de vie et de travail de ces derniers et les conséquences sur l'environnement. Il est impératif d'inverser ces tendances si l'on veut que l'agriculture joue pleinement son rôle d'un secteur économique à multiples dimensions, et stratégique pour les besoins des populations.

Les récentes décisions de Bruxelles et les négociations de l'OMC sur l'agriculture ne sont pas de nature à lever, pour le moins, les inquiétudes et le désarroi d'une partie importante des agriculteurs, des salariés de ce secteur et des salariés en général, ni à répondre à la perspective de l'élargissement de l'Union européenne. Les enjeux sont essentiels : soit accepter que s'appliquent, dans ce secteur stratégique, la logique libérale et la théorie des avantages comparatifs qui se traduiraient par une nouvelle hémorragie du nombre d'agriculteurs, une détérioration considérable des conditions sociales des salariés de la filière, un risque d'accélération de la délocalisation des industries alimentaires ; soit

maintenir et développer, notamment dans notre pays, une agriculture diversifiée, élément structurant les territoires, en capacité de faire vivre ses producteurs par des prix rémunérateurs et des conditions sociales dignes du XXI^e siècle, préservant l'environnement et les ressources naturelles, répondant aux aspirations des populations et à leurs besoins.

Les attentes des citoyens vis-à-vis de l'agriculture, réelles et légitimes, sont l'expression d'une demande de participer à l'élaboration d'une autre politique agricole et donc alimentaire. La CGT partage l'ensemble des propositions, notamment sur l'amélioration des conditions de vie, l'emploi salarié, la rémunération des acteurs, l'attractivité des territoires et les services publics, la qualité des produits.

Notre Assemblée aura certainement l'occasion d'exprimer de nouvelles approches sur ce sujet important, nous permettant de poursuivre le travail engagé. Le groupe de la CGT a voté l'avis.

Groupe de la coopération

L'analyse des attentes de la société sur l'agriculture n'est pas un exercice facile. En effet celles-ci se manifestent souvent de façon contradictoire et se nourrissent de visions parfois rêvées plus que vécues. Les agriculteurs, quant à eux, demandent de vivre de leur activité, dans des conditions de travail et de rémunération décentes. Ils sont également perturbés par la remise en cause du sens de leur métier. De plus, dans une période où le chômage ne baisse pas, il serait opportun de maintenir, voire de développer, les nombreux emplois créés par l'agriculture, pour la plupart en milieu rural.

Le devenir de l'activité productive des territoires repose avant tout sur le choix politique d'un modèle d'agriculture. Le groupe de la coopération soutient le choix du rapporteur pour une régulation des échanges mondiaux et le maintien d'une politique agricole commune, susceptible de garantir la souveraineté alimentaire de nos Etats.

L'organisation actuelle des filières agricoles et alimentaires en France ne permet pas aux agriculteurs de disposer d'un pouvoir de négociation. Les coopératives agricoles rappellent en effet qu'on ne peut parler de libre concurrence quand seules 6 centrales d'achat se positionnent face à 400 000 exploitations agricoles professionnelles et leurs organisations coopératives. Il convient pourtant que les agriculteurs qui produisent de réels efforts pour l'amélioration des produits et l'organisation des filières perçoivent une juste rémunération et un partage équitable d'une valeur ajoutée qu'on ne peut, là comme ailleurs, laisser concentrée dans les mains de quelques-uns. Pour éviter le rapport de force, les coopératives agricoles incitent la puissance publique à favoriser l'organisation de l'offre en amont de sorte qu'elle ne tombe pas régulièrement sous le coup des règles excessives de la concurrence.

Les métiers de l'agriculture doivent également s'adapter pour mieux répondre aux aspirations des nouvelles générations. La question de l'organisation

du temps de travail et de la levée des astreintes, par exemple dans l'élevage, est prioritaire. Les coopératives développent des solutions durables qui regroupent ou mutualisent des compétences (groupements d'employeurs, coopératives d'utilisation de matériel agricole).

L'agriculture est productrice de biens « publics » dans les territoires : paysages, équilibres sociaux, identité locale ; elle participe pour beaucoup à l'image de « terroir » recherchée par nos concitoyens. Les solutions restent cependant à imaginer pour rémunérer cette production « immatérielle ».

Les contrats territoriaux d'exploitation ont constitué une expérience intéressante de contractualisation entre les agriculteurs et l'Etat, conciliant projets individuels des exploitants et réflexion collective sur un territoire. De nombreuses coopératives s'étaient investi dans la promotion de cette démarche auprès de leurs adhérents et avaient proposé des mesures collectives en lien avec le projet économique.

Des partenariats et des montages financiers pourraient également être envisagés au niveau des territoires, par exemple pour favoriser l'installation de jeunes et rendre le foncier plus accessible.

Enfin, le groupe de la coopération estime que l'agriculture peut s'inscrire davantage dans le développement économique et social des territoires.

L'organisation collective paraît en la matière fondamentale. L'ancrage des coopératives agricoles font d'elles des partenaires naturels pour la réflexion sur l'avenir des territoires avec les élus concernés.

La nouvelle forme de coopérative, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif, semble par son caractère multipartenarial, particulièrement adaptée à cette idée.

Dans les territoires en déprise, les coopératives sont souvent les derniers outils économiques en place et capables de prendre part à la redynamisation des espaces ruraux. Dans les zones plus actives, les coopératives portent des projets de développement d'outils industriels créateurs d'emplois. Les magasins de libre service agricole développés par les organisations coopératives participent à l'animation des territoires, au plus profond de la France. Enfin, dans la construction de projets territoriaux comme les « pays », les représentants de coopératives sont moteurs pour l'organisation collective, par exemple pour le travail saisonnier et la gestion des déchets qui sont parfois des freins à l'activité.

Ces initiatives supposent des investissements humains mais également financiers. Le groupe de la coopération aurait souhaité que l'avis explore plus avant les moyens nécessaires à leur développement. Ainsi l'épargne des particuliers devrait pouvoir participer au financement de ces initiatives, notamment par l'intermédiaire des « fonds d'épargne de proximité » de la loi Initiative Economique, dont certaines mesures pourraient être adaptées aux spécificités rurales.

Le groupe de la coopération a voté favorablement l'avis.

Groupe des entreprises privées

Face à la fracture entre l'agriculture et le reste de la société qui, selon les termes du rapporteur, ne fait que s'accroître, l'avis propose d'inventer un « nouveau contrat » alliant efficacité économique et réponses aux nouvelles aspirations des Français.

Ce « nouveau contrat », nous l'appelons de nos vœux. Il y a exactement cinq ans, le CES a émis le souhait que l'agriculture française et son premier client, l'industrie alimentaire - 1^{ère} industrie française - qui transforme près de 70 % de la production agricole française, puissent faire face solidairement aux défis de la compétitivité, outre ceux de la qualité et de la sécurité et ce, en développant équitablement la valeur ajoutée entre les différents acteurs.

Dans cet esprit, nous nous réjouissons que, d'entrée de jeu, l'avis affirme : « la première vocation du territoire restera sa vocation productive de biens agricoles et alimentaires ». Oui, l'espace rural doit rester un lieu de production où les agriculteurs doivent garder une place éminente.

Oui, l'avenir du modèle agricole et alimentaire français repose sur une agriculture efficace avec des liens équilibrés et harmonieux avec une industrie alimentaire dynamique et avec les autres acteurs de la ruralité. Oui, notre spécificité doit être reconnue dans les négociations de l'OMC. Oui, la rentabilité économique reste essentielle et constitue une des composantes du développement durable.

Dans ce contexte, nous partageons la vision économique qui se précise : un espace rural, lieu de production et de développement grâce aux exploitants agricoles, irrigué par un tissu d'entreprises industrielles, d'artisans et commerçants, accessible par des infrastructures physiques et électroniques, et équipé par des services aux publics.

Si nous adhérons à ces principes et partageons cette vision, nous avons quelques réserves sur leurs applications.

D'abord, l'accent mis sur la confrontation et les conflits pour la valeur ajoutée, comme si les acteurs de la filière étaient autant de naufragés sur le radeau de la Méduse.

La valeur ajoutée se crée à chaque échelon et s'accroît par une meilleure coordination au sein de la filière. Et surtout elle doit s'exporter. Pour nos produits, la vocation exportatrice de la France est plus que jamais d'actualité. Chaque fois que nous gagnons un marché, il est gagné aussi pour notre agriculture.

Deuxième et importante réserve : l'absence de précision des propositions d'activité et de diversification pour les agriculteurs, et les risques de concurrence inégale avec le commerce et l'artisanat. Ces risques rendent d'autant plus impérative l'application du principe d'égalité de droit et de devoir.

Enfin, la philosophie - pour ne pas dire le parti pris parfois poético-étatique - qui imprègne « l'agriculture dans la 3^{ème} dimension » ou encore « l'artisan de l'immatériel ».

La création de richesses immatérielles relève-t-elle nécessairement et entièrement de la sphère étatique ? C'est le ministre de l'Agriculture lui-même qui a déclaré au Sénat que le « développement des territoires ne se décrète pas » et que « l'Etat dans ce domaine doit veiller à toujours faire prévaloir le projet sur la norme ». J'ajouterai : le souffle entrepreneurial.

Ces réserves émises, l'avis rejoint en de nombreux points notre vision d'un modèle agroalimentaire fondé sur le goût, la variété, l'équilibre et la sécurité, un modèle forgé au cours du temps par nos agriculteurs, nos artisans et nos industriels, véritable alternative au modèle anglo-saxon et véritable bien commun à la société française.

Aussi, notre groupe, dans sa grande majorité, a voté favorablement l'avis.

Groupe des entreprises publiques

Par définition, les entreprises publiques sont en dialogue permanent avec toutes les composantes de la société. Aussi le travail du rapporteur concerne-t-il pleinement notre groupe.

Jusqu'à une période encore récente, le « pacte » multiséculaire établi entre le monde paysan et le monde citadin était le symbole de la bonne santé et de la spécificité françaises. A l'évidence, les contours de ce pacte ne sont plus aussi nets aujourd'hui. Le monde agricole français et européen est en effet plongé dans une crise économique et sociale durable. Les récents (juin 2003) chiffres de l'INSEE sont sur ce point très alarmants et confirment une tendance de fond bien inquiétante. Pour 2002, dans l'Union européenne, la valeur de la production agricole en termes réels a poursuivi son déclin. La baisse est générale dans presque tous les États membres. Les prix baissent, surtout pour la production animale, et le revenu agricole par actif en termes réels recule dans presque tous les pays. En France, il baisserait ainsi de 2,1% en 2002 selon les données provisoires les plus récentes.

Dans ce tableau trop peu contrasté, où l'obscur l'emporte assez largement sur le clair, la question de la place et du rôle des agriculteurs dans la société française - et européenne - se pose bien sûr avec toujours plus d'acuité.

Le projet d'avis identifie clairement les causes - sur les long et court termes - des mutations du monde agricole. Les données économiques, sociales et techniques, d'une part ; la mise en place de la politique agricole commune et la nécessaire régulation d'un marché fragile, d'autre part. Sur ces points, l'analyse du rapporteur se montre très convaincante. Elle l'est également quand sont rappelés les liens « immatériels » et qualitatifs entre paysages, paysans et société.

Par ailleurs, le groupe des entreprises publiques souhaite souligner avec le rapporteur les trois grandes lignes d'un ensemble de préconisations.

Pluriactivité, d'abord, parce que le monde agricole n'échappe pas aux exigences de polyvalence et de réactivité propres au monde moderne. La recherche de produits diversifiés, la prime accordée à la qualité, le développement du tourisme vert... sont ici des pistes à creuser.

Attractivité, ensuite, parce qu'il convient de revaloriser le statut des agriculteurs en rendant leur profession économiquement et socialement viable. La révision des conditions d'accès au foncier, le développement de l'emploi salarié, le réexamen de la rémunération des acteurs... pourraient en ce sens être pris en considération.

Modernité, enfin, parce qu'il n'y a pas grand sens à parler de la société *et* du monde agricole en opposant l'un à l'autre. Le monde agricole fait partie intégrante de la société française d'hier et d'aujourd'hui. A chacun des acteurs politiques, économiques et sociaux de donner aux campagnes les gages de confiance indispensables à leur rétablissement comme à leur épanouissement.

Le groupe des entreprises publiques a voté le projet d'avis.

Groupe de la mutualité

Le paysan était jadis le seul rempart contre la famine et ce secteur constituait le pôle dominant de l'activité productive en France. Les temps ont changé et les mutations s'accélérent : les campagnes se sont désertifiées et mécanisées, les comportements des ruraux et des urbains se rapprochent, les médias de masse se chargeant de l'uniformisation des modes de vie. Le groupe de la mutualité constate que les philosophies du libéralisme économique -la mondialisation avec son idéologie des avantages comparatifs- constituent un ferment d'appauvrissement de tous les pays pour lesquels l'agriculture n'est pas seulement une économie, et touchent l'agriculture dont la spécificité et le caractère de secteur de biens de première nécessité la rapprochent de la santé. Pas plus que la santé, l'agriculture n'est un commerce : les règles de la production et des échanges doivent y être encadrées par des dispositions spécifiques que l'Etat doit faire respecter. Par ailleurs, le paysan producteur élargit son activité en devenant un acteur au sens plein du monde rural : cette vision plus globale des métiers de l'agriculture, en favorisant l'équilibre économique des exploitations, est de nature à renforcer le respect des conditions de vie des personnes.

Le projet d'avis sur la place des agriculteurs s'inscrit dans le cadre plus large d'une maîtrise raisonnée des territoires. Le groupe de la mutualité approuve cette conception, car elle remet à sa place les éléments d'une véritable politique de l'espace dans le monde actuel. L'expansion des villes, la valorisation des espaces ruraux, le souci de qualité des produits et par conséquent de maîtrise des productions de masse, le maintien et le développement des services publics y compris dans les zones peu peuplées, constituent autant d'impératifs d'une politique nationale. C'est en ce sens que sont orientées les propositions de l'avis. Le monde agricole devra prendre toute sa place dans les réflexions collectives et

les divers organes de concertation. Comme le rappelle justement le groupe des associations, il devra aussi s'investir notamment dans des secteurs où la demande sociale est forte : accueil de personnes âgées, de jeunes en situation d'insertion, de convalescents...

Parce qu'elles favorisent le développement global des personnes et leur mieux être, le groupe de la mutualité approuve également les propositions touchant à la qualité des produits et à la pluriactivité des agriculteurs, limitant ainsi les conséquences négatives des concentrations industrielles. Il considère enfin qu'une agriculture moderne doit viser prioritairement à obtenir «des productions de qualité dans le respect des ressources naturelles et des paysages.

Il a voté positivement.

Groupe de l'Outre-mer

Dans un récent rapport le Conseil s'est prononcé sur l'agriculture des départements d'Outre-mer. La relecture de l'avis sur ce sujet permet au groupe de l'Outre-mer de trouver, naturellement, beaucoup de similitudes entre ces deux réflexions sur le monde agricole, ses acteurs, les attentes de la société à leur égard.

Les conditions naturelles y sont bien plus prégnantes qu'en métropole. Le caractère insulaire et souvent montagnoux rend l'espace rural disponible rare et cher, menacé en outre par le flot urbanistique et touristique. Les conditions naturelles sont souvent extrêmes et marquées par des catastrophes climatiques, les cyclones, ou telluriques, éruptions volcaniques et raz de marée ; sinon, en règle générale, la luxuriance de la végétation ne veut pas dire la fertilité des sols.

C'est dire que la place de l'agriculture Outre-mer ne peut s'analyser avec les mêmes instruments qu'en métropole : sa fonction nourricière ou paysagère n'est pas la même.

Cependant, le rapport et l'avis exposent et synthétisent les problématiques, contrastes, contradictions et enjeux qui se posent à l'agriculture métropolitaine pour trouver une place nouvelle au sein de notre société.

Ils exposent parfaitement les décalages qui existent entre la représentation qu'ont de leur action et de leur métier les agriculteurs, la conception qu'ils ont de son devenir, et l'image que se font du paysan, de son activité, de son savoir-faire et de son savoir-être, les citoyens, ceux de la société des villes désormais orphelins de leurs racines rurales.

Le rapport et l'avis exposent ce décalage croissant qui s'est instauré progressivement entre l'assiette réelle, dont le rapport à la terre et au vivant s'est progressivement, mais rapidement estompé et l'assiette rêvée, issue du terroir, terriblement ancrée dans la terre.

Cela s'applique également à l'Outre-mer.

La relation au monde rural y est aussi forte qu'en métropole. D'une part parce que le monde rural y représente encore une part importante de la

population ; d'autre part, la croissance urbaine, Outre-mer, est certes le fruit de la croissance démographique mais tout autant le résultat de l'exode rural. Les représentations du monde rural que se font actuellement nos concitoyens ultra marins tiennent tout autant au rêve d'un « autrefois » idéalisé, qu'au mythe d'une agriculture et d'une ruralité « charmantes », selon le rapport. Le découplage fort bien analysé entre la société et la paysannerie ne signifie pas davantage Outre-mer un découplage avec le monde rural ; le phénomène des squats qui marque les zones péri-urbaines, Outre-mer, se caractérise pour une large part par des lopins de cultures vivrières qui démontrent, si besoin était, l'attachement des populations déracinées à un rapport avec la terre, comme à une source de nourriture.

Il apparaît nettement que la crainte de la famine a fait place, progrès aidant, à l'angoisse d'une autre famine, famine de nature, de pureté, de beauté, d'authenticité.

En dépit de la logique de la mondialisation, l'agriculture tente de trouver sa place entre rentabilité économique, efficacité financière et technique et réponse aux attentes de la société, fourniture de services trop peu marchands, tellement immatériels, puisque hélas, il semble que « le produit seul ne serait plus apte à en supporter le coût ».

Sans aucun doute, le Conseil économique et social ne peut que souscrire à la nécessité de rémunération de cette part immatérielle de la production paysanne. Mais il faudra veiller à expliquer, exposer, démontrer à la société tout entière la réalité effective de cette production nouvellement identifiée, faute de quoi, les décalages risquent encore de se creuser inexorablement entre ceux des villes et ceux des champs.

Le groupe de l'Outre-mer a voté, sans réserve, l'avis.

Groupe des personnalités qualifiées

M. Pasty : « Le rapport et l'avis que vient de nous présenter Hubert Bouchet, dont nous avons entendu l'exposé avec un très grand plaisir, est excellent dans sa forme, comme son fond.

Un des très grands mérites de cet avis est de nous rappeler que ce que nos contemporains considèrent aujourd'hui comme un acquis majeur, à savoir d'une part, la garantie d'une nourriture abondante et saine et d'autre part, la préservation d'un environnement rural, qui attire de plus en plus de citadins, est le fruit d'une longue évolution historique, et que la pérennité de cet acquis n'est nullement garantie.

Or, ce serait une dangereuse illusion que de donner à croire que ces acquis vont de soi et que leur pérennité est assurée.

Deux principes forts se dégagent de l'avis, pour fonder une politique agricole et rurale, s'inscrivant dans la durée, à savoir la reconnaissance non négociable à l'OMC, du principe de souveraineté alimentaire et la

reconnaissance du caractère multifonctionnel de l'activité agricole, qui s'oppose à sa banalisation.

Or ces deux principes, que nous considérons comme fondamentaux sont loin de faire l'unanimité, dans le monde d'aujourd'hui, comme nous avons pu le constater lors des discussions internes à l'Union européenne, ou plus encore au sein de l'OMC.

S'agissant de l'Union européenne tout d'abord, Monsieur le Ministre, vous avez pu grâce à votre détermination, éviter le pire lors du dernier conseil des ministres de l'agriculture qui a adopté une nouvelle réforme de la PAC, en préservant des marges de manœuvre pour la France dans la mise en œuvre de la réforme.

Il reste maintenant à exploiter toutes les possibilités d'adaptation qui ont pu être préservées pour démontrer à nos partenaires européens le bien fondé de notre vision de l'avenir de l'activité agricole. Il serait souhaitable de faire en sorte que le nouveau dispositif communautaire soit mis à profit pour réduire notre dépendance en matière de protéines végétales pour l'alimentation du cheptel européen. Ce serait aussi l'occasion de rappeler à nos partenaires européens, qu'il serait imprudent de s'en remettre aux seuls marchés mondiaux du soin d'assurer en toute circonstance notre subsistance alimentaire. M. Bush a d'ailleurs récemment rappelé que l'indépendance alimentaire faisait partie, au même titre que la défense militaire, de la politique de sécurité nationale des États-Unis.

Ces deux principes de souveraineté alimentaire et de non-banalisation de l'activité agricole, en raison de son caractère multifonctionnel, devront être défendus avec beaucoup d'acharnement au sein du cycle de négociation de l'OMC, et de la conférence de Cancún de septembre.

Les négociations de l'OMC doivent être l'occasion de mettre en avant-argument sociétal contre argument ultra libre échangiste - les attentes de la société vis-à-vis de l'activité agricole.

L'Union européenne doit adopter une attitude offensive et non défensive, en mettant notamment ses partenaires en face de leurs contradictions.

La priorité absolue à l'autosuffisance alimentaire qui ne peut être assurée par les seuls mécanismes de marché, doit être constamment mise en exergue, en rappelant que plus de 80 pays parmi les plus pauvres souffrent d'un grave déficit alimentaire, qui ne cesse au fil des ans de s'aggraver.

Les excellents développements d'Hubert Bouchet sur les fonctions immatérielles de l'activité agricole, qui sont des fonctions non marchandes, mais qui sont indissociables de l'activité productive, ne sont pas valables uniquement pour la France, l'Union européenne ou les pays développés riches.

L'extrême misère et les dégâts humains et écologiques provoqués dans les pays en voie de développement les plus pauvres par l'exode agricole et rural vers les villes, sont hélas des réalités bien présentes.

Tout cela plaide en faveur de stratégies agricoles mieux coordonnées à l'échelle planétaire, associant tous les acteurs concernés (producteurs et transformateurs) et les responsables gouvernementaux.

Parce que la France a encore des racines terriennes, notre pays a, au sein de l'Union européenne et dans les négociations internationales, un rôle essentiel à jouer, pour que la place des agriculteurs dans la société soit reconnue et appréciée à sa juste valeur, comme l'a souligné récemment Jacques Chirac devant le Congrès mondial des jeunes agriculteurs. Si nous savons porter tous ensemble ce message, nous serons sans doute surpris de l'écoute qu'il rencontrera, car dans ce combat, nous pouvons avoir beaucoup d'alliés si nous savons les motiver.

Parce que l'avis est très motivant, je le voterai avec enthousiasme.»

Groupe de l'UNAF

Le groupe de l'UNAF remercie le rapporteur, M. Hubert Bouchet, pour l'excellente analyse de la place et du rôle des agriculteurs dans la société, et pour la pertinence de son travail.

L'agriculture a une fonction économique incontestée. Etroitement associée à la conservation des paysages et de l'environnement de notre pays et de nos régions, elle occupe et valorise l'espace. Les fonctions assumées par les agriculteurs sont, de ce fait, multiples. Leur seule présence est la garantie du respect et de la valorisation de patrimoines de plus en plus indispensables aux habitants et aux familles de notre pays. Le contexte économique récent, caractérisé par une volonté hyperlibérale de productivité, se traduit par un affaiblissement accéléré des effectifs en hommes et en femmes qui se consacrent à l'agriculture.

Bien que les agriculteurs, actuellement, soient minoritaires dans le milieu rural, ils restent garants du lien social et de la cohésion territoriale. Aussi, des mesures sont-elles à prendre, tant au plan régional, que national ou européen, pour revitaliser le tissu rural et l'agriculture, en permettant à des jeunes et des jeunes familles de venir vivre dans le milieu rural.

Pour cela, l'agriculture doit rester un espace de production et la source de revenus suffisants, à la fois pour faire face à la lourdeur des investissements et pour vivre sur un territoire qui offre des activités économiques, sociales, culturelles, éducatives... Aussi, des choix doivent-ils être faits entre le « *tout productiviste* » qui s'appuie sur une agriculture intensive, consommatrice d'intrants et d'eau, et une agriculture plus orientée sur la qualité, plus soucieuse du respect et de l'équilibre fragile des sols, des ressources aquifères et de la biodiversité.

Ainsi, l'objectif est double :

- **faciliter la formation et l'installation des jeunes** et, en particulier, encourager l'agriculture de groupe qui permet d'adapter les rythmes de la vie avec les exigences de la famille, des temps libres et de loisirs ;
- **améliorer les conditions de vie en milieu rural**, au plan de l'organisation de la vie collective et sociale : écoles, services de proximité, équipements de santé, aides à domicile, transports, équipements sportifs, accès aux loisirs et, conformément aux décisions de la Conférence de la Famille de 2003, généralisation des modes de garde des jeunes enfants. Les Caisses de Mutualité Sociale Agricole, les Caisses d'Allocations Familiales, en partenariat avec les collectivités locales et les associations, devraient pouvoir mettre en place des structures d'accueil et développer les « Contrats enfance ». Ces derniers ont pour objet de permettre une meilleure possibilité de choix par rapport à l'activité des parents sur l'exploitation ou à l'extérieur, la complémentarité des professions étant une pratique courante dans les ménages.

La double activité, dans certaines zones rurales, permet d'équilibrer économiquement les revenus des familles et contribue à les fixer sur leur territoire. Elle doit être favorisée dans son principe et organisée dans ses pratiques pour éviter les inégalités ou les injustices.

Par ailleurs, le groupe de l'UNAF approuve la définition de « l'agriculture de la troisième dimension » qui fait des agriculteurs les « artisans de l'immatériel ». Leur rôle doit être reconnu et valorisé afin d'apporter une plus value à l'agriculture.

Au total, l'agriculture est fondamentale puisqu'elle doit, tout à la fois, assumer un rôle économique, celui de produire pour nourrir les peuples, et permettre aux agriculteurs d'occuper dans la société une place nécessaire à l'équilibre des territoires.

En accord avec les orientations de l'avis, le groupe de l'UNAF s'est prononcé en sa faveur.

Groupe de l'UNSA

Evitant de se placer sous la seule étiquette « agricole », l'avis développe la vision prospective de la « société civile ».

L'agriculture française a connu des bouleversements successifs. Suite à ces crises, les consommateurs demandent plus de sécurité et de qualité des produits alimentaires, des normes les plus rigoureuses possibles pour les agriculteurs, pour les entreprises alimentaires, la grande distribution et les détaillants, sans toutefois vouloir en payer le prix.

La PAC a accompagné ces évolutions. Elle fait, aujourd'hui, ressortir le rôle multifonctionnel de l'agriculture dans la communauté européenne.

Le recul de la politique agricole commune dans sa fonction de régulation des marchés et des prix, amène les exploitants à être plus directement confrontés aux lois du marché. L'insécurité économique qui en résulte crée une peur de l'avenir.

Les conséquences des changements s'exercent principalement autour de quatre axes :

- l'évolution de la demande du marché (traçabilité, certification) ;
- le recul du rôle de l'Etat dans la régulation des prix et des marchés, laissant l'initiative privée prendre le relais et assumer dorénavant le risque économique et commercial ;
- la concurrence dans l'utilisation du territoire devenu enjeu de société, lieu de vie, plus seulement outil de travail ;
- l'agriculture contribue à la mise en valeur de l'espace rural. Les pouvoirs publics devront appuyer financièrement les territoires, plus particulièrement les zones les plus isolées, les plus fragiles et les moins dotées.

La mise en place d'un référentiel sur le mode de production, comme l'agriculture raisonnée, doit permettre de garantir les bonnes pratiques agricoles. La qualification, quant à elle, devrait permettre de restaurer la crédibilité de ces pratiques.

Les techniques agricoles devront évoluer vers une nouvelle modernité, utilisant de manière très pointue l'ensemble des techniques du vivant et de l'informatique.

Les attentes du consommateur ont changé. La recherche d'un produit facile à utiliser et facile à consommer place aujourd'hui l'acte de transformation au niveau de la production, lequel va prendre de plus en plus d'importance.

Il y a nécessité de s'interroger sur le devenir de l'agriculture française si elle suit certaines logiques industrielles. N'ira-t-on pas vers de nouvelles délocalisations de productions dans certains pays, voire même au sein de l'Europe ? Qu'en sera-t-il de l'importation de produits agricoles en provenance d'autres pays, parce qu'ils sont moins chers ? Qu'en résultera-t-il en matière d'emploi ?

L'UNSA partage les propositions relatives à l'installation des jeunes, la régulation du foncier, l'amélioration des conditions de vie, le développement de l'emploi salarié, une meilleure rémunération des acteurs (agriculteurs et salariés) et sur la nécessité de rendre attractif le pilier environnemental et l'accompagnement des projets locaux de développement en milieu rural qui fait partie du métier d'agriculteur.

Une nouvelle cohérence doit se dégager entre les attentes personnelles de l'agriculteur et les attentes de la société. Une nouvelle dynamique doit s'engager au profit des territoires ruraux et reposer sur la création d'activités nouvelles,

encouragées par des mécanismes d'exonérations fiscales et une meilleure mobilisation des fonds communautaires. Elle doit viser à préserver le patrimoine rural.

L'UNSA a voté l'avis.

ANNEXE A L'AVIS

SCRUTIN

Scrutin sur l'ensemble du projet d'avis

Nombre de votants.....167

Ont voté pour.....158

Se sont abstenus.....9

Le Conseil économique et social a adopté.

Ont voté pour : 158

Groupe de l'agriculture - MM. Baligand, Bastian, de Beaumesnil, de Benoist, Jean-Pierre Boisson, Ducroquet, Ferré, Girardi, Mme Gros, M. Lemétayer, Mme Méhaignerie, MM. Patria, Pinta, Rousseau, Sander, Schaeffer, Szydłowski, Thévenot.

Groupe des associations - MM. Bastide, Gevrey, Mmes Jacqueline Mengin, Mitrani.

Groupe de la CFDT - Mmes Azéma, Battut, MM. Bury, Heyman, Mme Lasnier, M. Lorthiois, Mme Lugnier, MM. Mennecier, Moussy, Mmes Paulet, Pichenot, MM. Quintreau, Rousseau-Joguet, Vandeweege.

Groupe de la CFE-CGC - MM. Bonissol, Chaffin, Fournier, Sappa, Mme Viguier, M. Walter.

Groupe de la CFTC - MM. Deleu, Naulin, Picard, Mmes Prud'homme, Simon, M. Vivier.

Groupe de la CGT - M. Alezard, Mmes Bressol, Crosemarie, MM. Decaillon, Demons, Mme Duchesne, M. Forette, Mmes Geng, Hacquemand, MM. Larose, Le Duigou, Manjon, Rozet.

Groupe de la CGT-FO - MM. Bellot, Bouchet, Devy, Dossetto, Gamblin, Mme Hofman, MM. Houp, Mallet, Mme Monrique, M. Pinaud, Mme Pungier, M. Reynaud.

Groupe de la coopération - Mme Attar, MM. Jean Gautier, Grave, Marquet, Prugue, Segouin.

Groupe des entreprises privées - MM. Bernard Boisson, Freidel, Pierre Gauthier, Ghigonis, Gorse, Lebrun, Leenhardt, Marcon, Noury, Pellat-Finet, Pinet, Roubaud, Scherrer, Didier Simond, Talmier, Tardy, Veysset.

Groupe des entreprises publiques - M. Ailleret, Mme Bouzitat, MM. Brunel, Chauvineau, Mme Cotta, MM. Gadonneix, Martinand, Vial.

Groupe des Français établis hors de France, de l'épargne et du logement - MM. Cariot, Dehaine, Gérard, Mme Rastoll.

Groupe de la mutualité - MM. Caniard, Chauvet, Davant, Ronat.

Groupe de l'Outre-mer - Mlle Berthelot, MM. Frébault, Gata, Mme Jaubert, M. Paturel, Mme Tjibaou.

Groupe des personnalités qualifiées - MM. Bennahmias, Bichat, Bonnet, Mme Brunet-Léchenault, MM. Cannac, Debout, Dechartre, Duharcourt, Mme Elgey, M. Fiterman, Mme Anne-Catherine Franck, MM. Gentilini, Jeantet, Mme Le Galiot-Barrey, MM. Maffioli, Motroni, Mme Pailler, MM. Pasty, Pompidou, Didier Robert, Mme Rossignol, MM. Roussin, Schapira, Mme Steinberg, M. Teulade, Mme Wieviorka.

Groupe des professions libérales - MM. Chambonnaud, Guy Robert, Salustro.

Groupe de l'UNAF - MM. Billet, Bouis, Brin, Edouard, Guimet, Laune, Mmes Lebatard, Petit, M. de Viguerie.

Groupe de l'UNSA - MM. Barbarant, Mairé.

Se sont abstenus : 9

Groupe de l'artisanat - M. Arianer, Mme Bourdeaux, MM. Delmas, Gilles, Lardin, Perrin, Teilleux.

Groupe des entreprises privées - MM. Cerruti, Chesnaud.

Refus de vote

A titre exceptionnel et pour marquer son profond désaccord avec l'incarcération de Monsieur José Bové, M. Le Fur (rattaché administrativement au groupe de l'agriculture) a décidé, bien que présent tout au long de la plénière, d'exprimer un refus de vote.

RAPPORT
présenté au nom de la section de l'agriculture
et de l'alimentation
par M. Hubert Bouchet, rapporteur

Par lettre du 10 avril 2003, le Premier ministre a saisi le Conseil économique et social sur le thème « *Place et rôle des agriculteurs et attentes de la société* ».

La préparation du rapport et du projet d'avis a été confiée à la section de l'agriculture et de l'alimentation, qui a désigné M. Hubert Bouchet en qualité de rapporteur.

Pour parfaire son information, la section a procédé à l'audition de :

- M. Jean-Louis Bianco, député, président du Conseil général des Alpes-de-Haute-Provence ;
- M. Eric Birlouez, ingénieur agronome ;
- M. Hervé Juvin, président d'Eurogroup consulting, éditorialiste à l'Expansion ;
- M. Marcel Mazoyer, professeur à l'Institut national agronomique de Paris ;
- M. Jean François-Poncet, sénateur de Lot-et-Garonne, président de la Délégation sénatoriale à l'aménagement et au développement durable du territoire ;
- M. Jacques Savatier, conseiller auprès du président de La Poste ;
- M. Philippe Vasseur, ancien ministre de l'agriculture.

Des journées d'étude ont été organisées à Nantes, Nîmes, Châteaumeillant (Cher) et Plougastel-Daoulas (Finistère), dont on trouvera, en annexe, la liste des participants.

La section et le rapporteur remercient toutes ces personnalités pour leur contribution à l'élaboration du rapport et de l'avis.

M. Hubert Bouchet tient également à remercier M. Eric Birlouez, ingénieur agronome, pour sa collaboration.

INTRODUCTION

« La terre de France appartient à quinze ou vingt millions de paysans qui la cultivent. La terre d'Angleterre a une aristocratie de 32 000 personnes qui la font cultiver ... ils disent le pays, nous disons la patrie ; chez nous, l'homme et la terre se tiennent et ils ne se quitteront pas ; il y a entre eux un légitime mariage jusqu'à la mort ... elle (la France) a généralement, en cas douteux, adjugé la terre à celui qui travaillait la terre. L'Angleterre, au contraire, a prononcé pour le seigneur, chassé le paysan : elle n'est plus cultivée que par des ouvriers ».

C'est ainsi qu'en 1846, dans « Le peuple », Jules Michelet parlait, bien avant l'heure, d'une exception française. Ce faisant, il a pu autoriser à dire que la France était la fille aînée de la paysannerie ...

La relation fusionnelle célébrée par Michelet a occupé nombre de siècles, voire de millénaires. Elle a été brisée par la révolution industrielle, elle-même permise par l'augmentation de la productivité des travailleurs de la terre dont des surnuméraires rejoindraient l'industrie.

Avant la rupture, la paysannerie faisait société. L'imbrication était telle que poser la question de ce rapport fut inconcevable. Cela ne l'est plus, parce que l'évolution et nombre de révolutions sont passées par là. Parmi celles-ci, la révolution silencieuse de l'agriculture. Elle a été permise par l'avancée de la connaissance, mise en œuvre par des millions de paysans, mués en agriculteurs, et encouragée par un Etat architecte et maître-d'ouvrage, quand il ne fut pas maître-d'œuvre.

Même le plus optimiste des initiateurs des changements n'eut envisagé que ceux-ci produiraient les résultats obtenus en quelques décennies. Il était naturel que l'on ne puisse gommer facilement des millénaires durant lesquels le risque de famine surplombait en épée de Damoclès. Durant ces millénaires, il était naturel que la vocation productrice de la terre estompe, jusqu'à l'occulter explicitement, toute autre vocation de la campagne.

Cela dit, bien sûr, perdurait l'envie de campagne et sa pratique sous toutes les formes auxquelles invite la fréquentation de chemins, bois, ruisseaux, rivières L'entretien de la campagne par les paysans conditionnait la pratique buissonnière. Cet entretien faisait partie de l'ordinaire du travail paysan, car il commandait aussi l'activité agricole d'un territoire cultivé au maximum.

Le résultat imprévisible de la révolution silencieuse a changé la donne avec l'abondance alimentaire et le recentrage des agriculteurs sur leur cœur de métier, dans le même temps où la demande de campagne devenait explicite. Dans le même temps aussi, le consommateur répond à l'offre diversifiée de produits alimentaires, du plus basique au plus spécifique. Le même consommateur est sensible également à l'offre que des agriculteurs font dans le cadre de la pluriactivité sous forme, par exemple, de gîtes ruraux. Enfin, les agriculteurs

eux-mêmes expérimentent la pluriactivité avec des emplois complémentaires à leur métier.

Au total, c'est une diversification et un déplacement d'axe de gravité qui apparaissent à l'examen de la demande contemporaine qu'adresse la société aux agriculteurs. Les réponses apportées détermineront la place et le rôle des agriculteurs pour que, sous des formes actuelles ou à inventer, ceux-ci restent au cœur de l'avenir des campagnes.

CHAPITRE I :

DE LA RÉVOLUTION TECHNIQUE AU PACTE ÉBRANLÉ : LE GRAND CHAMBARDEMENT

I - GENÈSE ET ACCÉLÉRATION DU CHANGEMENT TECHNIQUE

C'est ainsi que Fernand Braudel a nommé ce que Michel Debatiste qualifie de révolution silencieuse. A l'appellation près, l'attention est attirée sur un changement dont aucun précédent n'est enregistré par l'histoire. Cette histoire concerne l'activité autour de laquelle s'est organisée la vie de l'immense majorité des êtres humains jusqu'à nous. Dans nombre de pays encore, l'activité agricole occupe l'ordinaire des jours des femmes et des hommes qui n'ont pas connu l'évolution survenue dans nos contrées.

L'origine de l'activité agricole remonte à la nuit des temps. Depuis lors, les hommes n'ont cessé de parfaire leurs pratiques, lancés dans une course interminable pour tirer le plus de bienfaits qu'octroierait la terre à ceux qui en prendraient le meilleur soin.

S'agissant de lui, le grand chambardement produit ses effets après guerre pendant les « Trente glorieuses », expression née pour qualifier les transformations de l'économie française alors, pour l'essentiel, visibles dans l'industrie. L'expression « Trente glorieuses » vaut tout autant, sinon plus, pour l'agriculture aussi profondément transformée mais de façon moins apparente. Cette moindre apparence résulte de la structure même de l'agriculture avec la multitude d'entités autonomes qui la constituent. Invisible en temps réel, chaque changement concernant des milliers de fermes aboutit à des transformations convergentes qui, chacune inaudible à l'entendement moyen, font collectivement révolution.

1. De la misère : la disette, l'inviabilité

Avant le grand chambardement, si la volonté de changement n'était naturellement pas étrangère aux paysans, elle était entravée par la stagnation technique et, plus antérieurement par la misère, rédhitoire à l'activité même. S'agissant de la misère, entre autres, Vauban (1633-1707) fut mis en disgrâce pour avoir voulu attirer l'attention du roi par ces lignes écrites dans sa « Dîme royale », œuvre condamnée au pilori :

« Par les recherches que j'ai pu faire depuis plusieurs années que je m'y applique, j'ai fort bien remarqué que dans ces derniers temps, près de la dixième partie du peuple est réduit à la mendicité ...que de neuf autres parties, il y en a cinq qui ne sont pas en état de faire l'aumône à celle là parce que eux-mêmes sont réduits à fort peu de choses près à cette malheureuse condition, que des

quatre autres parties qui restent, les trois premières sont fort malades et embarrassées de dettes et de procès et que dans la dixième où je mets tous les gens d'épée, de robe, ecclésiastiques et laïques, toute la noblesse haute, la noblesse distinguée et la noblesse en charge militaire et civile, les bons marchands, les bourgeois rentés et les plus accommodés, on ne peut pas compter sur cent mille familles ; et je ne croirais pas mentir quand je dirais qu'il n'y en a pas dix milles petites ou grandes qu'on puisse dire être fort à leur aise et qui en ôterait les gens d'affaires, leurs alliés et adhérents couverts de dettes et de procès et ceux que le roi soutient par ses bienfaits, quelques marchands etc. je m'assure que le reste serait en petit nombre ».

En même temps que Vauban, Fénelon fut assigné à résidence à Cambrai pour avoir osé attirer l'attention du roi sur la misère des campagnes. Bien d'autres oubliés de la postérité témoignèrent de la misère noire des paysans. De son côté, parce qu'indépendant du monarque, La Bruyère put tracer du paysan français une peinture des plus tristes : « On voit certains animaux farouches, des mâles et des femelles répandus par la campagne, noirs, livides et tout brûlés de soleil, attachés à la terre qu'ils fouillent avec une opiniâtreté invincible et quand ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent une face humaine et, en effet, ils sont des hommes. Ils se retirent, la nuit, dans des tanières où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines.. ».

2. Le changement et le paysan

Pour ce qui les concerne, la volonté de changement des paysans a accompagné toute l'histoire de la paysannerie. La désespérance générant des jacqueries en témoigne. Plus près de nous, la volonté de changer manifestée à la construction de la France actuelle, bâtie sur deux révolutions sur le cours desquelles la paysannerie française influa sans conteste. Sans les doléances des paysans et leur appui à la prise de la Bastille, la Révolution de 1789 aurait pris une autre tournure. De la même façon, c'est la paysannerie qui constitua les bataillons de l'an II, armés de leur idéologie libératrice. Ils ne voulaient plus de l'ancien régime de propriété de la terre et souhaitaient diffuser le plus largement ce qu'ils avaient obtenu en France. Est-il erroné d'ancrer en ce temps de révolution le mouvement qui a conduit au statut du fermage établi près de deux siècles plus tard ?.

Par ailleurs, c'est aussi la paysannerie qui a fourni les bataillons pacifiques de l'industrie. Cette dernière a puisé, autant que de besoin, dans le réservoir constitué par la population agricole dont des bras pouvaient être libérés par la mécanisation ou se trouver surnuméraires par excédent démographique.

3. Du déversement au 19^e siècle

Le déversement de travailleurs agricoles vers l'industrie et le tertiaire a fait l'objet d'interrogations des économistes et des sociologues sur le point de savoir si les paysans étaient chassés par la misère ou attirés par les salaires élevés, victimes du mirage des villes ou des taudis ruraux. Cela étant, considérant que

l'activité non agricole ne puisait que son nécessaire dans la population paysanne, il fut avancé que cette dernière était résiduelle. De cela devait résulter que le coût de l'éventuel surplus de forces stationnant en sous-emploi dans l'agriculture ne saurait être supporté par cette dernière. Les premiers temps du transfert de la population agricole vers l'industrie furent indolores, parce que l'accroissement global de la population active permettait à la fois l'augmentation du nombre des travailleurs dans le primaire, le secondaire et le tertiaire. C'est ainsi qu'en 1856, sur 14 216 000 travailleurs, 7 305 000 se trouvaient dans le primaire (51,4 %), contre 4 418 000 dans le secondaire (31,1 %) et 2 493 000 (17,5 %) dans le tertiaire. En 1906, sur 20 721 000 travailleurs, les chiffres étaient respectivement de 8 845 000 (43,2 %), 5 936 000 (29 %) et 5 701 000 (26 %). Entre 1856 et 1906, chaque secteur a accru son importance en quantité absolue, mais non relative.

En 1906, apparaît pour la première fois la catégorie chômeur : 239 000 inscrits, soit 1,7 % de la population

4. Dépopulation agricole et urbanisation des campagnes

Le basculement qui a vu le pourcentage de travailleurs du primaire passer sous la barre de 50 % s'est opéré entre 1856 et 1876, année où 7 995 000 travailleurs sont recensés dans le primaire (49,3 %), 4 469 000 dans le secondaire (27,6 %) et 3 754 000 dans le tertiaire (23,1 %).

Cette évolution a naturellement répercuté ses effets par l'urbanisation croissante de la population et la dépopulation des campagnes amplifiée à partir de 1900. La population rurale qui constituait les $\frac{3}{4}$ de la population française vers 1848 (26 763 000 sur 35 400 000) n'est plus que de 67 % en 1876 et 57,9 % en 1906 (22 715 000 sur 39 252 000). Aujourd'hui, la population rurale avoisine les 25 %.

Depuis lors et sans considérer les temps de guerre spécifiques, l'industrie connaîtra une croissance qui exigera de plus en plus de bras. Il est vraisemblable que ceux-ci auraient manqué et, sauf immigration si massive qu'elle fut impraticable, entravé le développement industriel si la révolution agricole n'était intervenue. De cette dernière résultent des accroissements de productivité inconcevables des contemporains du phénomène.

5. Avant la seconde guerre mondiale : du progrès à petits pas

La modernisation de l'appareil productif agricole a été lente dans la première moitié du siècle. A la veille de 1930, la quasi-totalité des exploitations de 5 hectares et plus se situait à un degré de mécanisation simple. L'agriculture française en restait majoritairement à l'utilisation de machines à traction animale. A la veille de la seconde guerre mondiale, on ne comptait que 27 000 tracteurs dans tout le pays. Dans le même ordre d'idée, le recours aux engrais restait assez faible : à titre d'exemple, la consommation moyenne d'azote à l'hectare était de l'ordre de 5 à 7 kilos (en Allemagne, elle est dans les mêmes années d'avant

guerre de 20 kilos et de 30 kilos en Belgique), celle de potasse était de moins de 10 kilos (contre 37 kilos en Allemagne et près de 50 kilos aux Pays-Bas).

Quelques chiffres encore : au début du XX^e siècle, la superficie moyenne des exploitations dépassait à peine 6 hectares. Les effets de la 1^{ère} guerre mondiale se faisant sentir, en 1929, cette superficie moyenne est passée à un peu plus de 8 hectares, au profit des superficies moyennes (entre 10 à 200 hectares). Pour ce qui les concerne, les grandes exploitations (plus de 200 hectares) voient dans l'entre deux guerres leur part décroître (moins de 10%).

Il convient également d'évoquer la première guerre mondiale avec l'hécatombe des paysans. Ce fut sans précédent. La disparition de millions de jeunes, dans la force de l'âge, eut des effets considérables parmi ceux-ci, bien sûr, le relais que prirent les femmes contrevenant à une division sexiste du travail qui d'ailleurs n'a jamais été très tranchée dans le monde paysan.

La guerre de 14-18 fait apparaître les faiblesses et les rigidités de l'appareil productif agricole (les problèmes d'approvisionnement dus à la mobilisation des paysans, manque d'engrais, terres occupées... obligent la France à importer céréales et viande). Cette situation révèle des tensions nouvelles (production très insuffisante, raréfaction des denrées mises en marché, augmentation des prix) mettant en danger le fonctionnement harmonieux du système économique. S'ouvre alors une période de débats et réflexions, qui durera jusqu'après la seconde guerre mondiale, sur les conditions de la nécessaire industrialisation de l'agriculture permettant de dégager du capital et du travail indispensables pour engager la bataille industrielle.

L'historien Henri Hauser écrit en 1917, dans un rapport général sur la production française et la concurrence étrangère : « ... *Le temps est passé où la France pouvait rester seulement un pays agricole. Nous n'avons plus le choix. C'est seulement par une activité industrielle intense que nous réparerons nos pertes, que nous pourrions alimenter nos budgets. Nous sommes engagés dans la voie industrielle, nous y entrerons plus encore après la guerre. Notre agriculture elle-même n'est-elle pas en face de ce dilemme : s'industrialiser ou mourir.* »

Avant que ne se déploient les changements techniques, l'espoir d'améliorer son sort pour chacun était limité. Outre l'agrandissement de sa sole au détriment d'une autre, la seule voie était celle du défrichement. Cette dernière voie a d'ailleurs perduré simultanément à l'avènement de la technique. Des taillis et des landes furent encore défrichés jusque bien après la seconde guerre mondiale dans nombre de régions, alors que le grand chambardement se profilait.

6. Territoire ... diversité

Au siècle dernier, le professeur Léonce de Lavergne avertissait ainsi ses auditeurs au seuil de son cours : « On se trompe toujours quand il s'agit de la France, parce qu'on veut généraliser ; rien ne se prête moins à la généralisation que cette immense variété de sols, de climats, de cultures, de races, d'origine, de

conditions sociales et économiques qui font de notre unité apparente un monde multiplié à l'infini ».

Dans son œuvre « *Les caractères originaux de l'histoire rurale française* », Marc Bloch donne corps à ces réflexions sur la diversité : « Longs champs sans clôture autour des gros villages lorrains, enclos et hameaux bretons, villages provençaux, pareils à des acropoles antiques, parcelles irrégulières du Languedoc et du Berry, ces images si différentes que chacun de nous en fermant les yeux peut voir se former devant le regard de la pensée ne font qu'exprimer des contrastes humains très profonds ».

De leur côté, les géographes ont compté, en France, plus de 500 régions homogènes pendant que les agronomes répartissaient le terroir en 600 « pays » agricoles.

Naturellement, l'histoire a partiellement altéré cette diversité par le double effet de la volonté nationale, toujours plus soucieuse d'homogénéité que d'harmonie, et de la technique incommensurable perturbatrice de vocations historiquement établies.

II - INDUSTRIALISATION DE L'ALIMENTATION ET RÉVOLUTION URBAINE ET COMMERCIALE

1. Ville, appareil commercial, industrie alimentaire.....

Avant même le grand chambardement encore appelé révolution agricole, l'urbanisation avait enclenché le bouleversement de l'appareil de distribution qu'accompagnerait l'installation d'une industrie agroalimentaire indispensable.

La concentration de la distribution fut l'œuvre d'enseignes grandes ou petites qui allaient installer de grandes surfaces de vente toujours prospères. Avec d'autres, Carrefour, Leclerc, Intermarché et Casino constituent l'armature de l'appareil commercial contemporain. Omniprésents, ils offrent une palette diversifiée dans les produits et les prix. On y trouve tout, pour toutes les bourses, depuis le moyen haut de gamme jusqu'au produit basique, vendu dans le magasin à bas prix, établi dans un hangar, démuné de tout superflu.

La distribution concentrée allait engendrer le renforcement de l'industrie agroalimentaire pour l'approvisionnement sécurisé de ses grands magasins. Régularité et homogénéité dans la fourniture de quantités massives seraient assurées par une industrie à laquelle l'agriculture fournirait la matière première. Chemin faisant, le produit alimentaire issu de l'industrie entourerait la matière première agricole dans des ingrédients d'origine diverse pour faciliter la conservation, asseoir le goût ou enrichir le contenu de l'aliment final.

2. Produit agricole : un composant alimentaire parmi d'autres ?

Bien que resté central dans le produit consommé, le composant agricole allait perdre le caractère de produit fini prêt à manger qu'il avait revêtu depuis la nuit des temps. Se mettait en place une nouvelle donne dans laquelle producteur

agricole et consommateur final perdraient le contact direct au profit d'une double médiation du magasin à grande surface et de l'industrie agroalimentaire. Ceux-ci allaient rivaliser d'ardeur et d'imagination pour fidéliser le consommateur en créant des marques. Parmi les derniers avatars de cette évolution figure par exemple le beurre de marque commerciale sans origine géographique ou le lait dont la bouteille comporte sur l'étiquette la seule mention d'une marque jusque là dédiée à classer restaurants et hôtels par rapport aux prestations qu'ils offrent. Dans cette situation nouvelle, le producteur isolé allait perdre le pouvoir de négociation dont il disposait hier, soit directement face au consommateur, soit indirectement face à l'intermédiaire « maquignon ». C'est notamment la nécessité de réunir les conditions du meilleur pouvoir de négociation en face d'une demande sans cesse plus concentrée qui fut à la base du mouvement coopératif.

III - L'IMPACT DES POLITIQUES AGRICOLES ET DE LA RÉVOLUTION TECHNIQUE

Si la 1^{ère} guerre mondiale ouvre le débat sur la modernisation de l'agriculture, la guerre de 39-45 le précipite par la démonstration que les temps ont bien changé (motorisation, matériels modernes ...) ainsi que par le nouvel équilibre mondial, mis en place par les accords de Bretton Woods (1945) et le plan Marshall (1948), et dont le centre de gravité est aux Etats-Unis. Dans ce monde, la France tient une place réduite par rapport à celle qu'elle occupait. Mais elle entre dans un système de rapports internationaux nouveaux dans lequel l'agriculture devient une pièce de première importance, à condition que soit réalisé un énorme accroissement de production agricole. Cela ne peut être obtenu que par un recours massif aux moyens de production industriels. L'agriculture devient dans le même temps dans un même mouvement un gros demandeur de capitaux et un vaste marché pour une série d'industries qui y trouvent la base d'une croissance assurée.

1. Après guerre, la Technique en majuscule

C'est la technique qui engendre le grand chambardement. Celui-ci a pris essor après la seconde guerre mondiale avec des techniques instillées tous azimuts. Pas un pan de l'activité agricole n'a été épargné par l'invasion technique. Il y eut la mécanisation qui faisant disparaître bœufs, chevaux et attelages, accroissait indéniablement la productivité du travail paysan et engendrait l'exode rural.

D'autre part, les plantes firent l'objet d'incessants travaux de sélection pour accroître leur productivité. Outre la sélection, l'approche de leurs besoins permettrait d'éviter le gaspillage d'engrais pendant que se développerait un arsenal de protection contre tout ce qui nuirait à leur meilleur développement. Herbicides, fongicides, pesticides et autres insecticides nécessiteront la création d'une industrie qui n'a pas de précédent.

De leur côté, les animaux aussi entreront dans un processus d'amélioration dont le cours n'est pas achevé. Le potentiel du cheptel a progressé sous le double mouvement de choix en faveur de certaines races auxquelles seraient appliquées des pratiques de plus en plus systématique de sélection. Au cours des années 50, l'insémination artificielle mise en application a permis des progressions massives de performances. Sur un autre plan, l'accroissement de la connaissance des animaux qui recouvre notamment les questions d'alimentation, de protection a enregistré des évolutions importantes. A titre d'exemple, l'alimentation a vu avancer la connaissance de plus en plus détaillée de la composition et des qualités nutritives des aliments et celle des besoins diversifiés d'animaux de plus en plus productifs.

2. La révolution agricole à bas bruit

Ainsi étaient jetées les bases de la révolution silencieuse, silencieuse parce qu'inaudible en direct de la société environnante. Le faible écho des historiens traditionnels à ce qui concerne l'agriculture et le monde paysan atteste ici que leurs yeux étaient plus facilement fixés sur le monde des villes sensé générer le progrès en proportion du bruit qui entourait les mondes ouvrier et bourgeois.

De même les observateurs du changement technique ignoraient largement ce qui se passait dans les campagnes. Entre autres, le parcours de collections de revues de vulgarisation, telle *Sciences et Vie* bientôt centenaire, attestent le faible cas de ce qui révolutionnerait littéralement l'agriculture. De cette révolution technique, il n'est quasiment jamais question dans ses pages. L'insuffisante curiosité des observateurs est encouragée par l'image de spécificité, réelle ou supposée, du monde agricole. A l'inverse, les revues propres de ce dernier résonnent de l'écho de ces bouleversements, même si les institutions du milieu ne prennent pas la pleine mesure de l'appétit de la jeunesse agricole pour le changement nécessaire et possible. Là, bien sûr, le rôle emblématique de la Jeunesse Agricole Catholique apparaît. Grâce à elle s'offrait un territoire d'accueil en travail, sinon préparé à la révolution technique. Le rôle des jeunes agriculteurs fut central. Ils bousculèrent alors les institutions assez généralement attentistes face au changement.

3. L'embrassement technique

Déclenchée, l'évolution technique a diffusé à la façon de l'incendie quand des feux, d'abord petits et épars, se réunissent jusqu'à embraser la plaine. Ces petits feux épars peuvent représenter la multitude des fermes ou les multiples foyers de techniques qui se sont installés dans tous les pans de l'activité agricole pour converger massivement et donner à l'agriculture le visage qui est désormais le sien.

Tout cela s'est traduit par l'accroissement ininterrompu des rendements et de la production. C'est ainsi que chaque hectare cultivé qui produisait en moyenne 20 quintaux de céréales en 1950 rendait environ 70 quintaux en 1990. De même, le rendement annuel d'une vache avoisinait les 2 000 litres en 1950

alors qu'il était de 4 500 litres en 1990. Les rendements sont respectivement de 75 quintaux et de 6 000 litres en 2000.

Ajoutons que durant la même période, la population active agricole a décliné de façon drastique. Au rebroussement de la productivité, la capacité accrue de chaque travailleur a explosé sous l'effet d'une politique économique agricole fondant le revenu de l'agriculture sur les quantités et les prix.

4. Le paysan en travailleur de l'immatériel

Le chambardement a nécessité l'acquisition de capacités nouvelles qui ont transformé le visage même de l'agriculteur devenu lui aussi un travailleur de l'immatériel. Cela s'est traduit par l'exclusion progressive des opérateurs de faible qualification sous l'emprise de la double nécessité de la maîtrise du savoir par un nombre croissant et celle du savoir-faire par le plus grand nombre.

5. L'Etat architecte

Cette révolution, rendue possible par l'évolution technique, a été accompagnée par l'Etat qui promulgue la loi d'où sortit une nouvelle politique agricole dans les années 1960-1962. Il s'agissait de modifier en profondeur les structures par la disparition des petites exploitations au bénéfice de l'agrandissement et de la modernisation de celles qui demeureraient.

Sans vraiment qu'on le dise alors brutalement, la loi d'orientation agricole a organisé une véritable réforme agraire avec pour objectif la généralisation des exploitations à deux travailleurs. Une taille optimale de l'exploitation avait été fixée pour chaque département. Tous les crédits leur étaient réservés. Les SAFER (société d'aménagement foncier et d'établissement rural), créées en 1964, étaient chargées d'acquérir les terres et de les revendre aux jeunes agriculteurs avec des conditions de crédit adaptées. Parallèlement, les anciens étaient encouragés à se défaire de leurs terrains moyennant l'institution d'une retraite. L'accroissement de la surface des exploitations a directement résulté de cette politique nouvelle, avec tous les effets induits du changement désormais engagé sans retour. Des structures et moyens techniques, intellectuels et financiers accompagnent cette politique. Au chapitre des moyens techniques s'inscrivent centres d'études techniques agricoles et autres groupes de développements d'où résultent toute une politique de développement et de nouvelles pratiques. Enfin, le Crédit agricole a joué le rôle de grand argentier, brisant une mentalité ancestrale selon laquelle les paysans n'accepteraient jamais de se « mettre en dettes ». Dans le même temps, les coopératives se développaient et certaines prolongeaient leur activité vers l'industrie agroalimentaire pour capter de la valeur ajoutée. De son côté, l'accent sur l'enseignement agricole faisait définitivement mentir l'adage selon lequel point n'était besoin d'être instruit pour être paysan. L'inverse est désormais la loi avec l'installation du paysan au cœur de la complexité d'un métier qui en fait très largement un travailleur de l'immatériel.

6. Le foncier au cœur

Par ailleurs, les progrès que la technique rendait possible furent grandement conditionnés par la résolution de la question foncière. L'intervention de l'Etat sur le foncier est ancienne et Bonaparte s'y attache lui-même dans le code civil.

L'article 544 de ce code définit la propriété comme « le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou les règlements ».

Pour ce qui nous concerne ici, c'est le statut du fermage qui a fait franchir une étape décisive en 1946. Il a permis d'inscrire l'exploitation agricole dans la durée par la recherche d'un point d'équilibre entre les droits légitimes attachés à la dimension patrimoniale du sol et les droits sans lesquels la précarité entraverait la productivité. Peut-être, ici plus qu'ailleurs, le terme durable mérite-t-il de s'appliquer ?

7. La PAC en perspective

La surproduction était mécaniquement inscrite dans cette politique entre temps devenue européenne avec l'institution de la politique agricole commune (PAC).

Créée pour assurer l'autosuffisance d'une Europe très importatrice après guerre, la PAC s'est déployée jusqu'à devenir le ciment sinon le cœur de la Communauté économique européenne (CEE). Dès l'origine, l'agriculture y a tenu une place importante. Ainsi en 1956, le comité intergouvernemental créé par la Conférence de Messine considérait qu'avec les mines et la sidérurgie, la production agricole était « l'un des secteurs où les progrès de productivité qui résulteront du marché commun, c'est-à-dire de spécialisation progressive des productions et de l'élargissement des débouchés peuvent avoir les effets les plus importants sur le niveau de vie des producteurs aussi bien que des consommateurs ».

A bon nombre souriait alors l'idée que la vocation de la France pourrait être de nourrir l'Europe à bon compte. A l'appui de cette thèse, beaucoup d'arguments étaient avancés. Ainsi les agronomes tablaient sur la disposition de sols plats et fertiles et de zones à climats propices qui donneraient à la France des avantages comparatifs par rapport aux deux autres pays étendus du marché commun : l'Allemagne et l'Italie. En France, les exploitations étaient plus étendues et les réserves de productivité étaient plus grandes. La moindre utilisation des facteurs d'intensification de la production (engrais, pesticides, matériel, carburants et lubrifiants, tourteaux et aliments du bétail) fondait ce diagnostic. Il apparaissait alors évident que la modernisation des pratiques des agriculteurs, qui traditionnels produisaient déjà tant et à bas prix, les placerait hors de portée des partenaires s'ils pratiquaient mieux. De là, à considérer que la vocation de l'agriculture française serait de nourrir le reste de l'Europe, il n'y avait qu'un pas qui fut tout naturellement franchi.

Le choix aurait alors pu être fait d'aligner les prix agricoles des cinq autres pays sur les prix du pays où ils étaient les plus bas, la France. Ce faisant, outre le meilleur marché au consommateur et nonobstant l'inertie causée par la prédominance d'exploitations agricoles de petites dimensions peu sensibles aux variations de prix, un effet sur la localisation de la production eut été possible.

Il n'en a pas été ainsi. Le choix alors réalisé en faveur de la fixation des prix agricoles un peu au-dessus des prix nationaux explique au moins partiellement la persistance de la production agricole dans chaque pays. Le mécanisme alors mis en place avantageait les pays excédentaires par la préférence donnée à leur production sur celle des pays tiers et par l'assurance d'exporter tous leurs produits aux frais largement pris en charge par la communauté. Ainsi, au total apparut-il que l'agriculture française tirait du marché commun des prix supérieurs à ce qu'ils étaient auparavant dans le même temps où se renforcerait la tendance générale à l'organisation des marchés agricoles.

L'organisation de la politique agricole européenne d'une part, et la dynamique de la productivité mue par d'incessantes avancées techniques d'autre part, ont convergé et cumulé leurs effets pour qu'advienne la situation de surcapacité structurelle hyper médiatisée sous la forme des montagnes de beurre fustigée jusqu'à faire imposer la politique des quotas laitiers.

Caractérisant l'ère nouvelle de la surproduction structurelle, des consommateurs ont alors pu accuser les paysans de ne savoir produire que pour produire sans souci de la destinée de leurs produits.

IV - AVANTAGES ET DOMMAGES DIRECTS ET COLLATÉRAUX

1. Le « productivisme » en question

Apparut alors la faille du productivisme inscrit dans la loi de 1960 alors fondée sur l'idée que l'Europe allait tout acheter ; le marché commun s'était ouvert quelques années plus tôt. Au début des années 80 tout change avec des conséquences parfois catastrophiques. Les agriculteurs qui avaient contracté des emprunts plus tôt et qui eurent le temps d'amortir leur équipement avant que l'inflation soit maîtrisée (vers 1985/1986) se sont tirés d'affaire. En revanche, les autres, jeunes pour la plupart qui s'étaient engagés au début des années 80 se sont trouvés asphyxiés en raison des taux d'intérêts réels élevés de leurs emprunts.

La prise de conscience des limites de l'option productiviste apparut avec retard. Il en va toujours ainsi avec les institutions constatent les sociologues. S'y ajoutait la réalité d'une activité constituée de millions d'acteurs autonomes lancés chacun dans une aventure technique d'ampleur vieille de moins de vingt ans. Rétrospectivement apparaît l'impossibilité pratique d'une inversion brutale de tendance.

La conscience est venue progressivement d'une situation durablement intenable. En 1993, le Conseil économique et social avec le rapport de M. André Cazals sur « La contribution de l'agriculture aux grands équilibres de la nation » établissait un diagnostic lucide.

Mais citons le rapport de 1993. Il y est écrit à la page 70 de l'édition du Journal Officiel :

« La politique de régulation et de soutien des marchés aurait dû être réformée au moment où la France et l'Europe devenaient excédentaires...

le « productivisme » agricole, ou intensification de la production, a eu comme conséquence de déséquilibrer l'utilisation de l'espace rural. Alors que des zones se sont intensifiées, d'autres se sont progressivement enfoncées dans la voie de la désertification.

Les choix initiaux ont trouvé d'autres limites dans les débats qui traversent la profession agricole. Si l'unité a pu être relativement bien maintenue durant près de trente années, les difficultés auxquelles sont confrontés les producteurs agissent comme un révélateur des solutions à apporter à la crise. Cette tension est clairement repérable dans les tentatives menées pour redéfinir le métier d'agriculteur. Les uns mettent l'accent sur ce qu'il convient désormais d'appeler la « logique entrepreneuriale » du métier, en espérant promouvoir une autre façon de produire détachée du modèle de l'exploitation familiale. Les autres restent fidèles à cette notion héritée. En d'autres termes, il y a actuellement une logique qui pousse quelques agriculteurs (environ 300 000) à se développer et d'autres à se maintenir dans des conditions difficiles proches d'une agriculture de subsistance. Ces deux catégories semblent ne pas partager le même point de vue quant à l'avenir de l'agriculture. Le débat est donc de savoir si ceux qui ont géré la croissance parviendront à opérer une mutation ou seront condamnés à passer la main.

Le débat se situe donc sur le terrain suivant : ceux qui ont géré la croissance doivent-ils être ceux qui sortiront l'agriculture de la crise ? La crise que traverse l'agriculture reflète par ailleurs des disparités régionales fortes et une vive concurrence entre les producteurs, au point de permettre à une agriculture duale de prendre progressivement forme...

De l'autosuffisance à l'excédent commercial, que de chemin parcouru ! Mais les débouchés de la production se sont modifiés. L'émergence d'excédents sectoriels (céréales), d'une saturation des marchés, de dépenses budgétaires croissantes qui posent le problème de leur financement, sont autant de butoirs qui militent en faveur d'un nouveau « projet agricole ».

C'est là que réside la difficulté. L'Etat ne parvient pas aisément à préconiser des réformes qui ne soient pas uniquement des amendements à l'existant, c'est-à-dire des remparts contre la crise des marchés mondiaux ».

2. Satiété.... peurs.... désamour

Dans ce contexte d'introspection professionnelle naissante apparaît l'encéphalopathie spongiforme bovine, communément appelée maladie de la vache folle. Elle va révéler des peurs et libérer de l'irrationnel jusqu'à ce que l'agriculture fasse l'objet d'accusations inédites dans leur nature, leur contenu et leur ampleur.

Sur l'ampleur, le désamour intervenu entre l'agriculteur et la société, n'a pas échappé à la règle qui veut que celui-ci soit toujours excessif par rapport à la réalité qu'il concerne. Il a été entretenu par d'autres événements qui ont affecté la production agricole telle l'épidémie de fièvre aphteuse. Dans le même temps aussi, sont le plus clairement apparues des conséquences du productivisme avec sans ordre ni souci d'exhaustivité : la pollution de l'eau par les nitrates, l'altération de la qualité des aliments¹ par la rémanence réelle ou supposée de résidus de pesticides et autres fongicides dans les produits agricoles, la « subventionnité » aiguë et générale assimilant le paysan à un assisté ne vivant que sur le dos des autres ...

Dans leur nature et contenu les récriminations eussent été inconcevables aux temps où la demande de nourriture excédait les capacités de l'offre. Ni la mémoire, ni l'histoire ne font état de mouvements aussi général de suspicion quand le risque de disette planait.

Cette prise de distance entre la société et son agriculture a pu être considérée comme la consommation de la rupture du pacte millénaire qui nourrissait la relation de tout être humain à ceux qui le pourvoient en nourriture. Le pacte était d'autant plus solidement noué que la famine ne cessait de guetter et que l'état de paysan était celui de l'immense majorité des gens au travail. Nul besoin d'écrire pareil pacte : il allait naturellement de soi face à la réalité et à la nécessité.

Jusqu'à la révolution industrielle, la stabilité était de règle dans un monde pas encore saisi par les changements techniques. C'est la croissance de l'industrie qui la première a produit des effets sur la répartition de la population active par l'aiguillage de travailleurs de la terre vers l'usine. A bas bruit d'abord, sans discontinuer, le phénomène a pris de la vitesse jusqu'à nous. Cette vitesse est devenue telle que des étapes se franchissent sans que les contemporains en aient pleine conscience.

3. Agriculteur, consommateur : le bris du côté à côté

L'interposition des écrans a perturbé le côté à côté ancestral entre le paysan et celui qu'il nourrissait avec des effets amplifiés par la dynamique démographique en vertu de laquelle les racinés dans la ville accroissaient leur nombre. Ceux-ci n'auraient du paysan que des idées apprises.

¹ Cf. rapport et avis du Conseil économique et social « *La sécurité sanitaire des aliments : un enjeu majeur* » - Gilbert Capp - JO n° 22-2001.

En décalé, l'urbanisation des campagnes s'est développée soit par un effet retour périodique de natifs, rétifs à la vie urbaine, soit par le choix d'urbains encore appelés néo-ruraux « *pur sucre* », avides d'espace. Différemment les uns et les autres ont aussi apporté des questions nouvelles d'hôtes que leur nombre croissant a naturellement invités à revendiquer une place perturbant les équilibres. Pouvant faire illusion, la proximité géographique du paysan et de ses hôtes n'a pas empêché que la distance s'installe entre lui et ses nouveaux voisins.

De son côté, le produit alimentaire obéit de plus en plus aux canons du produit de l'industrie par sa disponibilité permanente et sa qualité régulière. Si l'automobiliste ne se préoccupe nullement de la provenance du carburant et des équipements de son véhicule, en revanche, le consommateur du produit alimentaire accepte de moins en moins d'ignorer la provenance du produit de base de l'aliment qu'il ingère.

4. Complexité - opacité

Intervient ici la technique dont la dynamique propre a occasionné des effets directs et collatéraux en temps réel ou avec retard. Une incursion dans les effets directs fait notamment rencontrer la nouveauté, la productivité, la technicité... tirant le métier du paysan vers une complexité qui en éloigne la compréhension directe de l'entendement du commun des mortels. Autrement dit, la ferme n'est plus de lisibilité directe. Vaches, cochons, couvées ne se présentent plus comme au temps de Perrette.

5. Paysan - paysage : même combat

Montée des villes, urbanisation des campagnes et essor de la technique ont posé de nouvelles bases à l'alliance du paysan à son entour. Pour une large part, nées de la force des choses, ces bases nouvelles se sont installées sans que les effets et conséquences qu'emportait leur édification n'aient été appréciées à leur juste valeur. Parmi ces effets et conséquences figure en bonne place un changement du regard de son entour sur le paysan sans oublier les bouleversements intervenus avec tout ce qui ressemble à une réaction en chaîne. En moins de cinquante ans, le passage des risques de pénurie alimentaire à l'autosuffisance puis à la surproduction a contribué à désacraliser le métier de paysan que les générations nouvelles ne connaissent pas d'aussi près que les anciennes. Au plan des mots eux-mêmes, le terme paysan s'est progressivement estompé au bénéfice de cultivateur, d'agriculteur...

Par ailleurs, les néo ruraux sont devenus plus nombreux et souhaitent également dire leur mot.

Simultanément à cette prise de conscience, l'idée que l'agriculteur n'avait pas une vocation exclusivement nourricière a pris corps. Aussi réelle que son métier, la vocation non nourricière de l'agriculteur était nécessaire à la réalisation du but premier du travail de la terre : produire des aliments. La persistance de défrichement, jusque très avant dans le siècle dernier, atteste la

nécessité de l'utilisation de toute la terre possible. Des terres de médiocre qualité furent encore mises en culture, après des siècles d'occupations en landes ou taillis, alentour du milieu du XX^e siècle. L'occupation maximale de la surface agricole utile exigeait l'entretien de son environnement avec des chemins créés et carrossables, des talus avec des haies taillées et des fossés entretenus. En est résulté le visage actuel de la campagne française qui vu d'avion fait penser à un gigantesque damier soigneusement entretenu dans sa diversité exceptionnelle.

6. Faim de terroir et de territoire

Apparaît alors en pleine lumière l'attachement de tous les contemporains à ce visage de la France au coût jusque là incorporé au prix des produits agricoles. La vocation paysagère du territoire le dispute à une vocation nourricière que l'éloignement de tout risque de famine estompe partiellement. C'est la faim de terroir et de territoire qui prend désormais de la puissance alors qu'en produits basiques, les capacités excédentaires des sols condamnent une part de ces derniers à l'abandon. Le jardinage, que les paysans réalisèrent de surcroît, ne se justifie plus alentour de sols devenus inutiles au fur et à mesure que l'exigence productive s'affirme. On constate d'ailleurs qu'en matière paysagère les jeunes générations ne pratiquent pas comme leurs prédécesseurs qui nourrissaient une préoccupation esthétique étrangère à l'utilité directe.

Aussi se dessine une double vocation nourricière et paysagère de l'agriculture. Désormais apparente, cette double vocation a affleuré par éléments. C'est ainsi que les notions de plurifonctionnalité ont marqué une étape après qu'il fût parlé de pluriactivité et de toute activité périphérique dans les champs touristique, gastronomique ou tout simplement bucolique.

En tout état de cause, la vocation nourricière n'a pas cessé d'être prioritaire notamment pour les paysans. La nouveauté est liée à l'émergence comme catégorie, de la vocation non nourricière des espaces. La dispersion des usages afférent à cette vocation particulière, en empêche la solvabilité directe. D'autre part, ces usages sont pour partie immatériels et aussi étrangers à la sphère marchande que ne l'est l'air que respire chacun. Or, bien qu'immatériels, ces biens reposent sur un substrat matériel qui requiert entretien et préservation qu'il ne semble plus raisonnable de demander à l'agriculteur d'effectuer de surcroît et que les prix ne peuvent seuls continuer à rémunérer.

L'impossibilité de pérenniser cette pratique nécessite la recherche de systèmes de financement acceptables et équitables. Parmi ces systèmes, la subvention présente des avantages de simplicité réels mais peut voir sa justification discutée. Alternative à la subvention, la rémunération pour service rendu dans une perspective contractuelle avec, d'un côté les représentants des usagers aménitaires de l'espace rural et, de l'autre, les paysans pour le financement d'une réelle activité qui ne peut plus être considérée « de surcroît ».

Évidemment, là se pose la question de la mise en place d'un système de régulation approprié à cette rémunération, étant entendu que cela n'épuise pas la

question des conditions d'équilibre de l'activité d'agriculteur elle-même à considérer en soi.

V - APRÈS LE CHAMBARDEMENT

Les liens du territoire et de la société ont toujours été empreints des attentes de cette dernière. Pendant le plus long de l'histoire, la demande alimentaire était centrale. Il était naturel qu'alors la relation de la société et du territoire soit fondée sur la vocation agricole de celui-ci.

De cette vocation agricole, l'essentiel procédait. A titre d'illustration, un bref retour sur l'inventaire des métiers ruraux des temps qui ont couru jusqu'au 20^e siècle atteste la polarité agraire de la société. De la même façon, fêtes et loisirs relayaient cette vocation paysanne de la société. Ainsi, outre sa nourriture, chacun puisait dans son entour et à son gré, de quoi satisfaire des besoins liés à tout ce que pouvait appeler l'ordinaire et le moins ordinaire des jours.

La donne a changé avec la disparition de la famine consécutive à l'entrée de l'agriculture dans une dynamique de croissance pas encore appelée révolution agricole. La disparition de la famine est relativement récente.

En Irlande, il y a un siècle et demi, la famine frappait fort et de son côté le parlement français évoquait toujours des risques structurels de famine jusqu'aux années 1870.

Dans la même période, la révolution industrielle est intervenue permise par la disposition de bras que l'augmentation de la productivité agricole libérait. Elle a à bas bruit produit des effets au premier rang desquels l'urbanisation. Cette dernière offrait l'alternative au seul modèle agraire.

Les prémices d'une évolution des relations de la société et du territoire allaient éclore avec la concurrence de la ville et de son attrait accentuée par l'évolution des moyens de transport.

Le territoire allait perdre de la centralité alors même qu'exploitait la révolution agricole. Cette dernière s'installera naturellement dans le lit de la société d'avant pour ceux qui la feront. Le modèle de la société toute tournée vers son agriculture perdurera dans les campagnes pendant que le reste de la société prendra d'autres marques.

L'envie de prendre ces marques nouvelles sera d'autant plus vive que les natifs paysans venus à la ville conservaient parfois un souvenir mitigé de leur jeunesse dans un monde rural que la rudesse caractérisait.

Au surplus, pour nombre de ruraux, la ville apparaissait libératrice. Entre autres, elle offrait la perspective de l'anonymat et la soustraction au regard des autres, omniprésents à la campagne ou voir sans être vu relevait de l'exploit.

Cela explique une forme d'amnésie envers le territoire alors laissé aux seuls agriculteurs embarqués dans la révolution silencieuse. Celle-ci a parfois occasionné un productivisme exacerbé générateur de désamour entre la société et le paysan accusé de tous les maux et davantage même.

De la révolution, les agriculteurs attendraient un mieux-être et la rémunération de leur travail à parité avec les autres composants de la société. Cette rémunération devait naturellement se fonder sur les prix dès lors que la viabilité structurelle des exploitations serait assurée.

Il n'en a pas été ainsi alors qu'apparaît la contribution jusqu'ici cachée des agriculteurs à la satisfaction de besoins immatériels autour de besoins d'espace, d'air, d'eau...et plus généralement de plaisir que recèle une nature là sans limite. La contribution était cachée car elle était incorporée au quotidien de tout agriculteur et supposée incluse dans le prix.

L'hyperlibéralisme veut faire exploser cette situation à partir de la prise en compte exclusive du coût du produit agricole sans considération pour la rémunération des externalités qu'il incorporait jusque-là et sans souci du niveau de revenu du producteur. Pour les hyperlibéraux, le marché mondial doit arbitrer, en application de la loi des avantages comparatifs localisant la production là où elle revient le moins cher à fabriquer. Cette loi est déjà à l'œuvre dans l'industrie entrée plus avant dans une mondialisation aux effets le plus souvent cruels.

Pour la production agricole, le libéralisme radical engendrerait la délocalisation et pour les agriculteurs l'effondrement du niveau de vie et l'exclusion du grand nombre. Dans le même temps, l'espace rural serait affecté dans des proportions que nul ne sait imaginer.

L'alternative à cette perspective appelle la construction d'une politique visant ce qui autrefois était appelé la parité pour ce qui concerne le niveau de vie des agriculteurs. Cette parité passe à la fois par la rémunération des produits avec la recherche permanente de la qualité déclinée sous toutes les formes¹ (AOC, labels, terroir...). Par là se renouent pour partie les liens d'antan avec des clients fidélisés. Pour ce qui concerne les produits basiques en concurrence sur le marché mondial, outre la qualité, s'impose la recherche des mécanismes de soutien sans lesquels la rentabilité ne sera pas.

Par ailleurs, la fonction non productive de l'espace doit faire l'objet d'une reconnaissance formelle sinon solennelle. Restent à envisager les modalités pratiques de la rémunération des activités matérielles sans lesquelles les usages immatériels et paysagers seront impraticables.

On peut ajouter ici que la posture de désamour caractérisée ci-dessus vaut pour une part des générations passées. Elle n'aura vraisemblablement plus cours pour les générations actuelles et à venir. N'ayant pas le souvenir des inconvénients du rural parfois délétères et le plus souvent rudes du passé, elles libéreront une faim de rural d'autant plus intense que celui-ci aura chez nous gardé l'attrait que lui confère l'entretien soigneux assuré par des générations de paysans.

¹ cf. rapport et avis du Conseil économique et social « *Qualité et origine des produits agricoles et alimentaires* » - Gilbert Louis - JO n° 4-2001.

CONCLUSION :

**DE L'OMNIPRESENCE A LA COEXISTENCE ET A LA
« PROEXISTENCE »**

Au commencement était le paysan, en osmose conflictuelle avec une nature avare. Cette dernière imposait une loi dont le décryptage a nécessité des millénaires. Durant toute cette période, l'alternance de disette et d'abondance imposait un rythme imprévisible. C'est a posteriori que l'on enregistrerait les bienfaits et les méfaits d'une nature successivement avare et généreuse sans que l'on sache pourquoi. A côté des efforts destinés à mieux comprendre existaient des pratiques de l'irrationnel invoquant des dieux pour amadouer et si possible dompter les éléments. Ce temps était celui d'un syncrétisme imparfait mais généralement répandu.

Il y a quelques siècles, au plus, à l'omniprésence et à la symbiose a succédé le temps de la coexistence. Cette dernière a connu nombre de stades, jusqu'à changer de nature. D'abord très directement matérielle du fait des besoins d'hectares pour l'activité non agricole, la coexistence a revêtu une dimension de plus en plus non matérielle avec le regard porté par les horsains et leurs exigences croissantes au regard de l'activité agricole proprement dite. Comme toute coexistence susceptible d'être aussi appelée cohabitation, celle-ci a connu l'alternance de phases toutes situées entre la paix des hommes de bonne volonté et le conflit toujours susceptible de naître même des meilleures intentions.

Qu'il en aille autrement était impossible dès lors que le horsain ne pouvait qu'apparaître excessivement culotté en face d'un paysan se considérant historiquement légitime.

Après la coexistence vient le temps de la « proexistence » dont les pages sont à écrire...

CHAPITRE II :

À LA CROISÉE DES CHEMINS

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Et en premier lieu, « que sont nos paysans devenus ? » Quel regard posent les Français sur ce groupe social ? Quelles attentes, anciennes et nouvelles, formulent-ils à son égard ?

En quelques décennies, l'agriculture française a fait preuve de la plus grande efficacité. Accomplie à marche forcée, sa modernisation a permis de multiplier par 2,5 les volumes produits avec une population active divisée par quatre.

Lors du « grand chambardement », le secteur agricole et ses forces vives ont été complètement bouleversés, à tous les niveaux : social, scientifique et technique, économique, culturel... Ces mutations se sont opérées avec une ampleur et une rapidité extraordinaires. Dès 1967, dans « *La fin des paysans* », le sociologue Henri Mendras notait :

« Depuis les années cinquante, la paysannerie, en tant que mode de vie, avait complètement disparu, ne laissant dans la campagne française que des agriculteurs-producteurs, des chefs d'entreprise obéissant aux règles du marché et de la technique. (...) Un nouveau modèle d'homme a émergé, avec ses valeurs morales chrétiennes et son emprise sur la Nature. »

Or, de façon *a priori* surprenante, beaucoup de nos concitoyens semblent ne pas avoir vu s'accomplir (ou avoir oublié) ce « grand chambardement ». Chez de nombreux Français, les représentations immédiates et spontanées de l'agriculture et de l'agriculteur font en effet référence à une image – celle du « petit paysan traditionnel » - dont Henri Mendras, il y a déjà plus de 35 ans, signalait pourtant la totale disparition!¹ . Le qualificatif de « silencieuse » associé par Michel Debatisse à la dernière révolution agricole semble ici particulièrement approprié : au premier abord, les Français semblent n'avoir rien... entendu de la formidable onde de choc qui a ébranlé le monde agricole à partir du début des années 50.

Si on y regarde de plus près, cette perception « première » que révèlent les enquêtes correspond en fait à une vision rêvée, nostalgique, idéalisée : pour une société constituée à 80 % d'urbains, les paysans ne sont-ils pas devenus des... images (principalement de télévision) ? D'un côté, cette représentation témoigne de l'attachement - mais pour combien de temps encore ? - d'un grand nombre de

¹ A la question : « *Quand on évoque les exploitations agricoles, quelle image vous vient spontanément à l'esprit ?* », la réponse choisie par le plus grand nombre de Français (42 %) est : « une exploitation de quelques hectares, avec quelques têtes de bétail. » (sondage Louis Harris-APCA, février 2003).

nos concitoyens à leurs racines agricoles et rurales, de leur vision d'une agriculture perçue comme constitutive de « l'identité de la France » (Fernand Braudel), de la forte empreinte que cette activité nourricière continue d'imprimer dans l'imaginaire collectif d'une population dont, il y a seulement cinquante ans, le tiers des membres travaillait encore dans l'agriculture.

Mais cette vision nostalgique et bucolique révèle aussi les profondes transformations que la société française dans son ensemble a, elle aussi, connues au cours du dernier demi-siècle : le changement brutal des modes de vie et de la nature du travail (urbanisation, explosion du secteur tertiaire...), l'émergence de nouvelles mentalités, la crise des « modèles » et des « valeurs », la montée en puissance des angoisses modernes... sont autant de facteurs qui rendent compte du statut de valeur refuge que revêt aujourd'hui l'agriculture et, plus largement, l'espace rural aux yeux de beaucoup de Français. Face aux assauts répétés des mutations déstabilisatrices, « l'ordre éternel des champs » (supposé et/ou souhaité) apparaît ainsi comme un ultime rempart.

Vision « rêvée » mais pas unique pour autant... Car l'agriculture et les agriculteurs suscitent des impressions et des sentiments contradictoires. En effet, dans un deuxième temps, surgit dans l'esprit de nos concitoyens une autre image de l'agriculteur. Une image qui représente de façon quasi manichéenne (et tout aussi peu conforme à la réalité d'aujourd'hui !) le pendant contrasté de la première évocation : au « petit paysan » se trouve opposé « l'agriculteur chef d'entreprise » évoqué par Henri Mendras, et dont la représentation suscite souvent un rejet d'intensité égale à l'attraction exercée par le premier.

Après l'éloge de la productivité et de la compétitivité, est en effet apparu la critique du « productivisme ». Au début des années 90, les agriculteurs voient leur « modèle de production » remis en cause. Une « interpellation » et une contestation inédites se développent : alors qu'ils éprouvaient une fierté légitime pour avoir assuré l'autonomie alimentaire de la nation puis, avec leurs exportations, réussi à conquérir le grand large, les exploitants agricoles se trouvent confrontés à des accusations émanant d'une société qui, elle aussi, a profondément changé. Nombreux sont ceux qui, parmi les agriculteurs, expriment alors leur profond désarroi et apparaissent, au sens propre du terme, « déboussolés » : tous les repères et critères qui guidaient jusqu'alors leur activité semblent ne plus être d'aucune utilité ; et ils ne disposent pas des instruments de navigation nécessaires pour se mouvoir dans ce nouvel environnement complexe, turbulent et incertain.

A l'heure où on s'interroge sur « *le rôle et la place des agriculteurs au regard des nouvelles attentes de la société* », ces constats de « rupture » (sur lesquels nous reviendrons) revêtent une importance cruciale.

I - AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES D'AUJOURD'HUI

Abandonnons les « images », et attachons-nous à examiner le visage *réel* que présentent aujourd'hui l'agriculture française et, plus encore, les agriculteurs et les... agricultrices. En effet, un des enseignements majeurs du recensement agricole 2000 réside dans le fait que ce visage est plus féminin (et aussi plus jeune) qu'il ne l'était lors des précédents recensements.

En 2000, les *femmes* représentaient 22 % des *chefs d'exploitation* contre moins de 15 % en 1988 et seulement 9 % en 1979. Bien plus, si on cumule les statuts de chef d'exploitation et de co-exploitant, on observe que *leur nombre a augmenté* : il est passé de 166 000 en 1988 à 186 000 en 2000 ! Attirons cependant l'attention sur un point : les femmes et leur travail ont toujours été très présents dans les exploitations agricoles... mais ils souffraient d'une double « invisibilité » sociale et statistique.

Les chiffres ci-dessus ne signifient pas que toutes les femmes actuellement chefs d'exploitation ou co-exploitantes exercent leur activité agricole à temps plein : c'est le cas de seulement 28 % d'entre-elles, mais ce ratio a progressé entre les deux derniers recensements. Par ailleurs, une partie des femmes chefs d'exploitation le sont devenues lorsque le conjoint exploitant a pris sa retraite. On notera enfin que 60 % des femmes aujourd'hui à la tête d'une exploitation ont plus de 50 ans, ce qui conduit à s'interroger sur le caractère durable de cette féminisation de la profession agricole.

1. L'emploi agricole ne cesse de décliner, et sa structure de se transformer

Certains chiffres ne cessent jamais d'étonner par l'ampleur et la rapidité des évolutions qu'ils décrivent. C'est particulièrement le cas des statistiques relatives à la population et aux actifs agricoles. Ces données fournissent un éclairage précieux sur la place occupée par les agriculteurs et l'agriculture dans la société française d'aujourd'hui. Elles permettent aussi de mieux comprendre la façon dont le monde agricole est actuellement perçu par le grand public.

A l'aube du XXI^e siècle, l'agriculture ne représente plus que 3,3 % de l'emploi en France (soit un actif sur trente). Mais il faut toujours garder à l'esprit qu'au sortir de la seconde guerre mondiale (en 1946), plus d'un actif sur trois travaillait dans l'agriculture. A cette époque, 10 millions de personnes (un Français sur quatre) vivaient dans un ménage agricole : lors du recensement de 1999, elles n'étaient plus que 3,6 millions (un Français sur seize).

Ce passé proche explique en partie le fait que beaucoup de Français adultes n'ont pas totalement oublié leurs racines terriennes et qu'ils y demeurent profondément attachés. A l'inverse, la chute considérable du nombre d'agriculteurs et, parallèlement, l'urbanisation croissante du pays ont contribué au déficit de « visibilité » et de compréhension, par nos concitoyens, des réalités quotidiennes de ce secteur d'activité. Dans une France qui compte aujourd'hui presque 80 % de citadins, de moins en moins de personnes (particulièrement

dans les jeunes générations) peuvent prétendre réellement connaître le monde agricole contemporain.

Entre 1970 et 2000, le nombre de chefs d'exploitation a été divisé par deux : il est passé de 1,6 million à 760 000¹. Sur la même période, le nombre d'actifs permanents (chefs d'exploitation et co-exploitants, conjoints, autres aides familiaux et salariés permanents) a été divisé par trois, passant de 3,9 millions à 1,3 million.

Si leur surface moyenne a augmenté, si elles ont abandonné leur caractère polyvalent pour se spécialiser et s'ouvrir aux marchés extérieurs, les « entreprises agricoles » d'aujourd'hui ont largement conservé leur caractère familial : les chefs d'exploitation et co-exploitants représentent (en nombre de personnes) plus de la moitié des actifs agricoles permanents (58 % en 2000), les conjoints 19 % et les autres aides-familiaux 11 %. Les salariés permanents ne représentent que 12 % des actifs agricoles permanents.

On notera toutefois que depuis 1988, le nombre de salariés permanents a légèrement augmenté (après avoir connu, lui aussi, une forte chute) : il est passé, selon l'INSEE, de 161 000 à 164 000 personnes. Il en est de même des effectifs de salariés saisonniers (de 81 000 à 94 000). Même légères, ces hausses se traduisent par une forte croissance en valeur relative, en raison du déclin des actifs non salariés : en 2000, les salariés permanents représentaient 16 % de la main-d'œuvre permanente des exploitations (exprimée en UTA ou unités de travail annuel) contre seulement 10 % en 1988.

Le terme de « permanent » signifie « emploi durable tout au long de l'année » et pas « emploi à plein temps ». A ce propos, on observe que la part des salariés permanents qui travaillent à temps partiel est de plus en plus élevée : 38 % en 2000 contre 28 % en 1988. La main-d'œuvre salariée apparaît ainsi de plus en plus « flexible ».

2. Des exploitants plus jeunes et mieux formés

Autre évolution d'importance : les chefs d'exploitation et les co-exploitants sont de plus en plus jeunes. En 2000, 69 % d'entre-eux avaient moins de 55 ans, contre seulement 56 % en 1988.

¹ A partir de 2000, la catégorie « chefs d'exploitation » est devenue « chefs d'exploitation et co-exploitants », ce qui explique que leur nombre actuel soit supérieur à celui des exploitations. Cette modification a été rendue nécessaire par l'essor des formes sociétaires où l'on compte plusieurs chefs d'exploitation, et aussi parce que de nombreuses femmes d'agriculteurs ont préféré passer du statut de « conjoint » à celui de « co-exploitant ». Aucun autre secteur de l'économie nationale n'a connu une telle hémorragie de ses forces vives. Mais on ne peut pas pour autant qualifier cette situation « d'exception française » : presque tous les Etats-membres de la Communauté européenne (mais aussi d'autres nations comme le Japon) ont, eux aussi, vu leurs actifs agricoles se réduire très fortement, dans des proportions parfois supérieures à celles de la France (en revanche, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et les Etats-Unis n'ont pas connu un tel déclin : au sortir de la Seconde guerre mondiale, leur population agricole était déjà relativement peu nombreuse).

Constater que l'âge moyen des chefs d'exploitation diminue ne doit pas conduire à la conclusion que les jeunes redécouvrent les attraits du métier d'agriculteur : en 2000, les moins de 30 ans étaient moins nombreux qu'en 1988 (et les moins de 35 ans ne représentaient que 14 % de l'ensemble). Le rajeunissement observé ne résulte pas d'un afflux d'installations (qui demeure très faible), mais des nombreux départs en retraite et pré-retraite au cours de la période considérée.

Lié à ces départs massifs d'agriculteurs âgés, le niveau de formation a augmenté. Lors du recensement de 1988, trois agriculteurs sur quatre (73 %) déclaraient n'avoir reçu aucune formation agricole initiale. En 2000, ils n'étaient plus « que » un sur deux (53 %). Ce dernier chiffre peut sembler élevé, mais si on le rapporte aux seules exploitations dites « professionnelles » (voir ci-après), il tombe à 37 %.

3. Des exploitations toujours moins nombreuses, mais plus grandes

En 2000, la France métropolitaine comptait 664 000 exploitations agricoles. En 1988, elles étaient encore plus d'un million, ce qui correspond à la disparition d'une exploitation sur trois en douze ans.

C'est au cours de la période 1988 – 1997 que la diminution du nombre d'exploitations a été la plus forte (- 4 % par an) : cette accélération du rythme de disparition résultait pour partie de l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans et, à partir de 1992, des mesures de pré-retraite proposées aux chefs d'exploitation de plus de 55 ans. Depuis 1998, le nombre des exploitations continue de diminuer, mais à un rythme moins soutenu (- 2,7 % en 2001). Entre 1997 et 2001, les installations de jeunes exploitants n'ont compensé qu'un départ à la retraite sur trois.

Les données statistiques masquent souvent des réalités contrastées. Ainsi, dans le recensement agricole 2000, le terme « d'exploitation agricole » s'applique à toutes celles qui utilisent au moins un ha de superficie agricole ou qui consacrent au moins 20 ares à des cultures spécialisées (tabac, fleurs, vigne, vergers...) ou qui possèdent au moins une vache, six chèvres ou dix ruches... Pour avoir une vision plus précise de la réalité, il est intéressant d'isoler les exploitations dites « professionnelles » : ce sont celles qui ont atteint une dimension économique d'au moins 12 ha équivalent-blé et qui utilisent au minimum l'équivalent du travail d'une personne occupée à trois quarts de temps pendant une année. En 2000, les exploitations « professionnelles » étaient au nombre de 400 000.

Corollaire de la forte diminution du nombre d'exploitations, leur surface moyenne a augmenté rapidement pour s'établir à 42 ha en 2000 (soit un gain de 14 ha en douze ans). La réforme de la PAC (1992) a également joué en faveur de cet agrandissement (instauration de primes à l'hectare pour les cultures annuelles, mesures en faveur de l'élevage extensif).

Si elle est supérieure à celle de la plupart des autres pays de l'Union européenne, la surface moyenne des exploitations françaises n'en demeure pas moins très inférieure à celle de leurs homologues des Etats-Unis, d'Australie ou d'Argentine.

Alors que l'agrandissement rapide de la taille des exploitations est un des phénomènes majeurs de la période récente, on observe que les très petites exploitations (moins de 5 ha) se maintiennent : en 2000, elles représentaient encore 29 % du total des exploitations recensées.

En revanche, au sein des exploitations « professionnelles », la concentration se poursuit à un rythme accéléré. Si elles ne représentent que 12 % du nombre total des exploitations, les fermes de plus de 100 ha couvrent presque la moitié (46 %) des terres agricoles du pays.

L'agriculture sociétaire connaît un fort développement. Entre 1988 et 2000, le nombre de sociétés a plus que doublé (passant de 49 000 à 115 000) et il représente aujourd'hui 17 % des exploitations. Cette croissance est avant tout celle des EARL (exploitations agricoles à responsabilité limitée), créées en 1985. Quinze années plus tard, on en dénombrait 56 000, soit 14 000 de plus que les GAEC (groupements agricoles d'exploitation en commun), dont le nombre ne cesse de diminuer depuis 1988. Le succès des EARL s'explique par leur souplesse : elles peuvent être unipersonnelles, les conjoints peuvent s'associer et chaque associé ne supporte les pertes éventuelles qu'à concurrence du montant de ses apports.

4. Rendements, volumes et revenus

S'agissant des composantes techniques et économiques de l'agriculture française, quelques points méritent d'être rappelés :

Les résultats techniques de l'agriculture française poursuivent leur progression : le rendement moyen d'un hectare de blé dépasse aujourd'hui 73 quintaux ; entre 1949 et 2000, il a augmenté chaque année de 2,9 %.

La réforme de la PAC de 1992 n'a pas donné un coup d'arrêt à la croissance des volumes de production. Après le ralentissement enregistré au cours de la décennie 80, les années 90 ont vu les volumes augmenter sensiblement : entre 1980 et 2000, l'accroissement total a été de 30 %. Cette progression a surtout été le fait des produits végétaux (+ 45 % au cours des vingt dernières années), les produits animaux enregistrant une hausse plus limitée (11 %).

Entre 1970 et 2000, la productivité du travail a été multipliée par quatre dans l'agriculture, soit une progression deux fois plus rapide que dans l'ensemble de l'économie française et que dans le secteur automobile.

Au cours des trente dernières années, les prix agricoles à la production ont été divisés par plus de deux (en monnaie constante). Curieusement, tous produits confondus, cette diminution des prix s'est ralentie depuis la « nouvelle PAC »

instaurée en 1992. Même dans le secteur des céréales, la réforme n'a pas changé la tendance antérieure : depuis 1960, la baisse relative du prix des céréales se poursuit à un rythme identique. En revanche, les prix des produits alimentaires à la consommation n'ont pas diminué (ils ont même légèrement augmenté : + 11 % entre 1970 et 2000).

A partir de 1988, la croissance du revenu agricole moyen (revenu net d'entreprise agricole par actif non salarié) a été nettement plus rapide que la hausse du revenu disponible par habitant. Cette évolution a permis de se rapprocher de la « parité » avec les autres catégories sociales. Toutefois, depuis 1998, ce mouvement de rattrapage semble avoir pris fin.

La situation et les évolutions sont malgré tout très contrastées d'un secteur de production à l'autre et d'un agriculteur à l'autre. La Mutualité Sociale Agricole a ainsi calculé qu'il existait plus de 26 % de ménages « pauvres » parmi les agriculteurs et les salariés agricoles alors que ce taux n'est « que » de 14 % dans l'ensemble de la population française.

II - MODÈLES EN QUESTION

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, les agriculteurs se sont trouvés investis (avec leur total consentement) de la mission d'accroître les quantités produites en vue de répondre aux besoins alimentaires de la nation. Puis, dans un second temps, ils ont été invités à améliorer sans cesse leur compétitivité, condition nécessaire de leur présence sur les marchés mondiaux. Dans le même temps, les acteurs de la recherche agronomique mettaient leur matière grise au service de ces gains de productivité. Les nouvelles techniques se diffusaient rapidement, adaptées et relayées de façon très efficace par l'appareil de « développement agricole » (Instituts et centres techniques agricoles, chambres d'agriculture, autres organismes de conseil, établissements d'enseignement et de formation continue agricoles...). Les consommateurs y trouvaient leur compte : leurs exigences se limitaient, pour l'essentiel, à la diversité de l'offre et au prix des produits alimentaires... dont la part dans leur budget ne cessait de baisser.

La machine mise en place produit rapidement ses effets. Elle bénéficie de facteurs favorables : la spectaculaire croissance économique du pays, puis l'ouverture des marchés de ses voisins européens. La politique agricole commune est mise en place, même s'il faut attendre 1967 pour que les mécanismes de soutien des marchés agricoles deviennent effectifs. Mais la belle mécanique commence à s'enrayer dès le début des années 80 : à cette époque, l'autosuffisance est atteinte pour les principaux produits agricoles de la Communauté européenne. La crise commence à se profiler, alimentée par la conjonction de plusieurs facteurs : les importations croissantes de produits de substitution des céréales (pour l'alimentation du bétail), la stagnation des marchés mondiaux (limitant les possibilités d'exportations), l'incapacité à maîtriser la progression continue de l'offre de produits agricoles (avec, pour

conséquence, l'explosion du coût budgétaire du soutien des prix). Pour éviter la crise financière, la Communauté met en place, en 1984, les quotas laitiers... En 1992, la première réforme de la PAC voit le jour...

A partir du début des années 90, le « contrat » entre l'agriculture et la nation commence à être fortement remis en question. Depuis la Guerre, la société française, elle aussi, a profondément évolué : de nouvelles mentalités et valeurs, de nouvelles prises de conscience et aspirations ont fait leur apparition ; elles vont rapidement se diffuser dans les différentes couches de la société. Le « modèle agricole » et, plus largement, toute la filière de production des aliments se trouvent alors interpellés... bien plus que d'autres composantes de l'économie. Une focalisation aussi marquée des critiques et des craintes traduit bien l'importance que continuent de revêtir, pour nos concitoyens, l'agriculture et sa fonction alimentaire : toutes deux sont le support d'un imaginaire fort, de symboles puissants, de nombreuses valeurs et attentes...

1. Une critique peut en cacher une autre...

Les reproches adressés à l'encontre de l'agriculture intensive et de l'alimentation « industrielle » sont parfois la manifestation d'interrogations beaucoup plus larges et profondes, qui vont bien au-delà des impacts négatifs directs attribués à telle ou telle technique, mode de production ou process particuliers. Au nombre de ces interrogations figure, entre autres, la question générale du « productivisme » et de sa finalité. A quoi bon, se demande une fraction croissante de la population, cette course effrénée et sans fin si c'est pour aboutir à des excédents coûteux pour la collectivité, et qui seront détruits ou vendus à très bas prix dans les pays du Sud (avec, pour conséquence, la disparition des agricultures paysannes locales) ; à quoi bon produire toujours plus si c'est au prix d'une altération de l'équilibre du milieu naturel et de la santé des consommateurs ?

En amont, l'application en agriculture du progrès scientifique et technique est aujourd'hui « questionnée ». Cela ne signifie pas, comme on l'entend parfois, que les Français manifestent une défiance généralisée vis-à-vis de la science et de la technologie. Il s'agit plutôt d'une interpellation relative au bien-fondé et au sens de certaines de leurs applications. L'irruption, sur le devant de la scène médiatique, d'événements comme la vache folle, les OGM ou encore le clonage des animaux domestiques ne peuvent être réduits à la seule expression de craintes relatives à la santé ou à l'environnement. La question et la critique sont bien plus profondes : « De quel droit, et au nom de quoi et de qui, avez-vous modifié à notre insu la relation de l'homme à la nature ? ».

En d'autres termes, bien plus qu'un prétendu rejet absolu, définitif et « obscurantiste » de tout progrès technique, ce que refusent un nombre croissant de nos concitoyens (et cela est vrai dans tous les domaines), c'est *l'imposition* sans discussion préalable. Les Français expriment aujourd'hui **une nouvelle** revendication : celle du contrôle social de l'activité scientifique : parce qu'ils

sont directement et étroitement concernés, ils réclament d'être consultés ou représentés dans les débats sur les applications des recherches voire, dans certains cas, sur la nature même de ces recherches. Cela ne signifie pas pour autant qu'ils veulent « dicter » aux chercheurs ce qu'ils doivent ou ne doivent pas chercher.

Cette question du « sens » concerne aussi l'évolution d'ensemble de la société. C'est ainsi qu'à tort ou à raison sont dénoncés, chaque jour avec davantage de force, le libéralisme « sauvage », la mondialisation, le pouvoir des multinationales et celui des lobbies, le pillage des ressources génétiques du Tiers Monde...

Tous ces questionnements relèvent d'une valeur en forte hausse : l'éthique. L'opinion exige davantage de transparence et/ou d'indépendance de la part des agriculteurs, mais aussi des entreprises, des pouvoirs publics, des médias, des chercheurs, des experts... En réponse, les grands groupes créent des postes de « chargés d'éthique » et les organismes financiers proposent des placements eux aussi qualifiés « d'éthiques » ; l'intérêt pour le commerce « équitable » et le tourisme « solidaire » s'accroît. De plus en plus de personnes s'interrogent sur le bien-fondé de la « manipulation » ou de « l'instrumentalisation » du vivant (OGM, clonage, bien-être animal), voire sur la légitimité de la consommation de viande (certains jugent moralement inacceptables les conditions de vie et la mise à mort infligées aux animaux dans les élevages intensifs).

L'émergence et l'essor de ces nouvelles interrogations, valeurs et aspirations ont ainsi contribué à modifier profondément la vision et les attentes (ou exigences) vis-à-vis de l'agriculture, de l'alimentation et de la recherche agronomique...

2. Des attentes diversifiées et, pour partie, nouvelles

Les Français n'ont pas oublié que la première fonction de l'agriculture est de nourrir les hommes. Bien au contraire, les enquêtes et sondages d'opinion les plus récents montrent qu'ils placent cette fonction au tout premier rang de leurs attentes. Toutefois, les demandes adressées à l'agriculture nourricière ont considérablement évolué au cours des cinquante dernières années : en effet, la relation de nos concitoyens vis-à-vis de leur alimentation, leur vision des « bons » aliments, leur perception des relations entre l'alimentation, le corps, la santé... ont radicalement changé.

Pour autant, les Français ne réduisent pas l'agriculture à cette seule mission nourricière. Ils en attendent également la fourniture de services¹ marchands (accueil à la ferme, vente directe...) mais aussi, et plus encore, de biens non marchands et, pour partie, immatériels : la préservation des ressources naturelles (eau, air, sols, biodiversité...), la sauvegarde d'un patrimoine culturel, des paysages harmonieux, des territoires vivants, des emplois...

¹ Cf. rapport et avis du Conseil économique et social « *Agriculture et activités nouvelles : facteur de dynamisme du monde rural* » - Clovis-Gilles Faki - JO n° 5-1997.

Enfin, nous l'avons vu, d'autres attentes, plus larges et plus profondes, sont apparues au cours des toutes dernières années : nos concitoyens revendiquent de plus en plus un « droit de regard » sur les évolutions scientifiques et techniques concernant l'agriculture ; et ils se montrent particulièrement attentifs à ce que soit favorisé un certain mode de relation avec la nature.

III - UN RAPPORT INÉDIT À L'ALIMENTATION : LA REVENDEICATION « QUALITATIVE »

Au cours des cinquante dernières années, les représentations, les attitudes et les comportements des Français vis-à-vis de l'alimentation ont profondément changé. Ces mutations se sont produites sous l'effet conjugué et interdépendant de trois grands ensembles de facteurs :

- le bouleversement de la filière alimentaire, depuis la fourche jusqu'à la fourchette : intensification de la production agricole, industrialisation de l'alimentation, essor de la grande distribution, internationalisation des échanges de biens alimentaires ; mais aussi...
- la transformation brutale de la société française et des modes de vie de nos concitoyens : déclin des secteurs primaire et secondaire au profit des activités de services (dans lesquelles le travail revêt une nature de plus en plus immatérielle), augmentation considérable du pouvoir d'achat lors des Trente Glorieuses (avec, pour corollaire, la très forte baisse du poste alimentation dans le budget des ménages), vieillissement de la population, réduction de la taille de la cellule familiale, expansion du travail des femmes à l'extérieur du domicile, généralisation de la journée continue, urbanisation « galopante »... ;
- l'émergence de nouvelles valeurs et mentalités. Ainsi, par exemple, le regard que nous portons sur notre corps a changé : celui-ci n'est plus perçu comme un outil de travail, mais comme un capital social (cf. l'attention portée à l'apparence extérieure) et un capital santé à préserver ; du coup, la vision de l'alimentation comme le « carburant » nécessaire de notre force musculaire a cédé la place à des préoccupations qualitatives ;

Une première caractéristique marquante de la relation que les Français établissent aujourd'hui avec leur alimentation réside dans la montée des peurs alimentaires. Au-delà de l'impact des « affaires » récentes et de leur forte médiatisation, ces inquiétudes résultent, pour partie, du changement de statut de l'aliment, changement induit par l'industrialisation de la production de nourriture et la mondialisation des échanges. L'aliment « venu d'ailleurs » et « transformé » par les industries agroalimentaires a perdu son statut d'objet proche et familier : le lait UHT conditionné en brique de carton et enrichi en vitamines et autres oméga 3 ou encore le blanc de volaille sous film de cellophane sont souvent spontanément perçus comme des produits... industriels, sans aucun lien avec l'animal qui les a fournis. De simple et stable dans le temps,

l'aliment est devenu complexe (cf. la liste de ses ingrédients et additifs) et changeant (innovation permanente). Son identité est de plus en plus floue (on s'interroge sur son origine, sa composition, son mode de production, les process appliqués). Parallèlement, le passage des denrées agricoles par une usine induit, chez le mangeur, le sentiment d'une absence totale de maîtrise et de contrôle sur sa nourriture.

Cette situation nouvelle, caractéristique d'une société d'abondance alimentaire, génère une anxiété qui, en fait, ne fait que réactiver notre méfiance « archaïque » d'Homo sapiens vis-à-vis de la nourriture : en étant incorporé au plus profond de mon être, l'aliment devient moi-même (d'où la croyance selon laquelle « je suis ce que je mange »). Dès lors, le mangeur d'aujourd'hui s'interroge : ce « corps étranger » qu'est devenu à ses yeux l'aliment moderne ne risque-t-il pas de le « contaminer »... au sens symbolique autant que biologique du terme ? La période récente a fait resurgir avec force cette angoisse anthropologique que l'accès à une nourriture abondante, diversifiée et bon marché avait temporairement occulté.

Pour autant, si nombre de nos concitoyens se méfient des aliments « industriels », ils ne sont pas prêts à renoncer à leurs avantages. Et, en premier lieu, à leur praticité : les produits prêts à manger, rapides à préparer et faciles à conserver continuent de les séduire.

Paradoxalement, nos sociétés « développées » manifestent un besoin croissant de réassurance. Au cours des dernières décennies, les inquiétudes se sont multipliées : peur du chômage et de l'exclusion, de l'insécurité, de la pollution, de la maladie, de la mondialisation, du terrorisme international et... de la « mal bouffe ». De telle sorte qu'on peut aussi se demander si les peurs alimentaires contemporaines ne sont pas, in fine, une manifestation parmi d'autres des multiples angoisses qui traversent notre société ? Ces inquiétudes donnent lieu à une quête effrénée de « refuges », tant sur le plan des valeurs (cf. le grand retour de la famille) que sur celui des loisirs (tourisme vert, jardinage, arbres... généalogiques) et des produits de consommation : les aliments fermiers ou de terroir, les cuisines régionales, qui incarnent une tradition et une « authenticité » sécurisantes, sont aujourd'hui plébiscités par de nombreux consommateurs. Ce besoin de réassurance est d'autant plus fort que, dans le domaine alimentaire comme ailleurs, nos concitoyens manifestent une « tolérance zéro » face aux risques... résiduels.

Le « naturel » est une notion aujourd'hui fortement valorisée. Toutes les enquêtes montrent que, pour un nombre important et croissant de consommateurs... « rien ne vaut le naturel ». Trois vertus lui sont spontanément associées : le produit « naturel » est considéré comme meilleur pour le goût, la santé et l'environnement. Il convient toutefois de s'interroger sur la signification profonde que revêt cette notion. Beaucoup définissent l'aliment « naturel » comme un produit non transformé, ne contenant ni résidus de pesticides, ni hormones ou antibiotiques activateurs de croissance, ni additifs, ni OGM...

Mais, chez certains de nos concitoyens, l'attrait pour les aliments « naturels » ne relève pas seulement de la crainte d'éventuels contaminants chimiques ou biologiques. Elle se réfère, plus profondément, à une vision idéalisée : celle d'une Nature considérée comme « bonne » et « pure » par essence (et jamais nocive ou dangereuse), d'une Nature perçue comme nourricière et dispensatrice de vie, comme une mère protectrice, apaisant nos angoisses modernes...

Lié à l'augmentation continue de l'espérance de vie et amplifié par les discours nutritionnels et... marketing, le souci de préserver son capital santé a envahi les assiettes à partir du début des années 90. Une autre aspiration, relative au corps, est liée à la représentation actuelle du corps idéal (svelte, mince) : un adulte Français sur quatre (et une femme sur trois) déclare suivre un régime alimentaire, les raisons médicales ne représentant qu'une faible part des motivations affichées (enquête INCA du CREDOC, 2001).

L'hédonisme représente un autre aspect marquant de l'évolution générale des mentalités. Dans le domaine de l'alimentation, il se manifeste, depuis le début des années 90, par la réhabilitation du plaisir de manger (après une décennie de privations et d'« interdits » diététiques véhiculés par les médias). Aujourd'hui, la recherche d'une alimentation favorable à la santé n'est plus perçue comme incompatible avec le plaisir. Ce dernier revêt des formes variées : la convivialité du plat partagé (les années de crise ont renforcé ce besoin), la saveur des produits et, plus largement, la « polysensorialité » ou excitation de tous les sens : formes, couleurs, textures, arômes... La primauté du goût et du plaisir de manger constituent ainsi une des spécificités les plus remarquables du « modèle alimentaire » français.

Outre le plaisir, la sécurité et la réassurance, la santé et la « ligne », nos concitoyens formulent bien d'autres attentes vis-à-vis de l'aliment : praticité, variété, accessibilité physique, prix, innovation... Toutefois, l'intensité et la hiérarchie de ces différentes attentes varient fortement d'un individu à l'autre et, fait nouveau, chez un même individu (en fonction du contexte social de consommation, du moment et du lieu...).

Ces évolutions récentes de la relation des Français à leur alimentation ne doivent pas faire oublier une donnée fondamentale. Depuis la nuit des temps, nos choix et comportements alimentaires sont fortement guidés par la dimension symbolique, imaginaire, « magique »... que nous attribuons, plus ou moins consciemment, à nos aliments. Claude Lévi-Strauss avait formulé cette vérité éternelle et universelle en affirmant que « pour qu'un aliment soit ingéré, il ne suffit pas qu'il soit bon à manger. Il faut aussi qu'il soit bon à penser. ». En d'autres termes, si l'aliment doit, avant tout, être bon pour le corps, il doit aussi l'être pour... l'esprit.

Ces considérations montrent aussi la limite des (nécessaires) actions visant à « rassurer » le mangeur, à « restaurer sa confiance », à répondre à ses nouvelles attentes : renforcement de la sécurité alimentaire, traçabilité, étiquetage, signes

de qualité, communication, éducation... Ces réponses sont « techniques » alors que les attentes et les craintes sont, pour partie, *d'une toute autre nature*.

IV - PRÉSERVER DEMAIN : RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT

Depuis le début des années 1990, les craintes relatives à l'environnement s'amplifient et se généralisent dans la société française. Cette montée des inquiétudes résulte pour partie de l'impact dans l'opinion des catastrophes écologiques planétaires et des « alertes » qui, depuis le Sommet de la Terre de Rio en 1992, font régulièrement la une des médias. Elles sont également alimentées par des situations qui touchent de près les Français. C'est ainsi, par exemple, que les discours des experts relatifs aux dérèglements climatiques trouvent dans notre pays une manifestation concrète avec la forte augmentation de situations extrêmes entraînant des dégâts considérables : depuis Vaison-la-Romaine en 1992 jusqu'à la Somme en 2001, des inondations dévastatrices se produisent régulièrement, auxquelles répondent en écho des périodes de sécheresse de durée tout à fait inhabituelle.

Si les Français manifestent une sensibilité croissante aux risques environnementaux, il n'en reste pas moins que leurs préoccupations dans ce domaine apparaissent très « secondaires » au regard des autres grands fléaux sociaux ou économiques : la violence, le chômage, les problèmes de santé, la pauvreté et l'exclusion sociale, la drogue...

Dans les enquêtes d'opinion, les pollutions d'origine agricole ne constituent pas, loin s'en faut, le souci environnemental majeur des Français : la première place est en effet occupée par la pollution de l'air. Les habitants des grandes cités y sont bien entendu les plus sensibles : l'accroissement des cas d'asthme dans les villes, en particulier chez les enfants, vient confirmer leur sentiment d'une dégradation constante de la qualité de l'air qu'ils respirent.

Pour autant, les agriculteurs ne sont pas exonérés de reproches. Mais leur image, dans ce domaine, n'est pas aussi « noire » qu'on le dit parfois. Selon un sondage L. Harris-APCA réalisé en février 2003, un Français sur deux estime que le qualificatif « respectueux de l'environnement » s'applique « plutôt bien » à l'idée qu'il se fait des agriculteurs.

Il n'en reste pas moins que 61 % des interviewés se déclarent d'accord avec l'affirmation selon laquelle « l'agriculture déverse des produits dangereux dans la nature. ». Un des impacts négatifs les plus soulignés réside dans la pollution de l'eau potable par les nitrates et les résidus de pesticides, et la dégradation de la qualité écologique des lacs, rivières et cours d'eaux. On notera également qu'un Français sur trois (32 %) reprend à son compte l'opinion : « L'agriculture consomme une grande part de l'eau potable disponible. ». De fait, la raréfaction et la dégradation des ressources en eau mobilisables à faible coût conduisent, dans de nombreux endroits, à une exacerbation des tensions entre les différents usagers de l'eau.

De leur propre initiative (ou celle de leurs organisations professionnelles), mais aussi sous la pression de réglementations qui ne cessent de se durcir, de nombreux agriculteurs ont entrepris des actions en faveur du respect de l'environnement. Ces efforts commencent tout juste à être connus et reconnus par une partie de la population, mais beaucoup de nos concitoyens les jugent encore notoirement insuffisants.

V - L'AGRICULTURE, LE RURAL ET LE TERRITOIRE

1. Le rural français : une spécificité en Europe, aux racines historiques

Au sortir de la seconde guerre mondiale (et jusqu'au début des années soixante-dix), l'espace rural français demeurait entièrement organisé par et autour de l'agriculture. Lieu de production de biens alimentaires, il n'était pas encore devenu un cadre de vie (c'est aujourd'hui la vision « spontanée » qu'ont nos concitoyens de la campagne) et, encore moins, une ressource « nature ».

Pour autant, cette spécialisation des campagnes françaises dans la production agricole n'était pas une situation qui existait « de toute éternité ». Elle était au contraire le produit d'une histoire récente qui avait placé le paysan en situation d'acteur quasi-unique au sein du monde rural. Sous l'ancien Régime, les campagnes (où vivaient 80 % de la population) hébergeaient autant d'activités artisanales ou pré-industrielles que d'activités agricoles : elles étaient le lieu de la production de toutes les richesses, alors que la ville était celui du pouvoir, du commerce, de la culture et du plaisir. Ce n'est qu'à partir de la fin du XIX^e siècle que les campagnes françaises ont véritablement commencé à se vider de toutes leurs activités non agricoles, pour des raisons économiques (concentration de l'industrie dans les villes) mais aussi politiques (dans « l'Archipel paysan », Bertrand Hervieu et Jean Viard développent la thèse selon laquelle la III^e République a fait le choix de s'appuyer sur une paysannerie nombreuse, en isolant celle-ci de la classe ouvrière, jugée dangereuse). Ainsi, en France, l'agricole et le rural ne se sont totalement confondus que pendant sept ou huit décennies... Mais, comme nous l'avons déjà signalé, cette situation a imprimé des traces profondes dans notre imaginaire collectif.

Dans les autres pays européens, l'évolution a été différente, conduisant à des modes de relations villes-campagnes eux aussi différents. L'Angleterre, par exemple, n'a pas attendu la fin du XIX^e siècle pour transférer vers la ville ses activités non agricoles. Dès 1555, l'Acte des tisserands interdisait le développement de l'artisanat rural ; les personnes prises en flagrant délit de vagabondage étaient punies de mort... ; puis les aristocrates ont enfermé leurs propriétés derrière leurs enclosures. Ces décisions cumulées ont, très tôt, contribué à vider les campagnes anglaises de tous ceux qui n'avaient rien à y faire. Dans le même temps, la ville devenait le siège exclusif de la production artisanale et des manufactures. A la différence de la France, le lieu des plaisirs n'était pas la ville mais la campagne : une campagne façonnée par et pour

l'aristocratie anglaise, au service de son amour de la chasse et des beaux paysages.

Un autre cas de figure est celui des campagnes méditerranéennes. Elles étaient, comme dans notre pays, un lieu d'activités productives. Mais elles n'étaient pas (ou peu) des lieux d'habitat et de vie : la densité du maillage urbain permettait aux travailleurs de la campagne d'habiter en ville, celle-ci leur offrant protection... et favorisant la mixité des différents groupes sociaux.

2. La moitié du territoire français est toujours agricole

Si le nombre d'agriculteurs et leur part dans la population (y compris rurale) n'ont cessé de décroître, l'activité agricole continue malgré tout d'occuper la majeure partie du territoire : 54 % de la surface de la France (près de 30 millions d'ha sur 55) sont des terres agricoles. Les sols boisés représentent quant à eux 27 %, le reste (13 %) étant constitué de terrains bâtis ou occupé par des infrastructures (routières, ferroviaires) et par des espaces naturels (fleuves, lacs, glaciers...).

Certes, les surfaces agricoles diminuent, mais à un rythme faible : entre 1990 et 2000, celui-ci atteint à peine 0,3 % par an. A l'échelle du territoire, ce recul ne provient pas, pour l'essentiel, de l'urbanisation et des infrastructures de communication, mais de l'abandon de parcelles au profit de la friche et de la forêt.

Malgré la spécialisation en « bassins de production », la France des terroirs agricoles a su, dans l'ensemble, conserver l'extraordinaire diversité qui forçait l'admiration de Fernand Braudel : en quelques kilomètres ou dizaines de kilomètres, le voyageur passe d'un paysage à l'autre. Pour autant, il serait totalement erroné de voir là le signe d'une immuabilité. De tous temps, les paysages ont été façonnés par l'activité humaine. Et parler « d'entretien » des paysages à propos de l'agriculture n'a pas grand sens dans la mesure où celle-ci contribue à les créer.

3. Près d'une exploitation agricole sur deux se situe dans le périurbain ou l'urbain

En 2000, 35 % des exploitations se situaient en milieu périurbain et 9 % en zone urbaine. Situé entre ville et campagne, le périurbain est la partie du territoire où habitations et routes se développent le plus vite. Pourtant, ce développement n'empiète que marginalement sur le potentiel agricole périurbain. En effet, entre 1988 et 2000 (donc en douze ans), les surfaces agricoles n'ont reculé que de 3 % dans le périurbain... à peine plus qu'en zone rurale où la disparition des surfaces a été de 2 % sur la même période. En revanche, les exploitations situées en zone urbaine ont vu leur superficie totale se réduire de 12 %, au profit de l'habitat, des activités industrielles ou commerciales ou des réseaux de transport.

4. Pour en finir avec le mythe de la désertification de toutes les campagnes

L'ensemble du monde rural a connu le même déclin démographique que sa composante agricole. Pendant longtemps, l'exode rural a vidé (« désertifié » disait-on) les campagnes, la population qui y demeurait vieillissait, la friche et la forêt s'étendaient... dans un mouvement qualifié d'inexorable.

Contre toute attente, la démographie du monde rural a commencé à s'inverser à partir du milieu des années soixante-dix. Entre 1975 et aujourd'hui, les campagnes ont vu leur population totale s'accroître de plus d'un demi-million de personnes et les vingt dernières années ont été marquées par un fort accroissement des mobilités entre villes et campagnes. Considéré globalement, le milieu rural attire un nombre croissant de citadins en quête d'espace, d'air pur, de calme, de sécurité et de « racines ».

Le constat est d'importance : au sein de la société urbaine, de nouvelles dynamiques sont apparues, qui traduisent un changement profond des rapports de la société à l'espace rural. Ce changement résulte des nouvelles aspirations de nos concitoyens en matière de « qualité de vie » : une large fraction de la population souhaite aujourd'hui établir de nouvelles relations avec le travail et les loisirs, avec son habitat, avec son alimentation, avec la nature... qui induisent elles-mêmes de nouveaux rapports, attentes et comportements vis-à-vis de l'espace rural.

Il existe aujourd'hui un potentiel important de ménages (français mais aussi européens) candidats à une installation permanente ou temporaire dans le milieu rural, de créateurs ou repreneurs d'entreprises prêts à investir la campagne, de clients pour des pratiques de loisirs, de vacances ou de remise en forme. Chaque week-end et période de congés voient se remplir les résidences secondaires et les gîtes de « ruraux à temps partiel ». Si la fréquentation touristique de la France (première destination mondiale) se focalise sur le littoral en été et sur la montagne en hiver, la campagne fait de nombreux adeptes. Près d'un Européen sur cinq préfère passer ses vacances « au vert » et les fermes-auberges, chambres d'hôtes, gîtes et campings à la ferme connaissent un grand succès. En 2000, près de 13 000 exploitations agricoles proposaient un hébergement à la ferme, 3 000 une restauration et 1 700 les deux (ce qui ne représente, malgré tout, que 2,6 % du total des exploitations françaises).

5. Non pas un mais des milieux ruraux

Si, considérée globalement, la campagne attire de plus en plus, il n'en reste pas moins que les situations sont très contrastées. Le monde rural se caractérise en effet par sa diversité croissante : la fracture n'oppose pas seulement la ville à la campagne, elle traverse également l'espace rural.

Certains cantons et communes continuent de voir leur population diminuer, les services publics et les commerces disparaissent les uns après les autres, des terres agricoles ne sont plus travaillées, des paysages se ferment, les habitants

des villages et des bourgs se sentent « abandonnés »... A contrario, d'autres espaces enregistrent une progression du nombre de leurs habitants, parviennent à attirer des activités économiques et des emplois, offrent tous les atouts d'une vie rurale dynamique. C'est notamment le cas des zones rurales qui bénéficient de la proximité immédiate d'une ville... Mais, revers de la médaille, certaines terres agricoles y sont soumises à la pression de la spéculation foncière et de l'expansion des zones d'habitation, commerciales, artisanales... D'autres zones connaissent un afflux de citadins en quête d'une meilleure qualité de vie...

L'occupation et la valorisation économique de l'espace rural n'étant plus, comme par le passé, seulement liées à la présence des agriculteurs, l'avenir des territoires ruraux ne pourra plus être uniquement déterminé par l'activité agricole. En d'autres termes, l'agricole ne fait plus à lui seul le rural. Illustration de cette nouvelle situation : des tensions, parfois très vives, se manifestent entre des agriculteurs pour qui le sol est avant tout le support des « produits de la terre » et des ruraux ou urbains qui voient aujourd'hui la campagne comme un ensemble à trois dimensions : un lieu ou un cadre de vie (usages résidentiels et récréatifs), une ressource de « nature » et un lieu de production de richesses... très accessoirement agricoles.

6. Faim d'espaces, de paysages et de nature. Les représentations des Français vis-à-vis de l'espace rural

Une enquête du CREDOC réalisée en 2001¹ fournit des indications très intéressantes sur la perception que nos concitoyens ont de l'espace rural. Cette étude montre, en premier lieu, qu'un grand nombre de Français entretient un rapport affectif avec le monde rural : plus du tiers d'entre eux (36 %) y ont vécu leurs premières années. De plus, 42 % des interviewés considèrent y résider, alors que seulement 25 % d'entre eux habitent effectivement dans une commune rurale au sens de l'INSEE (cet écart vient principalement du fait que 85 % des périurbains estiment vivre à la campagne).

Pour les résidents des villes, l'espace rural exerce une forte capacité d'attraction : 27 % d'entre eux déclarent avoir l'intention d'aller habiter une petite commune dans les prochaines années. Il s'agit principalement de personnes relativement jeunes, aux revenus moyens et ayant des enfants. De ce changement de « catégorie d'espace », ils attendent de meilleures conditions de vie et/ou un environnement et un cadre de vie de qualité.

Spontanément, les Français ont de l'espace rural une perception immédiate très positive. A la question : « *Si l'on vous demande de parler de l'espace rural, quels sont les premiers mots qui vous viennent à l'esprit ?* », 40 % énoncent comme toute première réponse un terme qui se réfère à la douceur des conditions de vie : « calme, silence, tranquillité, nature, liberté, espace, village ». Et 37 %

¹ Source : Crédoc, *Les Français et l'Espace rural*, juillet 2001. Enquête réalisée auprès d'un échantillon de 2 000 personnes, représentatives de la population âgée de 18 ans et plus.

décrivent d'abord l'espace rural comme un « paysage » : « campagne, champs, végétation, animaux... ». Seulement 13 % emploient des termes à connotation négative : « isolement, désertification, pollution, mauvais état des routes, vache folle ». On observera que toutes ces énumérations témoignent du fait que les Français définissent l'espace rural davantage par le cadre qu'il offre que par ce qu'on y fait.

Cette vision « charmante » de l'espace rural correspond, pour certains de nos concitoyens, à une vision idéalisée plus qu'à une expérience réelle : au cours des douze derniers mois (et peut-être plus), la moitié des Français n'a effectué aucun séjour dans une zone rurale (les 49 % qui y ont fait au moins un séjour sont plutôt jeunes, plutôt diplômés et disposent de revenus confortables). En revanche, lorsqu'ils sont explicitement interrogés sur « les nuisances ou les désagréments qui [les] gênent le plus dans les zones rurales [qu'ils] habitent ou fréquentent le plus régulièrement », 12 % des Français citent l'éloignement de la ville et... 36 % mentionnent divers types de pollution : sonore, olfactive, visuelle, pollution de l'air ou de l'eau.

On notera que les agriculteurs et l'activité agricole apparaissent très peu dans les premières images qui viennent spontanément à l'esprit des Français à propos de l'espace rural : seuls 9 % évoquent « les agriculteurs, les paysans, le travail agricole, les vaches ... ».

9 Français sur 10 souhaitent que l'Etat intervienne en faveur des zones rurales. Les personnes qui y vivent sont surtout favorables aux mesures visant à maintenir l'activité (crainte de voir leur milieu de vie se désertifier). En revanche, les habitants des villes (et plus particulièrement les jeunes et les diplômés) insistent surtout sur la préservation de la nature, sur la protection de l'espace rural des agressions induites par... l'activité humaine.

Un des enseignements majeurs de cette enquête du CREDOC réside dans l'observation suivante : le lieu où on a passé les dix premières années de sa vie influence la perception que l'on a de l'espace rural. Les auteurs de l'étude notent ainsi : « Un individu qui a grandi à la campagne noue avec l'espace rural des relations tout à fait différentes de celles d'une personne qui a vécu son enfance en ville : il séjourne plus souvent en zone rurale pendant ses loisirs, il achète plus souvent des produits alimentaires directement aux agriculteurs, avec qui il discute plus souvent de leur activité et à qui il fait plus souvent appel pour demander de l'aide ; lorsqu'il vit en ville, il a plus souvent l'intention de s'installer bientôt en zone rurale, etc. »

VI - LES AGRICULTEURS VUS PAR LES FRANÇAIS : UNE PERCEPTION STÉRÉOTYPÉE ET AMBIVALENTE

L'enquête du CREDOC évoquée ci-dessus montre que très peu de Français associent spontanément l'espace rural aux agriculteurs et au travail agricole. D'autres études se sont donné pour objectif d'identifier la manière dont le grand public perçoit cette catégorie de la population. Leurs résultats convergent sur un

point : les représentations que la plupart de nos concitoyens se font du métier d'exploitant agricole n'ont pas grand chose à voir avec la réalité de celui-ci.

De plus, le degré de connaissance et la perception du métier d'agriculteur varient fortement selon les individus. Les habitants des villages, les personnes qui ont vécu les premières années de leur vie dans l'espace rural ou qui ont toujours des attaches familiales dans le monde agricole, celles qui fréquentent régulièrement les espaces ruraux (vacances et week-end, résidence secondaire...) n'ont pas la même perception que les citadins « pur sucre » qui n'ont pas (ou peu) l'occasion de côtoyer des agriculteurs... dont ils ne connaissent bien souvent que les images plus ou moins déformées diffusées par les médias.

Ainsi, par exemple, lorsqu'ils sont interrogés sur leur vision de l'agriculture et des agriculteurs, les « vrais » citadins font spontanément référence aux éleveurs, aux maraîchers, aux arboriculteurs, voire aux viticulteurs... et oublient le plus souvent de mentionner les producteurs qui se consacrent exclusivement aux grandes cultures (céréales, oléo-protéagineux, cultures industrielles). Une des raisons de cette « absence » tient au fait que ces derniers sont des fournisseurs de matières premières et non de produits « finis » comme le lait, les fruits ou les légumes. De plus (y compris pour leurs voisins des villages ou des zones péri-urbaines), cette catégorie d'agriculteurs présente, en elle-même, une faible « visibilité » : la ferme est isolée au milieu des terres de l'exploitation et, grâce à la mécanisation, le travail dans les champs ne nécessite plus la présence quotidienne de l'agriculteur.

L'image des agriculteurs n'est pas homogène. Tel Janus, le dieu romain aux deux visages, elle comporte une double face. L'une (celle qui émerge le plus souvent de façon immédiate) est représentée par le « petit » agriculteur, presque toujours spontanément décrit sous les traits d'un éleveur, travaillant avec sa femme sur quelques hectares et possédant quelques animaux, accueillant à l'occasion des citadins et leur faisant découvrir les produits de sa ferme. Ce stéréotype suscite une forte sympathie : nos concitoyens sont naturellement enclins à voir en lui un homme « passionné » par son métier et ses animaux, mais malheureusement victime d'un « système » ; ils le décrivent comme un individu « courageux » dont le revenu n'est pas à la hauteur de ses longues journées de travail et de son investissement personnel.

Comme nous l'avons souligné en introduction de cette seconde partie, cette première image relève d'une vision stéréotypée et idéalisée du « paysan » et de la « campagne ». Elle surgit d'un imaginaire qui prend ses racines dans la nostalgie d'un Paradis perdu, présente une forte composante affective (alimentée, chez certains, par leurs souvenirs d'enfance) et répond au besoin de réassurance qui traverse aujourd'hui notre société. Cette représentation « rêvée » est, bien entendu, très éloignée de la réalité contemporaine et de la « modernité » du métier d'agriculteur.

Mais à l'opposé, et de façon quasi manichéenne, un autre type d'agriculteur est évoqué : cultivant, avec l'aide de « grosses machines » et de salariés, une

exploitation de grande taille où les animaux ont disparu (ou, tout au moins, ne sont pas visibles), il détient un patrimoine élevé et dispose d'un revenu confortable ; il bénéficie d'importantes subventions publiques et se montre prompt à manifester dès qu'il sent ses intérêts menacés ; pour clore le tout, il pollue les ressources naturelles et détruit ou abîme les paysages.

Une méconnaissance reconnue et un souci de rapprochement

Les agriculteurs ne sont pas les seuls à déplorer la rupture qui s'est opérée entre leur groupe socioprofessionnel et le grand public. La très grande majorité des non-agriculteurs (83 %) pense ainsi « qu'il est urgent [35 %] ou important [48 %] de trouver des solutions pour réduire la rupture entre citoyens et agriculteurs. »¹ Par cette affirmation, les Français expriment une fois de plus leur attachement au monde agricole. Soucieux d'un rapprochement avec les agriculteurs, nombreux sont nos concitoyens qui reconnaissent leur méconnaissance de ce milieu professionnel et déclarent souhaiter être mieux informés sur les contours et exigences spécifiques de cette activité.

Au seuil des années 90, les agriculteurs se sont trouvés confrontés à une situation totalement inédite, qui a plongé beaucoup d'entre-eux dans un profond désarroi. Jusqu'alors loués pour leur dynamisme et leurs performances techniques et économiques, ils se sont vus sévèrement critiqués.

En 1992, la première réforme de la PAC remet partiellement en cause leur fonction nourricière. Alors qu'on les avait incités à produire toujours davantage, on les accuse de « productivisme » : on dénonce les excédents qu'ils génèrent et, pour tenter de limiter ces derniers, on leur impose de « geler » une partie de leurs terres cultivées ; après les avoir encouragés à exporter, on met l'accent sur le coût élevé, pour le budget européen, des « restitutions » qui permettent à leurs produits d'être compétitifs sur les marchés extérieurs ; alors qu'ils se percevaient comme les gardiens de la nature et des paysages, on les désigne comme des pollueurs sans foi ni loi.

A partir de 1996 (date la première crise de la « vache folle »), l'apparition puis la répétition des crises alimentaires (ESB, dioxines, listéria...), largement relayées par les médias, ont renforcé chez les agriculteurs la conviction d'être devenus les « mal aimés » de la société : alors qu'ils se considéraient comme les premières victimes de ces crises, ils ont eu la surprise et la colère de voir qu'on les en rendait responsables.

Ce sentiment d'injustice s'est trouvé amplifié par le fait que leurs concitoyens ne semblaient pas connaître, et encore moins reconnaître, les efforts que beaucoup avaient consentis pour faire évoluer leurs pratiques dans un sens plus respectueux de la qualité des produits et des ressources naturelles (traçabilité, « bonnes pratiques » d'élevage, de fertilisation et de protection sanitaire des cultures, agriculture raisonnée...).

¹ Enquête Ipsos-Agrifood, 2002

A cette crise « morale », se sont ajoutés les effets des changements du contexte politique, économique et réglementaire de l'agriculture. A des degrés divers selon les productions et la taille économique des exploitations, les agriculteurs ont subi de plein fouet l'impact financier des crises sanitaires, de la baisse des prix agricoles, de la pression exercée par une grande distribution toujours plus concentrée... A la veille d'une nouvelle réforme de la PAC, leurs inquiétudes sont, une fois de plus, alimentées par le spectre de la baisse des prix agricoles et les incertitudes pesant sur la pérennité des aides compensatoires. L'absence de visibilité de l'avenir est également une préoccupation qui ressort très fortement des enquêtes conduites auprès des exploitants. De surcroît, dans des secteurs comme l'élevage ou pour les jeunes agriculteurs, la charge de travail, loin de se réduire, ne fait qu'augmenter. Enfin, nombreux sont les chefs d'exploitation qui affirment ne plus supporter l'inflation croissante de « papiers » et de « contrôles » qui accompagne une agriculture chaque jour plus « administrée ».

Si les situations sont extrêmement variées, force est de constater que le « mal être » paysan ne cesse de s'étendre. En témoignent de nouveaux « clignotants »...

VII - LE « MAL-ÊTRE » PAYSAN OU L'EXPRESSION D'UNE PROFONDE CRISE D'IDENTITÉ

1. Parmi les agriculteurs qui quittent l'agriculture, 4 sur 10 le font avant 55 ans

Au début de l'année 2003, le CNASEA (Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles) a présenté la synthèse de deux études réalisées sur les départs précoces en agriculture. Les auteurs parlent de « phénomène de grande ampleur, qui s'accélère ». En 2000, sur les 32 000 départs observés, 13 000 - soit plus de 4 sur 10 - ont été le fait de chefs d'exploitation âgés de moins de 55 ans. L'année précédente (1999), les départs anticipés ne représentaient « que » un départ sur trois.

La moitié (55 %) des départs précoces de l'année 2000 était due à des raisons économiques (ou à des raisons « personnelles » ayant entraîné des difficultés financières). Mais près d'un agriculteur sur deux a quitté son statut de chef d'exploitation alors même que celle-ci était viable économiquement. Le CNASEA souligne que ces départs pour des raisons autres qu'économiques représentent un « phénomène totalement nouveau et [qui] risque de devenir une réalité menaçante si le contexte agricole reste difficile. » En effet, la décision de quitter une exploitation « qui tourne » résulte, dans la quasi-totalité des cas, de « l'accumulation d'éléments contraignants, provoquant un certain mal être de l'individu ». Les raisons de cette démotivation sont variées et souvent multiples : les auteurs citent, en vrac, la perception d'un manque d'avenir dans la profession, la pénibilité des conditions de travail, la frustration ressentie face aux

efforts non récompensés par un revenu décent, l'aspiration à bénéficier des avantages socio-économiques des autres catégories sociales, la mésentente entre associés, la surcharge administrative, les réglementations perçues comme trop contraignantes, les problèmes personnels (maladie ou invalidité, divorce...), les difficultés rencontrées avec le voisinage...

Il n'existe pas de « profil-type » de l'exploitant(e) qui quitte de manière précoce l'agriculture. Ainsi, aucune classe d'âge n'est à l'abri : les moins de 35 ans ne sont pas épargnés par ces départs anticipés. En revanche, les femmes chefs d'exploitation sont proportionnellement deux fois plus touchées que leurs homologues masculins et les petites exploitations (moins de 10 ha) sont sur-représentées. Les études notent également que 80 % de ceux qui partent de manière anticipée sont des enfants d'agriculteurs et que 70% se sont installés dans le cadre familial.

Que deviennent ces anciens agriculteurs ? Dans la majorité des cas, leur reconversion ne semble pas avoir posé trop de problèmes, le taux de chômage (7 %) apparaissant même plus faible que la moyenne nationale. On note par ailleurs que près de 70 % des interviewés sont totalement sortis de l'agriculture (ils exercent leur nouveau métier dans un autre secteur d'activité).

Malgré leur départ, les trois quarts des personnes concernées continuent de voir le métier d'agriculteur de manière positive, mais la même proportion se déclare « pessimiste pour l'avenir de l'agriculture ». Le CNASEA en conclut que « ces agriculteurs aimaient donc vraisemblablement leur métier, mais les conditions et perspectives leur ont fait quitter leur statut ». Note positive : près de 75 % de ces anciens agriculteurs se déclarent satisfaits de leur nouveau mode de vie et de leur nouveau revenu. Ils évoquent « des conditions de travail moins pénibles », « le moindre temps de travail » ou encore « la sécurité d'un salaire mensuel ».

2. Du mal-être au suicide

Depuis quelques années, les témoignages convergents ne cessent d'affluer : **le nombre de suicides d'agriculteurs est en augmentation constante. La MSA (Mutualité sociale agricole) observe que les agriculteurs et les salariés agricoles sont les deux groupes professionnels où le taux de suicide en cours de vie active est le plus élevé : respectivement 83 et 85 pour 100 000 contre 52 pour l'ensemble de la population des hommes âgés de 45 à 54 ans.**

Longtemps tabou, le phénomène est aujourd'hui reconnu. Plusieurs caisses locales de la MSA, en particulier celles de départements fortement touchés par la crise bovine, ont donné l'alerte, et certaines se sont engagées dans des programmes de prévention. C'est, par exemple, le cas de la Manche : dans les douze cantons ruraux du sud du département, le taux de suicide est en effet deux à trois fois supérieur à la moyenne nationale (qui s'établit, selon l'INSERM, entre 2 et 2,5 pour mille habitants de plus de 15 ans).

Certes, les causes du suicide sont multiples et toutes ne relèvent pas des conditions d'exercice du métier d'agriculteur. Mais, de plus en plus souvent, les professionnels de terrain parlent d'endettement trop lourd, de revenu trop faible, de l'impossibilité de transmettre son exploitation à ses enfants, de bêtes sacrifiées pour cause de vache folle ou de fièvre aphteuse, de tempête qui réduit à néant le travail de toute une vie, de la culpabilité de ne pas parvenir « à s'en sortir », du poids des contraintes et des contrôles administratifs, du regard négatif porté par la société, de l'isolement...

Même si les personnes âgées continuent de représenter une fraction importante des cas de suicide en milieu rural, les observateurs s'inquiètent de constater que le suicide touche de plus en plus des personnes actives et des jeunes, et que le mariage ne protège plus.

Vision tour à tour « romantisée » et accusatrice d'un côté, profond sentiment d'incompréhension et d'injustice de l'autre... on voit se dessiner là un des enjeux majeurs du « nouveau contrat » : réconcilier la société française avec la modernité de son agriculture, tout en prenant en compte les nouvelles aspirations des citoyens-consommateurs et les reproches (pour partie justifiés) que suscitent les effets négatifs de cette modernité.

CHAPITRE III :

HORIZONS

I - PERSPECTIVES DE LA TECHNIQUE : ON N'ARRÊTE PAS LE PROGRÈS ?

Plus que beaucoup d'autres, cette formule dit aussi le chambardement. La posture particulière de chaque protagoniste de la révolution silencieuse au regard de la notion de progrès a déterminé son destin.

Les rétifs absolus au progrès, qu'ils maudissent et subissent, se trouvent aux antipodes d'accros d'un progrès qui a pu conduire les plus aventureux à risquer plus que de raison. Aussi vieille que l'envie de l'être humain d'améliorer son sort, la notion de progrès, ici synonyme d'espoir, a été revisitée à nouveau frais à la faveur de la révolution technique. Cette dernière a déclenché un mouvement apportant des transformations à un rythme croissant. Une discrimination s'est opérée entre ceux qui allaient maîtriser la transformation et surfer sur la vague et ceux qui ont trébuché jusqu'à être exclus de la capacité à produire. Le processus d'exclusion n'est en général pas apparu dans ses ampleur et cruauté, parce que la faillite n'en constituait pas le symbole. Très longtemps, la faillite était ignorée en agriculture.

Ni despotisme, ni terrorisme, nous voulons le progrès en pente douce.

C'est dans « Les Misérables » que Victor Hugo a formulé cette volonté d'un progrès qui, conformément aux idées d'alors, s'installait dans le plus grand respect du passé.

Au temps d'Hugo, la perspective du progrès, telle qu'intervenue depuis lors, était plus potentielle qu'avérée. Elle était caressée par les savants qui, à l'image d'Ernest Renan, en 1869, témoignaient de leur foi en la science en termes lyriques et prophétiques.

« Que les machines et les inventions nouvelles soient parfois une cause momentanée de trouble et de gêne pour l'ouvrier, c'est ce qui arrive, malheureusement, car les transformations sociales se font lentement ou, du moins, ne vont pas du même pas que les inventions ; l'équilibre met du temps à se rétablir. Mais je n'ai aucun doute pour l'avenir. Je suis convaincu que les progrès de la mécanique, de la chimie, seront la rédemption de l'ouvrier ; que le travail matériel de l'humanité ira toujours en diminuant et en devenant moins pénible ; que de la sorte, l'humanité deviendra plus libre de vaquer à une vie heureuse, morale, intellectuelle. Jusqu'ici la culture de l'esprit n'a pu être qu'une chose de luxe ; car les besoins matériels sont impérieux ; il faut avant tout les satisfaire. La condition essentielle du progrès est que cette satisfaction devienne de plus en plus facile et il n'est pas trop hardi de prévoir un avenir où avec

quelques heures d'un travail peu pénible, l'homme acquittera sa dette de travail, rachètera sa liberté. Soyez sûrs que c'est à la science qu'on devra ce résultat. Aimez la science, messieurs, respectez-la, croyez-le, c'est la meilleure amie du peuple, la plus sûre garantie de ses progrès ».

Trivialement dit, Hugo et Renan n'avaient encore rien vu. C'est depuis lors qu'apparaîtrait une réalité qui, s'agissant du progrès, a tourné le dos à la pente douce. Enraciné très loin dans l'esprit expérimental en relation dialectique avec la science, dans le champ technique concerné ici, la pente n'a cessé de devenir sans cesse plus raide. Advint le temps où la technique faisait de chaque agriculteur un expérimentateur. A leur façon, les paysans de la révolution silencieuse faisaient écho à Louis Pasteur déclarant « au début des recherches expérimentales, l'imagination doit donner des ailes à la pensée ». Si toutes les fermes n'entrèrent pas dans l'approche décrite ici, elles furent des milliers sinon des millions à le faire. La liberté de chaque agriculteur a donné un visage particulier au phénomène avec le plus grand « désordre » de bonne volonté secondé par une technique ne laissant aucun répit. Dans tous les ordres végétal et animal et dans tout ce qui concourt à l'acte productif agricole, le changement s'est installé sans retour. Cela se lit de façon spectaculaire au niveau de chaque ferme par l'explosion des rendements des hectares et des animaux.

A ce jour, le rythme de l'avancée technique semble ralentir et le progrès faire une pause. Les catastrophes de la dernière décennie ont contribué à discréditer le productivisme exacerbé.

Cela dit, conclure n'est pas possible à ce stade. A l'inverse, on peut raisonnablement soutenir qu'en agriculture comme ailleurs, les travailleurs de la science vont livrer de la nouveauté qui continuera à permettre un accroissement de productivité dépouillé des excès productivistes.

Pour les temps qui viennent, toute feuille de route qui ne laisserait pas de nombreuses lignes disponibles pour que s'inscrive ce qui adviendra de la technique serait à « côté de la plaque ». Il en sera ainsi parce « qu'on n'arrête pas le progrès ». Reste à n'en pas devenir esclave...

II - PROSPECTIVES DES DEMANDES SOCIALES ET TERRITORIALES

Qu'en disent les jeunes ?

Pour le savoir, les Maisons familiales rurales ont enquêté entre le 10 et le 23 mars 2003. Des interviews ont été réalisées auprès de 315 jeunes de quatre régions : Pays de la Loire, Lorraine, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes. La population enquêtée comprenait 49,8 % d'hommes et 50,2 % de femmes, dont 34,6 % avaient 15/16 ans, 33 % 17/18 ans, 32,4 % 19/20 ans. Parmi ceux-ci, 28,9 % étaient des urbains, 16,9 % des rurbains et 54,9 % des ruraux, l'enquête étant réalisée dans les campagnes et les villes de moins de 50 000 habitants.

Parmi d'autres, cette enquête, des plus récentes, donne des indications sur la vision des jeunes.

D'abord, les termes « rural » ou « ruralité » ne font que rarement partie du vocabulaire employé par les jeunes. Chez certains, leur signification est peu connue et ils sont source de confusion - près de 20 % ne les comprennent pas ; ils évoquent pour eux les agglomérations (association avec urbain), population (du fait de l'expression exode rural). Cette incompréhension, qui est plus ou moins prononcée selon les régions, s'estompe à mesure que le niveau d'études progresse. Pour ceux qui utilisent habituellement ces nom et adjectif, c'est le plus souvent dans le cadre scolaire qu'ils le font - 6,3 % assez souvent, 36,2 % rarement, 57,2 % jamais, car ils les jugent trop recherchés, voire péjoratifs, renvoyant à un mode de vie ancien. Dans l'ensemble, ils préfèrent dire « campagne », qui bénéficie d'une image plus valorisante, plus moderne.

Sans trop solliciter le sens des mots, la préférence donnée à campagne sur rural dit peut-être la connotation plus instrumentale de ce dernier. Entre autres, le Littré nous apprend qu'en 1749, un juriconsulte, Boucher d'Argis, introduisait un mot nouveau dans le langage législatif, en donnant le titre de code rural à un recueil de maximes et de règlements concernant les biens de campagne. On peut alors espérer que ce dernier terme est préféré par l'infini qu'il ouvre. Ne dit-on pas que son « imagination est en campagne » ou qu'il « bat la campagne » de celui qui est en mouvement pour quelque raison, qu'il erre à la poursuite d'une cause ou fasse travailler sa tête, dans un vagabondage imaginatif ...

Seconde observation : les jeunes ont une vision assez floue de leur milieu de vie, leur représentation ne correspondant pas forcément aux classifications usuelles. Par exemple, un jeune de Cahors a dit : « Ici, c'est mort, j'habite à la campagne ». Et, plus globalement, un bourg dont la population est comprise entre 5000 et 10 000 habitants est situé, selon eux, dans 47 % des cas en milieu rural, dans 23,5 % en zone rurale et dans 29,5 % en milieu rural.

Quoiqu'il en soit, à l'horizon 2006, les trois quarts des jeunes souhaitent rester dans leur cadre de vie actuel. Raison invoquée par beaucoup : privilégier leur environnement affectif et la proximité de leurs amis, leur famille, leurs racines. Les rurbains sont les plus stables (85,7 %) et les ruraux, les plus mobiles : 31,2 % d'entre eux se déclarent favorables au changement, mais ce sont majoritairement les femmes (38,2 % contre 23,8 % des hommes) qui ont cette opinion ; peut-être sont-elles plus sensibles aux inconvénients attribués au milieu rural. L'éloignement, notamment du lycée, et le manque de transports collectifs qui obligent l'internat en font partie, tout comme l'ennui, le manque d'animation et d'infrastructures culturelles dont pâtissent particulièrement ceux qui manifestent le plus le besoin de contacts, d'échanges ... C'est pour remédier à cette situation que le départ vers la ville est désiré : pour être plus prêt de tout et en particulier du shopping, pour y trouver un milieu plus jeune, mais aussi plus d'emplois et d'ouvertures diverses. A l'inverse, ceux qui choisiraient de s'installer à la campagne sont attirés par son calme, sa tranquillité, la qualité de

son environnement et sa convivialité. A plus long terme, ces envies de « vivre ailleurs » évoluent. Si elles se maintiennent au même niveau chez les ruraux, elles augmentent nettement chez les autres : les jeunes citadins, chez lesquels on enregistrait près de 10 % d'intentions sûres de vivre en milieu rural en 2006, sont beaucoup plus nombreux à affirmer ce choix pour 2010 (24,2 % d'intentions sûres et 35,2 % d'intentions probables). Ce mouvement se retrouve chez les rurbains (3,9 % d'intentions sûres en 2006, 27,5 % en 2010).

Le milieu rural, considéré comme plus favorable à la santé (moins de stress et de pollution) et à l'épanouissement des enfants, présente en effet une forte attractivité. Au total, près de 62 % des jeunes auraient envie d'y vivre en 2010 : 68 % des hommes et 55,7 % des femmes, ces dernières se montrant plus sensibles à la proximité de leur lieu de travail et à la présence de transports en commun.

III - RÉMUNÉRATION DES ACTEURS

En France, comme dans la grande majorité des pays développés, la rémunération des agriculteurs n'est pas le résultat de la seule confrontation de l'offre et de la demande sur les marchés agricoles. Au sein de l'Union européenne, cette rémunération est largement déterminée par les mécanismes et les instruments de la PAC : pour de nombreuses productions, la politique agricole commune fixe des prix garantis minima, auxquels peuvent s'ajouter des aides directes aux exploitations : aide compensatrice à l'hectare de grandes cultures, prime à la vache allaitante, prime spéciale aux bovins mâles, aides agri-environnementales, etc. Au total, le budget de l'Union européenne en faveur de l'agriculture s'élève à 47 milliards d'euros en 2003, ce qui correspond à 42 % du budget communautaire (112 milliards d'€), et à 0,52 % du revenu national brut de l'ensemble des Etats membres.

Même s'ils dénoncent à grands cris les soutiens apportés par l'Union européenne à ses agriculteurs, les Etats-Unis, eux aussi, font bénéficier leurs producteurs d'aides publiques importantes : confronté à une conjoncture défavorable, le gouvernement américain a récemment augmenté dans des proportions considérables les soutiens directs à ses « farmers » (20 milliards de dollars en 2000 contre 6 milliards en 1996).

Depuis l'instauration de la PAC, le système de rémunération des agriculteurs n'a cessé d'évoluer. A l'origine (à partir de 1967), celui-ci est principalement articulé autour du soutien des marchés agricoles : des « prix d'intervention », plus élevés que ceux du marché mondial, sont fixés ; ils permettent aux producteurs européens de bénéficier d'un niveau de rémunération minimum garanti. Les organisations communes de marché (OCM) définissent des « prélèvements à l'importation » (droits de douane permettant de protéger le marché intérieur contre la concurrence des pays tiers) ainsi que des « restitutions » à l'exportation (afin de ramener le prix des produits exportés au niveau du prix mondial). Cette politique de soutien des marchés produit

rapidement ses effets : elle permet à l'Europe d'atteindre l'autosuffisance alimentaire, puis d'exporter sur les marchés extérieurs. Mais des excédents ne tardent pas à apparaître : dès 1984, ils conduisent à la mise en place des quotas laitiers, suivie (en 1988) par l'instauration de « quantités maximales garanties » pour les céréales.

La première réforme de la PAC (1992) a pour but de limiter l'expansion des volumes produits et l'explosion des dépenses budgétaires qui en résulte. La décision est prise de geler 15 % des terres cultivables et de baisser de 35 % le prix d'intervention des céréales et de 15 % celui de la viande bovine. Parallèlement, des aides directes à l'hectare et à l'animal sont instituées, en vue de compenser au moins en partie cette baisse des prix garantis. Un « découplage » partiel est ainsi mis en place : les soutiens dont bénéficient les agriculteurs ne sont plus exclusivement fonction des quantités qu'ils produisent.

Au début de l'année 1999, la réforme de « l'Agenda 2000 » renforce cette option : sur la période 2001-2005, le prix d'intervention devra encore baisser de 15 % et celui de la viande bovine de 20 % ; pour les cultures d'oléagineux et de protéagineux, le soutien prend la forme d'un paiement à l'hectare dont le montant, insuffisant, se traduit par un net recul des surfaces. S'agissant du lait, l'Agenda 2000 a programmé une baisse des prix d'intervention de 15 %, compensée pour moitié seulement par des aides directes ; parallèlement, les quotas laitiers sont prolongés jusqu'en 2007/2008.

A - DES AIDES DIRECTES EN FORTE CROISSANCE

En 2001, les aides directes¹ représentaient en moyenne 44 % de l'excédent brut d'exploitation et 66 % du revenu disponible² des agriculteurs français. Ce dernier pourcentage s'établissait à 111 % pour les grandes cultures et 132 % pour la viande bovine ; en revanche, il était sensiblement moins élevé pour les productions hors sol (environ 25 %) et encore plus faible pour les légumes, les fruits et la viticulture.

Depuis l'Agenda 2000, une part des aides directes relève de la politique de « développement rural » de la PAC (encore appelée « deuxième pilier »). Cette politique a pour but de prendre en compte les attentes de la société, en matière de préservation des ressources naturelles et des paysages, de contribution de l'agriculture au développement des territoires... Diverses mesures, financées pour moitié par les budgets nationaux, peuvent ainsi être mises en place : indemnités compensatoires de handicaps naturels, mesures agri-

¹ Source : ces données sont issues d'un article (à paraître) intitulé « Les aides directes aux exploitations agricoles européennes et françaises : une mise en perspective depuis la réforme de la PAC de 1992 », dont les auteurs sont Alain Blogowski, chargé de mission auprès du directeur de la DGAL au ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, et Vincent Chatellier, de l'INRA (ESR Nantes).

² Définition : revenu disponible = excédent brut d'exploitation (valeur ajoutée brute + subventions d'exploitation – impôts et taxes – salaires et charges sociales du personnel) – charges financières remboursement en capital.

environnementales... Dans certaines régions françaises, cette catégorie d'aides représente une part importante du total des aides directes (30 % en Auvergne, 27 % en Franche-Comté).

L'importance des aides directes perçues par les agriculteurs fait l'objet de vives critiques de la part d'une fraction croissante de la population : peu au fait des mécanismes communautaires, nos concitoyens jugent sévèrement ces soutiens publics. De leur côté, les agriculteurs supportent de plus en plus difficilement d'être considérés comme des « assistés ».

Le caractère inégalitaire de ces aides est souvent dénoncé. Les statistiques de la Commission montrent qu'en 1999, 21 % des exploitations « professionnelles » françaises ont perçu plus de 20 000 € d'aides par an, ce qui correspond à 61 % du montant total des aides directes versées aux producteurs.

Ces aides n'en sont pas moins nécessaires pour assurer la pérennité d'un très grand nombre d'exploitations. Selon l'article précité, si toutes les aides directes actuellement perçues par les agriculteurs étaient supprimées (et en raisonnant toutes choses égales par ailleurs), 38 % des exploitations enregistreraient un revenu disponible négatif (les recettes issues de la vente de leur production ne couvriraient pas le montant de leurs charges). Ce taux monterait à 56 % pour les exploitations de grandes cultures et atteindrait 69 % pour les producteurs de viande bovine.

B - LE RÉSULTAT AGRICOLE NET PAR ACTIF : DE FORTES DISPARITÉS SELON LES PRODUCTIONS

Entre 1990 et 2001, le revenu moyen par actif a progressé dans tous les secteurs de production, à l'exception de l'élevage hors sol et de la viticulture courante. Sur cette période, sa croissance, en termes réels, a été supérieure à 3 %.

En 2000, le résultat agricole net par actif s'établissait aux alentours de 35 000 € en moyenne pour les grandes cultures et la viticulture (vins d'appellation contrôlée), mais ce résultat tombait à 20 000 € pour le lait et la viande bovine, et à 15 000 € pour les ovins.

Les toutes dernières estimations de l'INSEE montrent qu'en 2002 le revenu agricole net par actif a reculé de 2,1 %, en termes réels, par rapport à l'année précédente. Cette baisse est principalement due à la diminution du prix auquel l'agriculteur vend ses produits (- 3,4 %). Si l'on considère le revenu net par actif non salarié, le repli est encore plus élevé : - 3,7 % en termes réels.

IV - LES DÉTERMINANTS DE L'AVENIR : L'INVESTISSEMENT INTELLECTUEL

« *L'avenir est la raison d'être du présent* », affirmait le philosophe Gaston Berger. En d'autres termes, l'image que nous nous faisons du futur détermine notre action d'aujourd'hui et le sens que nous lui donnons.

A l'instar des autres secteurs de l'économie, l'avenir de l'agriculture française passe, ici et maintenant, par une mobilisation accrue de « matière grise ». Si les acteurs politiques, économiques et sociaux veulent continuer à maîtriser un environnement devenu de plus en plus mouvant et incertain, les technologies qu'ils mettent au point ou encore la complexité engendrée par leur action, ils devront, plus encore que par le passé, déployer des activités qui font avant tout appel à l'intelligence humaine.

De nature fondamentalement différente de leurs homologues « matériels », ces activités ont parfois été qualifiées d'investissements « immatériels » ou « intellectuels ». Ce concept recouvre de multiples aspects, au nombre desquels figurent la démarche prospective, la recherche fondamentale et appliquée, le transfert des connaissances acquises et des technologies, la gestion des innovations, la formation des hommes, les activités de « veille », les nouvelles technologies d'information et de communication (logiciels, réseaux électroniques...).

« Désigne, par une loi expresse, au blâme public le propriétaire d'un champ qui le cultive mal et qui le laisse en friche ». Formulée il y a 2 500 ans par Pythagore, cette injonction est toujours d'actualité : le monde de l'agriculture ne peut abandonner à la friche la ressource qu'il a, depuis l'aube des temps, toujours admirablement cultivée grâce à l'intelligence et au potentiel créatif des hommes et des femmes qui le constituent.

La réponse aux nouveaux enjeux économiques et techniques de la production agricole et aux demandes de la société exige le renforcement - et, pour partie, la réorientation - des investissements de recherche. Ceux-ci devront non seulement continuer à prendre en compte les besoins et demandes des producteurs (amélioration génétique, nouvelles techniques, itinéraires culturaux visant à optimiser les facteurs de production...) mais aussi, plus largement, ceux de la société : sécurité alimentaire et traçabilité, qualité des produits dans toutes ses composantes, protection de l'environnement (qualité des eaux, érosion des sols, biodiversité...), gestion de l'espace rural... La rapidité des évolutions plaide également en faveur d'efforts accrus en matière de veille scientifique, technique, économique et... sociétale.

Rappelons à ce propos que nos concitoyens formulent aujourd'hui une exigence nouvelle vis-à-vis de la recherche : ils revendiquent un droit de regard et un contrôle social sur l'activité scientifique et ses applications. L'agriculture et l'alimentation n'échappent pas à cette revendication. Celle-ci n'est en rien l'expression d'un rejet absolu, définitif et « obscurantiste » de tout progrès technique : elle correspond plutôt à une interpellation relative au bien-fondé et au sens de certains « progrès » (des événements récents comme la vache folle, les OGM ou le clonage des animaux domestiques ont exacerbé ce souhait d'être consulté ou représenté dans les débats sur les applications des recherches agronomiques.)

Les résultats produits par la recherche scientifique devront, comme par le passé, faire l'objet d'une adaptation à la diversité des situations de terrain : c'est l'objet des expérimentations et de l'acquisition de « références » locales conduites par les instituts et centres techniques agricoles, les chambres d'agriculture, les établissements d'enseignement agricole, les coopératives... Enfin, ultime maillon de la « filière de progrès », le transfert auprès des agriculteurs des acquis de la recherche appliquée devra encore améliorer son efficacité et son efficience.

A ce propos, il convient de rappeler le caractère original et l'exceptionnelle réussite de l'appareil national de « développement agricole » mis en place au début des années 1960 : les services de conseil, d'information, de formation, d'animation de groupes, d'accompagnement de projets... proposés aux exploitants ont permis la modernisation et le succès de l'agriculture française. Cet appareil de développement agricole se trouve aujourd'hui confronté à un nouveau défi : s'il doit toujours demeurer au service de la rentabilité de l'activité productive, il doit, en plus, intégrer les attentes de la société contemporaine et les objectifs d'un développement « durable » de l'agriculture.

Aux côtés de la recherche agronomique et du développement agricole, la formation des hommes constitue un autre pilier essentiel de « l'investissement intellectuel ». Les efforts à consentir dans ce domaine doivent être à la hauteur de l'extraordinaire *complexité* du métier d'agriculteur. Au-delà de la maîtrise des techniques de production et des innovations, l'enjeu de la formation initiale et continue est de permettre aux agriculteurs de développer des compétences en matière de gestion économique, de les doter de la capacité à définir des stratégies d'action, à identifier puis à saisir les opportunités qui se présentent à eux, à s'adapter rapidement aux changements du contexte, à monter des projets collectifs, à mieux répondre aux attentes des marchés et de la société. Plus largement, la formation doit contribuer à promouvoir les agriculteurs et leur métier. De la même façon, la formation des *salariés agricoles* représente un puissant levier de promotion personnelle, d'acquisition de compétences et d'adaptabilité aux besoins évolutifs du marché de l'emploi agricole.

Encore trop peu répandue au sein du monde agricole, la démarche prospective nécessiterait d'être fortement soutenue, aussi bien au niveau des organismes de recherche fondamentale et appliquée (Instituts et centres techniques agricoles) qu'à celui des acteurs de terrain (Chambres d'agriculture, organismes de conseil aux producteurs...). En effet, l'environnement réglementaire, économique, technique et social de l'agriculture est de plus en plus mouvant et incertain, les problèmes à résoudre sont de plus en plus globaux et complexes (mondialisation des marchés, préservation de l'environnement, dynamique des territoires...). Dès lors, le perfectionnement des techniques de production et la recherche de nouveaux débouchés, de même l'adaptation a posteriori aux nouvelles exigences des acteurs économiques et de la société ne suffisent plus. Dans un contexte où le « pilotage à vue » devient inopérant, la démarche prospective constitue une fonction stratégique essentielle... dans le

sens où elle ne vise pas à « prédire » ou à indiquer les « bonnes » décisions, mais à éclairer les choix stratégiques d'aujourd'hui en anticipant les futurs possibles et en identifiant les effets probables de telle ou telle option.

La gestion des innovations techniques (par exemple les OGM ou le clonage des animaux domestiques) constitue une autre composante de l'investissement intellectuel en agriculture. Toutes les fois où la portée de ces innovations dépassera le strict champ de la pratique agricole et que leurs implications concerneront d'autres acteurs que les seuls exploitants, ces innovations devront être conçues comme le résultat d'un processus social, et non plus comme un « produit » élaboré par la recherche, puis adapté et diffusé sur le terrain par les instituts techniques et les organismes de développement agricole et, enfin, adopté par les producteurs. De plus en plus devra s'imposer la prise en compte, à la source de l'innovation, des intérêts, besoins, exigences et souhaits spécifiques des groupes constituant le corps social (pouvoirs publics, élus, associations, citoyens-consommateurs...). D'une certaine façon, ce processus interactif pourrait rendre caduque la notion classique de « transfert » des innovations. Cette mission découlait logiquement de la nature linéaire qui caractérisait jusqu'alors la filière de recherche et de développement agricole. De plus en plus, les innovations auront à être co-construites par l'ensemble des acteurs potentiellement concernés. Faute de quoi, l'absence de débat ou de concertation en amont pourrait conduire à un rejet de la part de la société globale et à une altération de l'image des organismes agricoles et des agriculteurs.

CONCLUSION

Sous le titre « Fantasme de campagne », « Le Monde Initiatives » de juillet 2003 étudie l'exode urbain devenu, à ses yeux, conséquent sinon considérable. On y lit que « de nombreux citadins ne pensent pas la campagne comme un lieu de production, voire comme un lieu d'activités économiques courantes ».

Actuellement, le cliché ne résiste pas à l'épreuve des premiers mois où la campagne expose une diversité qui ne serait pas semblable, si elle n'était d'abord travaillée par ceux dont elle est le gagne-pain.

Dans la même perspective, se placent les virtuoses de la statistique inférant l'importance d'un secteur professionnel à partir des données chiffrées de la population. A cette aune, ses effectifs et leur évolution autorisaient à annoncer la mort de l'agriculture.

C'est au moment où tout cela se dit et s'entend que les faits traduisent une nouvelle métamorphose de la campagne. Il n'est d'ailleurs pas innocent de constater que le terme de campagne est désormais préféré à celui de rural. Il dit tout et plus que tous les autres termes frappés d'utilitarisme.

Alors, oui, outre le pain, la société va désormais demander explicitement à la campagne de lui fournir ce dont la ville est totalement dépourvue. Reste à construire cet avenir qui s'entrevoit largement hors des traces du passé.

A ce stade, et sans conclure, l'écho à une formule du Général de Gaulle peut-elle être livrée à la méditation :

« A l'antique sérénité d'un peuple de paysans, certain de tirer de la terre une existence modeste et assurée, a succédé, chez les enfants du siècle, la sourde angoisse des déracinés ».

Puissent les retrouvailles qui s'annoncent contribuer à résorber cette angoisse et être porteuses d'avenir.

ANNEXES

Annexe 1 : Journée d'étude à Nantes

Deux tables rondes ont été organisées, l'une sur « L'agriculteur dans la chaîne alimentaire », l'autre sur « L'agriculteur dans le territoire ».

Ont participé à ces tables rondes :

- M. Bernard Boucault, Préfet de région des Pays de Loire ;
- M. Joseph Brulé, Président de la Confédération générale de l'alimentation de détail des Pays de la Loire ;
- M. Jean-Michel Chapron, Chef du service régional vétérinaire ;
- Mme Karine Daniel, Chargée d'études prospective économique à la préfecture de région des Pays de la Loire ;
- Mme Marie Durand, Agricultrice ;
- M. Bernard Ferré, Membre du Conseil économique et social ;
- M. Roger Gobin, Président de la Caisse régionale de crédit agricole Atlantique-Vendée ;
- M. Jacques Grall, Directeur du « Monde Initiatives », animateur des débats ;
- M. Jean-Claude Jaunais, Président de Système U ;
- M. Olivier Kriegk, Directeur de la Coopérative agricole La Noëlle Ancenis (Cana) ;
- Mme Christiane Lambert, Présidente du Forum pour une agriculture raisonnée et respectueuse de l'environnement (Farre) ;
- M. Guy Le Fur, Membre du Conseil économique et social ;
- M. Jean-Noël Ménard, Directeur régional de l'agriculture et de la forêt ;
- M. Jean-Yves Merrien, Cadre, spécialiste des technologies de l'information et de la communication ;
- Mme Claire Métayer, Présidente de la Fédération régionale des associations de protection de l'environnement des Pays de la Loire ;
- M. Riccardo Petrella, Professeur à l'université de Louvain ;
- Mme Pascale Pottier, Chef de service à la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt ;
- M. Joseph Roulleau, Directeur du Centre d'études et d'action sociale de Vendée ;
- M. Jean-Claude Urvoy, Agriculteur, élu local ;
- M. Jean-Marc Vallauri, Vice-président du Conseil économique et social régional.

Annexe 2 : Réunion de travail à Châteaumeillant (Cher)

Personnalités rencontrées :

- M. Jean-Michel Athomas, Conseiller pédagogique à Bourges, correspondant de l'Echo du Berry ;
M. Philippe Beauchamp, Médecin ;
M. Jacques Chabanne, Receveur-percepteur (trésorerie de Châteaumeillant) ;
M. Marcel Chagnon, Ancien Directeur de l'agence du crédit agricole ;
M. Michel Cluzel, Ancien enseignant, journaliste au Berry Républicain ;
Frère Louis Boursaud, Prieuré des Frères de campagne ;
M. Georges Magnin-Feysot, Maire de Châteaumeillant ;
M. Jean-Marie Nicollet, Artisan.

Le rapporteur a également rencontré M. Jean Dumontet, vice-président du Conseil général du Cher, maire de Vesdun.

Annexe 3 : Réunion de travail à Plougastel-Daoulas (Finistère)

Liste des personnalités rencontrées :

- Mme Hélène Bouchet, Ingénieur agronome ;
M. Joël Bouchet, Horticulteur ;
M. Henri Guigou, Sociologue ;
M. Jean-Louis Guillou, Psychologue ;
Mme Véronique Heydre, Professeur ;
M. Jo Kaspresin, Direction des Constructions Naret ;
M. Jean-Claude Legall, Président de Saveol.

Annexe 4 : Visite de coopératives (région de Nîmes)

- M. Emmanuel Bois, Directeur général de la coopérative Sud Céréales ;
M. Guy Busson, Administrateur de Sud Céréales ;
M. Jean-François Grange, Directeur de la coopérative Sud Soleil ;
M. François Jourdan, Président du conseil de surveillance de la coopérative Sud Céréales ;
M. Olivier Rives, Directeur de la Fédération régionale des coopératives agricoles de Languedoc Rousillon ;
M. Sanchez, Directeur départemental de l'Institut coopératif du vin (Gard) ;
M. Denis Verdier, Président de la Confédération des coopératives viticoles de France (CCVF) ;
M. Jean-Jacques Vidal, Directeur de la coopérative Sud Soleil.

Annexe 5 : Autres personnalités rencontrées par le rapporteur

- Mme Christa Bauer, Conseiller aux affaires agricoles et environnementales de l'Ambassade d'Autriche en France ;
M. Henri de Benoist, Président de l'Association générale des producteurs de blé et autres céréales ;
M. François Colson, Directeur de l'Institut national d'horticulture d'Angers ;
M. Jean-Claude Daigney, Directeur des Maisons familiales et rurales ;
M. Dominique Ducroquet, Président de la Confédération générale des planteurs de betteraves ;
Mme Jeannette Gros, Présidente de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole ;
M. Nicolas Jacquet, Préfet hors cadre, Délégué à l'Aménagement du territoire et à l'action régionale ;
Mme Merethe Nergaard, Conseiller aux affaires économiques de l'Ambassade royale de Norvège en France ;
M. Ludwig Sättler, Premier Conseiller aux affaires agricoles et protection des consommateurs de l'Ambassade d'Allemagne en France.

TABLE DES SIGLES

AOC	appellation d'origine contrôlée
APCA	assemblée permanente des chambres d'agriculture
CNASEA	centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
CREDOC	centre de recherche, d'études et de documentation sur la consommation
CTE	contrats territoriaux d'exploitation
CUMA	coopérative d'utilisation de matériel agricole
EARL	exploitation agricole à responsabilité limitée
ESB	encéphalopathie spongiforme bovine
GAEC	groupement agricole d'exploitation en commun
INCA	enquête individuelle et nationale pour les consommations alimentaires
MSA	mutualité sociale agricole
OCM	organisation commune de marché
OGM	organisme génétiquement modifié
OMC	organisation mondiale du commerce
ONIC	office national interprofessionnel des céréales
PAC	politique agricole commune
SAFER	société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAU	superficie agricole utile
SCIC	société coopérative d'intérêt collectif
UTA	unité de travail annuel